



COMPTE RENDU IN EXTENSO
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2018
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

VENDREDI 02 FEVRIER 2018

.....

(MANDATURE 2018-2021)



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNION DU VENDREDI 02 FEVRIER 2018**

**PRIMA SESSIONE URDINARIA
U 2 DI FERRAGHJU DI U 2018**

S O M M A I R E
Journée du 02 février 2018

Allocution de M. Jean-Guy TALAMONI , Président de l'Assemblée de Corse <i>(Traduction du discours en langue française)</i>	10 13
Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	15

**RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

M. Jean-Guy TALAMONI , Président de l'Assemblée de Corse, Présentation générale (rapports 033, 03, 035)	20
--	----

Rapport n° 033 : Création d'une Commission ad hoc de l'Assemblée de Corse relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » *(Délibération n°18/031 AC du 02 février 2018)*

M. Jean-Christophe ANGELINI, Président de l'ADEC	22
<u>Prise(s) de parole</u> : Mme Muriel FAGNI	24

M. François ORLANDI	24
Président Jean-Guy TALAMONI	26
Mme Nadine NIVAGGIONI	27
M. Pierre GHIONGA	27
Mme Josépha GIACOMETTI, Conseillère exécutive en charge de la formation professionnelle, en réponse aux intervenants	28
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme Muriel FAGNI	30
Mme Catherine COGNETTI-TURCHNINI	31
Mme Josépha GIACOMETTI, en réponse aux intervenants	31
M. Jean-Christophe ANGELINI, Président de l'ADEC, en réponse aux intervenants	33
VOTE du rapport n° 033	34
<u>Rapport n° 034 : Création d'une Commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse.</u>	
<i>(Délibération n°18/032 AC du 02 février 2018)</i>	
M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse, Présentation du rapport	35
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	35
Président Jean-Guy TALAMONI	36
VOTE du rapport n° 034	37

Rapport n° 035 : Création d'une Commission ad hoc chargée d'étudier la mise en place d'un système de valorisation de l'énergie thermique de la mer sur les navires de la continuité territoriale et dans les ports de commerce de Corse

(Délibération n°18/033 AC du 02 février 2018)

M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse,
Présentation du rapport 38

Prise(s) de parole :

Mme Fabienne GIOVANNINI 38

Présentation des amendements :

Président Jean-Guy TALAMONI :
présentation de l'amendement n°1 40

Mme Fabienne GIOVANNINI :
présentation de l'amendement n° 2 40

M. Romain COLONNA :
proposition d'un amendement 41

Prise(s) de parole :

M. Jean BIANCUCCI, Président de l'AUE 42

Président Jean-Guy TALAMONI 43

M. Romain COLONNA 43

Mme Fabienne GIOVANNINI 43

Président Jean-Guy TALAMONI 43

M. Pierre GHIONGA 44

Président Jean-Guy TALAMONI 45

M. Pierre GHIONGA 45

Président Gilles SIMEONI 45

Président Jean-Guy TALAMONI 46

M. Romain COLONNA 46

M. François-Xavier CECCALDI 47

Président Jean-Guy TALAMONI 47

VOTE amendements 47

VOTE rapport n° 035 48

QUESTIONS DIVERSES/QUISTIONE DIVERSE

Rapport n° 036 : Approbation de la modification des articles 6 et 10 des statuts du Syndicat mixte du Giussani

(Délibération n°18/034 AC du 02 février 2018)

Mme Josépha GIACOMETTI, Conseillère exécutive en charge de la culture, Présentation du rapport 49

Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapport CECCSS 51

Prise(s) de parole :

Mme Laura Maria POLI 52

M. Romain COLONNA : présentation de l'amendement 52

Mme Josépha GIACOMETTI 53

Président Jean-Guy TALAMONI 53

VOTE amendements 53

VOTE rapport n° 036 53

Rapport n° 010 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission d'appel d'offres

(Délibération n°18/035 AC du 02 février 2018)

M. Jean-Guy TALAMONI,
Président de l'Assemblée de Corse, lecture listes 54

RESULTATS DU VOTE 55

M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse,
Lecture de la constitution de CAO, 55

Rapport n° 039 : Adoption du règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres. *(Délibération n°18/036 AC du 02 février 2018)*

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, Présentation du rapport,	56
<u>Prise(s) de parole :</u>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	59
M. François-Xavier CECCOLI	59
Président Gilles SIMEONI	59
M. Francis GIUDICI	60
M. Hyacinthe VANNI	60
Président Gilles SIMEONI : présentation de l'amendement	61
M. Xavier LACOMBE	62
M. Jean-Martin MONDOLONI	62
VOTE amendement	62
VOTE rapport n° 039	63

Rapport n° 011 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de délégation de service public
(Délibération n°18/037 AC du 02 février 2018)

M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse,	64
RESULTATS DU VOTE	65
M. Jean-Guy TALAMONI, Lecture de la constitution de la Commission de DSP	65

Constitution des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse et de leur bureau *(Délibération n°18/038 AC du 02 février 2018)*

M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse, Lecture de la composition des commissions non organiques	66
M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse, Lecture de la composition des bureaux constitués	72

MODIFICATIONS DESIGNATIONS DU 16 JANVIER 2018
MODIFICAZIONE DESIGNAZIONE DI U
16 DI GHJENNAGHJU DI U 2018

Rapport n° 037 : Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse dans les organismes extérieurs

(Délibération n°18/039 AC du 02 février 2018)

M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse, 73
 Lecture des propositions de désignations dans différents organismes

Prise(s) de parole :

M. Hyacinthe VANNI	73
Président Jean-Guy TALAMONI	74
M. Petr'Antone TOMASI	74
Président Jean-Guy TALAMONI	74

Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse à divers organismes *(Délibération n°18/040 AC du 02 février 2018)*

Prise(s) de parole

(Pages 75 à 91)

Président Jean-Guy TALAMONI
 M. Petr'Antone TOMASI
 M. Romain COLONNA
 M. Hyacinthe VANNI
 M. Jean-Martin MONDOLONI
 Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
 Mme Laura-Maria POLI
 Mme Vannina ANGELINI-BURESI
 M. Pierre GHIONGA
 M. Xavier LUCIANI
 Mme Fabienne GIOVANNINI

Rapport n° 026 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs

Rapport reporté

91

Projet de résolution solennelle relative à la situation de la Corse déposée conjointement par les Présidents de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif

M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse, 92

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, 96
Présentation du projet de résolution solennelle

Prise(s) de parole :

M. Jean-Charles ORSUCCI 97

M. François-Xavier CECCOLI 104

Président Jean-Guy TALAMONI 105

M. Jean-Martin MONDOLONI 106

Président Jean-Guy TALAMONI 111

M. Pierre GHIONGA 111

Président Jean-Guy TALAMONI 112

M. Jean-Charles ORSUCCI 112

M. Petr' Antone TOMASI 113

M. Jean-François CASALTA 116

Mme Rosa PROSPERI 120

Mme Isabelle FELICIAGGI 122

M. Romain COLONNA 122

M. Jean-Charles ORSUCCI 123

M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse, 125

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, 138

Résolution substitutive déposée par les groupes « Per l'avvene » et « La Corse dans la République »

Prise(s) de parole : 130

Président Jean-Guy TALAMONI

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Petr' Antone TOMASI

M. François-Xavier CECCOLI

VOTE 131

Examen des amendements déposés par le groupe « Andà per dumane »**Prise(s) de parole :**

(Pages 132 à 141)

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président Jean-Guy TALAMONI

Président Gilles SIMEONI

VOTE RESOLUTION SOLENNELLE

142

ANNEXES / APPICCI

Recueil des amendements

143

La séance est ouverte par le Président TALAMONI à 10 H 45.

Le Président TALAMONI

Nous allons demander à nos collègues de regagner leur place, aux membres du Conseil exécutif également.

Nous avons encore trois quarts d'heure de retard ! Hè difficiuli...

Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le quorum est atteint.

Care culleghe, cari cullegghi,

« In Corsica, c'hè un fattu novu, spettaculare, ci vole dunque à principià e discussione ». Ste parolle ùn sò micca meie. Sò quelle di un editurialista pariginu famosu. A vittoria di a nostra maiurità di dicembre scorsu hè incuntestevule è deve esse capita cum'è a vuluntà di i Corsi di ghjunghje à una suluzione pulitica per a Corsica. Oghje, numerosi sò l'usservatori à esse d'accunsentu nant'à stu puntu. Ind'è i media è frà i pulitichi. A Corsica, è a nostra maiurità, anu ricevutu parecchi sustegni, frà i quali e regione francese, cù u Presidente di i presidenti di regione, Hervé MORIN. U presidente di u gruppu *La République en marche* à l'Assemblea Naziunale francese, Richard FERRAND, ancu ellu, hà invitatu u governu à accittà a « manu tesa ».

Hè vera, simu andati in Parigi a settimana scorsa cù a vuluntà di discute lealmente, cum'è l'avemu fatta dapoi u 2015. Di discute lealmente incù u Primu ministru, incù u Presidente di u Senatu, incù u Presidente di l'Assemblea naziunale. Andendu in Parigi à scuntrà à Edouard PHILIPPE, Gérard LARCHER è François de RUGY, u nostru scopu ùn era micca d'intratene un cunflittu. Simu andati in Parigi cù una logica d'appacciamentu, per apre un dialogu, senza cundizione in limine. Simu andati in Parigi cù a vuluntà forte di difende a dimensione pulitica di a quistione corsa.

Simu sempre stati aperti à u dialogu. Sempre, malgratu tutti i ricusi scontri dipoi anni è anni, malgratu a negazione cronica di a demucrazia.

Vultemu una stonda nant'à a storia di e rilazione trà a Corsica è Parigi.

Durante 40 anni, u Statu hà piazzatu a fine di a clandestinità cum'è a cundizione à e discussione. Eppure, ùn c'hè statu alcuna discussione dipoi u 2014 è a surtita di a clandestinità di u FLNC (Fronte di Liberazione Naziunale di a Corsica), malgradu u fattu ch'ùn ci sia statu nisuna azzione per cuntradì sta decisione.

Durante a mandatura 2010/2015, l'Assemblea di Corsica hà pigliatu deliberazione maiò per a Corsica cum'è, a sapete, u statutu di residente, a cuufficialità di a lingua corsa è di a lingua francese o l'amnistia per i prigiuneri è i ricercati pulitichi. Parigi ùn hà mai tenuu contu di ste 2 deliberazione. Parla sempre oghje di « e rivendicazione naziunaliste », mai di deliberazione, ignurendu cumpletamente ch'ellu c'hè statu quì un votu democraticu, da una maiurità di manca, d'altronde, ancu s'elli sò stati i naziunalisti à inizià ste dimarchje.

Durante 40 anni, ci anu dettu dinù chì ùn si pudianu esse pigliate in contu e nostre idee, perchè chì ùn eranu maiuritarie. Pianu pianu, cù l'associ, cù i sindacati è cù l'impegnu militante è culturale, l'avemu vinta « a battaglia di l'idee », assai nanzu di vince a battaglia elettorale, in lu 2015. L'hà ancu ricunisciuta unu di i nostri più ardenti upponenti, Niculaiu ALFONSI, ch'o salutu. Eppure, dialogu ùn ci n'hè statu. À u veranu di u 2017, i Corsi anu elettu 3 diputati naziunalisti à l'Assemblea Naziunale francese. Tandù, ci anu dettu ch'ùn aviamu micca a maiurità assoluta è chì ci vulia à aspettà i risultati di l'elezzione di dicembre di u 2017. U Statu hà sempre fattu è disfattu e regule di u ghjocu, ma ogni volta, incù a cunfidenza di i Corsi, avemu vintu a partita.

Allora, vutendu di manera massicia per a lista Per a Corsica, u nostru populu hà dettu chì a Corsica ùn hè un' entità amministrativa. Hà dettu chì a Corsica hè una nazione. S'è, cum'è l'autore francese Ernest RENAN, i respunsevuli parigini cunsidereghjanu a nazione cum'è « un plebiscitu di ogni ghjornu », allora ci vole ch'elli ricunnoschinu u plebiscitu fattu da i Corsi ogni ghjornu durante dui anni è cunfirmatu, di modu furmale da u scrutinu, trè volte in dui anni.

A dicia, simu andati in Parigi cun tutta a nostra bona voluntà. Elli, anu pigliatu issa bona voluntà per debulezza. Quandu no aspettavamu almenu pruposte di suluzione equilibrate, Parigi ci hà prupostu un ritornu à u dirittu cumunu, un ritornu di nanzu à u 1981 ! Nunda ùn era pussibile ! Ùn pudiamu

accittà ste risposte quandu omu cunnosce a storia è u dirittu. Perchè u dirittu seguita sempre a vuluntà pulitica.

Cuncernendu l'amnistia, parechji fatti storici facenu vede a pussibilità di truvà suluzione di cumprumessu. À u livellu di a lotta contru à a speculazione fundiaria è immobiliare, esistenu in Auropa dispositivi ghjuridichi. Esistenu dinù dispositivi ghjuridichi specifici fundati nant' à a storia di parechje regione francese, cum'è in San'Bart...

Tenendu contu di ciò chè no dumandemu in i duminii di a lingua, di a fiscalità, di u fundariu è di l'istituzione, s'è ùn avemu micca un dispositivu specificu per a Corsica, ci seranu sempre d'altri articuli o principii custituziunali à oppone ci. È si sà chè u Cunsigliu custituziunale ùn manca mai un uccasione di caccia si la incù a Corsica. L'avemu vista per a fiscalità di u patrimoniù.

À l'accorta, oghje, per rapportu à u governu precedente, s'elli sò cambiati a forma di e discussione è u vucabulariu impiegatu, u fondu hè, per avà, sempre listessu. Parigi cuntinueghja d'opponere ci e famose « linee rosse » definite in d'altri tempi. Accittà a pruposta chè cunsisterebbe à mudificà l'articulu 72 di a Custituzione serebbe rinuncia à ciò chè no simu, serebbe tradì u mandatu chè ci anu dattu i Corsi.

Presenteremu oghje una risuluzione chè purterà nant' à a nostra dumanda di dialogu senza limiti nè linee rosse. Dumanderemu ch'elli sianu avvicinati tutti i prigiuneri pulitichi, dumanderemu a scrizzione di a Corsica ind'è a Custituzione per pudè derugà à u drittu cumunu ind'è i duminii di a fiscalità, di u fundariu è di a lingua. Infine, dumanderemu una revisione di e risorse è di i mezi di a Cullettività di Corsica per pudè risponde à i bisogni di a sucetà corsa.

Faleremu dumane in carrughju, à fiancu à tutte e forze vive di l'isula, per ch'ellu sia rispettatu u fattu democraticu. Cun elle, diceremu à u Presidente di a Republica francese ch'ellu ùn deve micca tradì u so discorsu di Furiani quand'ellu era candidatu. Li diceremu ch'ella hè ghjunta l'ora d'accompagnà i sforzi di l'istituzione corse ind'è a custruzione di rilazione infine appaciate trà u nostru populu è Parigi.

È dopu à sta manifestazione, cuntinueremu senza fiata à custruì a nostra nazione perchè, per ripiglià torna e parolle di RENAN, avemu fattu grande cose insieme è ne vulemu fà torna.

À ringrazià vi.

(Chers collègues,

« Il y a en Corse un fait nouveau, spectaculaire, il faut donc entamer les discussions ». Ces mots ne sont pas les miens mais ceux d'un célèbre éditorialiste parisien. La victoire de notre majorité en décembre dernier est incontestable et doit être interprétée comme la volonté des Corses d'aboutir à une solution politique pour la Corse. Nombreux sont, aujourd'hui, les observateurs à s'accorder sur ce point, dans les médias et parmi les politiques. La Corse, et notre majorité, a reçu plusieurs soutiens, notamment celui des Régions de France, par la voix d'Hervé Morin. Le Président du groupe LREM à l'Assemblée nationale française, Richard FERRAND, a, lui aussi, invité le Gouvernement à accepter la « main tendue ».

En effet, nous sommes allés à Paris, la semaine dernière, avec la volonté de discuter de manière loyale, comme nous l'avons fait depuis 2015. De discuter de manière loyale avec le Premier ministre, avec le Président du Sénat, avec le Président de l'Assemblée nationale. En allant à Paris rencontrer Edouard PHILIPPE, Gérard LARCHER et François de RUGY, notre objectif n'était pas d'entretenir le conflit. Nous y sommes allés dans une logique d'apaisement, pour ouvrir un dialogue, sans préalable et sans tabou. Nous sommes allés à Paris avec la volonté ferme de défendre la dimension politique de la question corse.

Nous avons toujours été ouverts au dialogue. Toujours, malgré tous les refus essayés depuis des années, malgré le déni chronique de la démocratie.

Revenons un instant sur l'histoire des relations entre la Corse et Paris.

Durant 40 ans, l'Etat a fait de l'arrêt de la clandestinité un préalable aux discussions. Pour autant, il n'y a eu aucune discussion depuis 2014, date à laquelle le FLNC a décidé sa sortie de la clandestinité sans qu'aucune action ne soit venue depuis contredire cette décision.

Durant la mandature 2010/2015, l'Assemblée de Corse a délibéré sur des sujets majeurs pour la Corse, tels que le statut de résident, la coofficialité de la langue corse et de la langue française ou l'amnistie pour les prisonniers politiques. Paris n'a jamais pris en compte ces délibérations, parlant même aujourd'hui des « revendications nationalistes », jamais de délibérations, ignorant ainsi complètement le vote démocratique, d'une majorité de gauche d'ailleurs, même si les démarches ont été initiées par les nationalistes.

Durant 40 ans, on nous a dit que nos idées n'étaient pas majoritaires et que, de fait, on ne pouvait les prendre en compte. Peu à peu, avec les associations, avec les syndicats et avec l'engagement militant et culturel, nous avons gagné « la bataille des idées », bien avant de gagner la bataille électorale en 2015. Même l'un de nos plus ardents opposants, Nicolas ALFONSI, que je salue, l'a reconnu. Pourtant, il n'y a pas eu de dialogue.

Au printemps 2017, les Corses ont élu trois députés nationalistes à l'Assemblée nationale française. On nous a dit, alors, que nous n'avions pas la majorité absolue et qu'il fallait attendre les résultats des territoriales dès décembre 2017. L'Etat a toujours modifié les règles du jeu mais, à chaque fois, avec la confiance des Corses, nous avons gagné la partie.

Alors, en votant massivement pour « Per a Corsica », notre peuple a dit que la Corse n'est pas une entité administrative. Il a dit que la Corse est une nation. Si, comme l'auteur français Ernest Renan, les responsables parisiens considèrent la nation comme « un plébiscite de tous les jours », ils doivent reconnaître le plébiscite fait par les Corses, chaque jour durant deux ans, et confirmé, de manière formelle, par le scrutin, trois fois en deux ans.

Je le disais, nous sommes allés à Paris avec notre bonne volonté. Eux ont pensé que nous étions faibles. Là où nous attendions au moins des propositions de solutions équilibrées, Paris nous a proposé un retour au droit commun, un retour en arrière, avant 1981 ! Rien n'était possible ! Quand on connaît l'histoire et le droit, on ne peut pas accepter ces réponses. Parce que le droit suit toujours la volonté politique.

Concernant l'amnistie, plusieurs faits historiques prouvent qu'il est possible de trouver des solutions de compromis. Au niveau de la lutte contre la spéculation foncière et immobilière, des dispositifs juridiques existent à travers l'Europe. Il existe aussi des dispositifs juridiques propres à certaines régions françaises, fondés sur leur histoire, comme à Saint Barthélémy...

Compte tenu de ce que nous demandons dans les domaines de la langue, de la fiscalité, du foncier ou des institutions, si nous n'obtenons pas un dispositif spécifique pour la Corse, il y aura toujours d'autres articles ou des principes constitutionnels à nous opposer. Et on sait que le Conseil constitutionnel ne manque jamais une occasion de le faire lorsqu'il s'agit de la Corse. Nous l'avons vu pour la fiscalité du patrimoine.

En résumé, aujourd'hui, par rapport aux gouvernements précédents, seuls la forme des discussions et le vocabulaire employé ont changé. Le fond, pour le moment, reste identique. Paris continue de nous opposer ces fameuses « lignes rouges » définies en d'autres temps. Accepter la proposition qui consisterait à modifier l'article 72 de la Constitution, reviendrait à renoncer à ce que nous sommes, ce serait trahir le mandat que nous ont confié les Corses.

Nous présenterons aujourd'hui une résolution portant sur notre demande de dialogue sans tabou et sans lignes rouges. Nous demanderons le rapprochement de tous les prisonniers politiques, nous demanderons l'inscription de la Corse dans la Constitution pour pouvoir déroger au droit commun dans les domaines de la fiscalité, du foncier et de la langue. Enfin, nous demanderons une réévaluation des ressources et des moyens de la Collectivité de Corse afin de répondre aux besoins de la société corse.

Je vous remercie ».)

La parole est à Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

M. le Président, mes Chers collègues,

Je voudrais d'abord, si vous m'y autorisez, rendre hommage à deux personnes, deux amis qui nous ont quittés ces derniers jours, ces dernières semaines.

D'abord, Joseph PANTALONI, le président de la Chambre des métiers, un artisan infatigable, engagé, estimé de toutes et de tous dans son village, dans sa vallée, et bien au-delà, un ami devant la mémoire duquel nous nous inclinons tous, respectueusement, aujourd'hui.

Je voudrais également rendre hommage, bien sûr, à Guy DONGRADI, qui nous a quittés la semaine dernière, qui avait été maire de Scolca, comme Joseph, d'ailleurs, avait été maire d'Ucciani.

Guy DONGRADI, qui avait été membre du Conseil économique social et culturel depuis 1983, donc un historien de ces institutions, et puis qui avait été, également, le proviseur du lycée Jules Antonini, et également un acteur culturel infatigable, et notamment, à travers son projet-phare : celui des

« Jeunesses musicales de Méditerranée », qui est un événement incontournable de la vie culturelle corse et surtout, qui ouvre celle-ci sur sa dimension méditerranéenne.

Donc, avvedeci à Ghjaseppu, avvedeci à Guidu, è tantu sustegnu è affezione à e so famiglia è amichi chì sò oghje, cume noi, ind'è l'afflittu.

J'aurais également, comme vous, une pensée pour notre collègue et ami Louis POZZO di BORGO, qui est absent aujourd'hui car un deuil familial le touche.

Après ces quelques mots, simplement revenir un instant sur les quelques jours qui nous attendent et qui sont, à l'évidence, une séquence extrêmement importante pour la Corse et pour son peuple.

Beaucoup a été dit, nous avons eu l'occasion, les uns et les autres, de nous exprimer, nous l'aurons encore tout à l'heure à l'occasion de nos débats.

Ce que je voudrais dire, en ma qualité de Président du Conseil exécutif de Corse, c'est que nous avons, aujourd'hui comme hier, une responsabilité, nous tous élus de la Corse, qui est une responsabilité immense.

Je sais que quelles que soient nos différences, nous avons en commun la volonté de construire, pour cette île, pour son peuple, pour sa jeunesse, un présent et un avenir qui soient ceux de la paix, du développement et de l'émancipation.

Il y a des moments et des rendez-vous qu'il ne faut pas manquer ; je crois que nous en avons un dans les quelques jours à venir qui est un rendez-vous essentiel et qui conditionnera la suite.

Je ne vous parlerai pas de la manifestation de demain, nous y participerons, nous vous y avons appelés, nous souhaitons qu'elle soit le plus large possible, qu'elle implique toutes les forces vives de ce peuple, qu'elle se déroule, bien évidemment, de façon totalement apaisée, sans le moindre incident, et qu'elle soit, à la fois, l'expression de notre détermination, mais aussi et surtout peut-être, de notre foi et de notre espoir, également de nos attentes.

Je voudrais vous parler de la venue du Président de la République mardi et mercredi prochains, parce que la parole présidentielle est rare et, bien sûr, elle est forte. Et ce qui sera dit mardi prochain permettra, ou pas,

d'entrouvrir, d'ouvrir de façon significative les chemins de l'espoir. Et il nous restera, ensuite, à avancer ensemble sur ces chemins-là.

Autrement dit, nous n'attendons pas tout ou rien de la venue du Président de la République, parce que nous savons qu'il nous restera ensuite, à nous Corses, à faire l'essentiel et à accomplir le travail qui nous incombe.

Mais aujourd'hui, très clairement, la balle est dans le camp de l'Etat et c'est le Président de la République qui a les moyens de débloquent la situation.

Je ne reviendrai pas sur les revendications fondamentales que nous avons eu l'occasion de défendre : certains d'entre vous les partagent, ils ont exprimé cette adhésion, notamment à travers des délibérations qui ont été votées.

D'autres points font débat : certains comme la coofficialité, le statut de résident ou l'amnistie sont présentés comme ne pouvant pas être satisfaits en l'état par le Gouvernement et par l'Etat ; nous en avons pris acte.

Nous, ce que nous avons demandé simplement, c'est qu'un dialogue s'ouvre et qu'il soit sans tabous et sans préalables, ni d'un côté, ni de l'autre.

Il y aura, également, la question de la révision constitutionnelle : une question essentielle parce que la décision du Président de la République, l'inclinaison qu'il donnera à ce débat-là, nous permettra, ou pas, de nous inscrire dans un champ de travail qui nous permettra d'avancer de façon significative.

Et puis, je le dis aussi, il y a tous les éléments qui ne sont pas seconds, qui sont essentiels, comme les premiers, et sur lesquels nous avons déjà montré que nous pouvions être d'accord :

Lorsque nous avons parlé de la nécessité de donner à la nouvelle Collectivité de Corse les moyens humains, financiers, techniques de réussir les missions qui sont les siennes ;

Lorsque nous avons parlé de la nécessité d'inventer, ensemble, un instrument qui prenne la suite du PEI (plan exceptionnel d'investissements) qui va bientôt s'achever ;

Lorsque nous avons, à l'unanimité, voter une délibération sur la nécessité d'un effort financier exceptionnel concernant la santé, et notamment la santé publique ;

Lorsque nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur l'agriculture et sur la nécessité, par exemple, de renforcer les compétences et les prérogatives de nos institutions dans le domaine du 2^{ème} pilier de la PAC ;

Lorsque nous avons voté la réforme du système éducatif et la nécessité de l'adapter aux besoins de la Corse et de sa jeunesse ;

Lorsque nous nous sommes, d'ores et déjà, mobilisés et accordés sur la nécessité d'un statut fiscal et social, et d'une stratégie de développement économique qui nous permettent de créer de la richesse et ensuite, à travers des mécanismes de justice sociale toujours renforcée, de la redistribuer parce que la lutte contre la pauvreté et la précarité sont plus que jamais des nécessités absolues.

Nous avons le devoir, et nous aurons, je l'espère à partir de mardi, beaucoup mieux qu'aujourd'hui, la possibilité de travailler ensemble sur ces points.

Notre détermination, celle de la majorité territoriale, est intacte !

Elle a été affirmée, elle le sera à nouveau, y compris directement au Président de la République si l'occasion nous en est donnée.

Nous voulons le dialogue ! Nous voulons la paix ! Nous voulons construire ce pays ! Nous ne prétendons pas le construire seuls. Nous avons, bien sûr, la légitimité majoritaire issue du suffrage universel, mais nous n'avons pas le monopole de la légitimité et nous reconnaissons, bien évidemment, que d'autres opinions que les nôtres existent et qu'elles auront, tout autant que la nôtre, voix au chapitre dans le dialogue qui doit s'ouvrir.

Mais je vous dis aussi qu'il ne faut pas manquer ce rendez-vous, que nous, nous sommes prêts, que je ne doute pas que vous, vous soyez prêts et j'espère que du côté du Président de la République, du Gouvernement et de l'Etat, la démonstration sera faite que la volonté est partagée.

Et je voudrais terminer en disant que, hier, nous avons eu une Conférence des présidents à l'occasion de laquelle tous les groupes n'étaient pas représentés, mais nous avons pu noter qu'au-delà des oppositions qui peuvent être les nôtres, au-delà des tensions qui peuvent nous opposer à

l'occasion de la vie de ces institutions, des désaccords que nous pouvons exprimer, y compris de façon forte, la volonté reste inchangée, c'est en tout cas ce qui nous a été dit par les présidents de groupe de l'opposition qui étaient présents hier.

Et que sur le fond, l'accord que nous avons trouvé, que nous avons exprimé, lors de la session précédente, sur la nécessité d'une dimension historique au dialogue, sur la nécessité d'une révision constitutionnelle qui laisse ouvert le champ du possible, sur la nécessité d'un rapprochement immédiat et sans exclusive de tous les prisonniers politiques, ou de « tous les prisonniers », si le terme que nous employons doit constituer un obstacle à trouver un accord large et surtout, si le dépassement des querelles sémantiques doit permettre d'arriver à des résultats qui soient des résultats tangibles et qui sont ceux pour lesquels nous nous battons depuis des années, sur les questions concrètes et y compris celles de la Collectivité de Corse.

Nous savons que des accords très larges peuvent se faire. Donc, c'est dans cet état d'esprit que nous allons continuer, nous, à travailler sans rien abandonner, bien évidemment, de ce que nous sommes et de ce que nous pensons, et de ce pourquoi nous nous sommes battus, individuellement et collectivement, depuis des décennies.

Alors aujourd'hui, nous attendons, nous sommes déterminés, nous sommes apaisés, nous sommes sereins et nous sommes certains, aussi, que si la porte s'ouvre mardi, le Peuple corse, dans la diversité de ses convictions et de ses forces, saura montrer qu'il est prêt à construire un présent et un avenir qui soient ceux de l'émancipation.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

**RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le Président TALAMONI

Il y a trois petits rapports qui concernent la réactivation, en fait la poursuite de commissions dont nous avons décidé de la création lors de la mandature précédente.

Nous n'étions pas tous dans cet hémicycle, mais un grand nombre d'entre nous y étaient déjà et nous avons commencé à travailler sur des sujets importants.

Il y a donc 3 commissions qui ont été créées et qu'il faut, pour des raisons juridiques, réactiver à travers le vote d'un rapport :

Commission ad hoc relative à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée » : nous avons commencé, à cet égard, notre travail par l'audition de M. GRANDGUILLAUME, qui est le responsable, au niveau national français, de cette démarche et de l'association qui la met en œuvre.

Il y a un rapport concernant **la réactivation de la Commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base** : là-aussi, nous avons commencé à travailler avec l'audition de M. de BASQUIAT, qui est aussi une personnalité particulièrement qualifiée s'agissant de cette démarche importante sur laquelle travaillent la plupart des assemblées délibérantes, à commencer par le Sénat à Paris, mais également un grand nombre d'assemblées départementales et régionales. Donc, là-aussi, par-delà les appréciations différentes que nous pouvons avoir les uns et les autres sur l'intérêt d'une telle démarche, il s'agit surtout de comprendre, de travailler et de faire de la stratégie et de la prospective. Moi, je dirais qu'à ce stade, je n'ai pas encore de religion définitive sur cette question, mais il faut continuer bien sûr à travailler, c'est notre devoir d'élu, puisque c'est un sujet qui, aujourd'hui, mobilise un grand nombre d'élus en Europe et ailleurs.

Enfin, il y a la réactivation d'**une Commission ad hoc chargée d'étudier la mise en place d'un système de valorisation de l'énergie thermique de la mer** sur les navires de la continuité territoriale et dans les ports de commerce de Corse. Là-aussi, il s'agit d'une démarche novatrice qui permettrait à la fois d'économiser de l'argent public, mais également

d'économiser notre santé, et on sait ce que les bateaux aujourd'hui peuvent amener comme pollution à Ajaccio ou à Bastia. Donc, nous pensons, pour notre part, qu'il y a ici une piste qu'il faut continuer à explorer.

Je précise, bien entendu, que l'Exécutif participe naturellement aux réunions de ces 3 commissions.

S'agissant de la **Commission relative à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »**, l'Exécutif sera plus spécialement représenté par le Président de l'ADEC, par Bianca FAZI qui est responsable des affaires sociales, par Josépha GIACOMETTI qui est en charge de la formation et donc par d'autres membres de l'Exécutif qui se sont déclarés très intéressés aussi par cette question qui est essentielle et qui a déjà, lors de la première vague d'expérimentation, donné des résultats extrêmement tangibles.

A la différence de la question du revenu de base, on peut toujours à ce stade, puisque nous sommes toujours dans l'exploration, avoir des appréciations très différentes sur l'opportunité de mettre en place cela en Corse.

En revanche, s'agissant de l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée », il n'y a évidemment que des aspects positifs qui ressortent de la première vague d'expérimentation. Et il nous faudra aussi, à cet égard, aller un peu plus vite parce que la deuxième vague est en préparation et il faut que des territoires corses, notamment des intercommunalités, puissent se porter candidats pour la deuxième vague d'expérimentation. Vous savez qu'il y a des financements et qu'il y a donc une opportunité importante pour la Corse. Mais il faut avoir de bons dossiers, bien préparés, si nous voulons être retenus pour cette deuxième vague d'expérimentation. Donc, là, il y a quand même une question d'échéancier sur lequel nous allons travailler rapidement.

Je vais vous proposer donc d'abord le premier rapport.

Rapport n° 033 : Création d'une Commission ad hoc de l'Assemblée de Corse relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée »

Le Président TALAMONI

La parole est à l'Exécutif et ensuite à qui la demande.

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. le Président de l'Assemblée, Mmes et MM., Cari amichi,

Le Président de l'Exécutif s'exprimera sur ce sujet et je pense que l'Assemblée, abondamment, dans la diversité de ses points de vue, en fera autant.

Une minute pour dire, d'une part, que nous saluons l'initiative et que, naturellement, nous y souscrivons totalement.

Il y a derrière l'intitulé « territoire zéro chômeur » une affirmation qui peut sembler parfois, aux uns et autres, un peu péremptoire et un peu radicale, un peu catégorique, mais la pratique et les premiers retours d'expérience sont là pour montrer des résultats, dans des périmètres donnés, avec une mobilisation des acteurs et une coordination, à un degré très abouti, qui effectivement sont de nature, dans un écosystème comme la Corse, à donner là-aussi un certain nombre de résultats.

D'autres part, nous avons, les uns et les autres, initié en parfaite convergence et en totale complémentarité, des réflexions et des actions qui tendent à consolider cette trajectoire.

Attirer votre attention sur le fait, quand même, que les chiffres de l'emploi, du chômage, nous sont parvenus, pour leur version la plus récente, il y a quelques jours ou quelques semaines à peine et qu'ils ne sont guère satisfaisants, et c'est un euphémisme. Donc, on est dans un paradoxe qui consiste pour la Corse, à l'instar de l'économie française, voire de l'économie européenne, à amorcer une trajectoire de reprise, même si elle est restée timide, alors même que sur le fond de l'emploi les choses restent durablement préoccupantes.

Il y aurait des explications objectives, parfois un peu bigarrées, à apporter à cette situation mais le débat n'est pas là ; nous y reviendrons le moment venu.

Ceci pour dire simplement que nous ne devons négliger aucun des moyens potentiellement à notre disposition pour endiguer ce fléau structurel qu'est le chômage, et notamment le chômage de masse, pour le dire en des termes un peu plus crus.

Donc, très vite, dire que le territoire zéro chômeur est une mesure intéressante. En écho à ce qu'a déclaré le président de l'Assemblée, il y a eu une réunion, dans le XIII^e arrondissement je crois, la semaine dernière, à laquelle il a participé avec des membres de son cabinet et nos parlementaires, qui sont très mobilisés sur le sujet et Paul-André, Michel et Jean-Félix étaient donc présents aux côtés du cabinet du président, pour éclairer d'un jour nouveau cette problématique.

Nous aurons, sous le contrôle de Nanette MAUPERTUIS, et sans préjuger des résultats qui ne nous incombent pas, un comité de sélection de projets, dans le cadre de la consommation des crédits des fonds FSE, qui se réunira la semaine prochaine et qui permettra d'expérimenter des mesures innovantes de lutte contre le chômage, mesures dont je veux rappeler qu'elles ont été votées en leur principe à l'unanimité par cette assemblée dans le courant de l'année dernière. Nous arrivons au terme de l'instruction des projets et parmi ces projets, certains dédiés aux territoires zéro chômeur, avec donc, à la clé, la possible consommation de crédits FSE, et plus précisément, de déploiement de moyens innovants dans ce secteur-là.

Terminer enfin en disant, bien sûr, que nous faisons, toutes et tous, de l'emploi une cause sacrée, que nous sommes actuellement en train de réfléchir, dans le cadre du Conseil exécutif, à d'autres dispositifs de coordination tendus vers le même objectif, et notamment, à un renforcement des liens entre services de la formation professionnelle et services de l'ensemble des offices et agences concernés, bien sûr de l'ADEC, pour que la question de l'emploi donne lieu, outre le déploiement des mesures que l'on connaît et notamment de celle-là, à une sorte de conférence territoriale qui permettrait d'innover et de tenir une sorte de tableau de bord, mensuel ou trimestriel, de l'emploi, avec le souci de mieux connecter les besoins du marché, les besoins en tension, et la réalité des formations qui sont, ici, financées ou mises en œuvre.

Donc, une volonté politique forte et une mesure d'expérimentation à laquelle, bien sûr, nous souscrivons, M. le Président, en participant activement aux travaux de ladite commission ainsi, et plus généralement, qu'à toutes initiatives que prendra votre assemblée.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. La parole est à qui la demande.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

Effectivement, aujourd'hui la Corse compte 7 250 chômeurs de longue durée et nous ne pouvons, nous-aussi, comme tous dans l'hémicycle, que saluer cette initiative.

Évidemment, tous les partenaires de l'emploi vont s'associer pour mettre en œuvre cette expérimentation. Et il faut vraiment, comme vous le souligniez tout à l'heure, que nous puissions arriver, pour 2019, par enfin s'inscrire dans la deuxième expérimentation. Mais je pense que le fait de ne pas avoir intégré cette expérimentation au tout début peut-être tout à fait favorable, parce que même si elle apporte vraiment des résultats, on peut aussi y voir des failles, ce qui nous permettra justement de mieux travailler.

Donc vraiment, une très bonne initiative et je pense vraiment que cela pourra vraiment concourir, avec d'autres clés que nous allons mettre en route, comme l'a dit M. ANGELINI, Conseiller exécutif, justement à résoudre, ou du moins avancer, avec des pistes sérieuses, pour le retour à l'emploi.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? François ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, c'est en effet un rapport intéressant et important qui nous est proposé parce que, parmi les problématiques auxquelles nous devons répondre, il y a, bien sûr, celle de toutes les mesures d'encouragement à l'emploi, et celle-ci en fait partie.

C'est une initiative qu'il faut saluer et accompagner, et pour laquelle, je crois, il faut être particulièrement vigilant.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, il y a une problématique de délai. Je crois qu'il faut qu'avant 2019, nous soyons prêts pour être éligibles, et ce sont des expériences qui existent ailleurs et qui ont été développées, de manière peut-être beaucoup plus rapide, dans d'autres départements.

Il faut, cependant, avoir à l'esprit un certain nombre de risques auxquels nous risquons de nous exposer, et il faut les prendre en compte.

Au-delà du contenu technique des mesures qui seront prises, les risques sont d'un ordre plus général : selon la nature des procédures que l'on pourrait engager, il faudrait faire attention à ne pas s'engager vers des risques de banalisation, des risques de s'enkyster dans la pauvreté en voulant proposer des systèmes qui, au lieu d'avoir un effet dynamique, auront plutôt un effet sclérosant. Cela a été relevé dans d'autres expériences, il faut l'avoir à l'esprit.

Il faut avoir également à l'esprit qu'un processus mal maîtrisé peut entraîner un effet tout à fait inégalitaire. Donc, là encore, la philosophie du projet doit être importante.

Je crois qu'il faut, sur un point de vue plus pragmatique, bien se mettre d'accord sur la définition juridique et sur les objectifs, en termes de territoires, en termes de publics ciblés. Vous l'avez dit hier, et je vous ai demandé à ce que l'on ait déjà un point d'étape sur les travaux qui avaient été réalisés, vous avez dit que vous nous le fournirez.

Je crois que ces éléments de base sont importants pour poursuivre, en effet, notre démarche :

Savoir :

Quel public est visé ? ; Les termes sont génériques ? ;

Est-ce que dans les besoins à satisfaire on parle d'emplois qui relèvent plutôt du service public ? ;

Est-ce que l'on parle de catégories d'emplois à créer qui ne relèvent pas du secteur concurrentiel ?...

Donc, il y a véritablement un spectre très large dans l'appréhension de cette problématique et je crois que associer, bien sûr, les services et je me permets d'insister sur, notamment, les services des anciens conseils départementaux qui ont cette expérience. L'administration me paraît très importante dans les travaux de la commission pour laquelle bien sûr, je souscris, et nous souscrivons, à l'idée de sa mise en œuvre.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Simplement, deux mots en réponse.

Bien sûr, associer les services, évidemment, et une consultation la plus large possible avec, je pense, les énergies qui sont présentes dans cet hémicycle et, bien entendu, en dehors. Mais il y a, quand même, un certain nombre de choses sur lesquelles il a déjà été fait un grand nombre de vérifications.

Cette expérience n'en est pas à son début, à ses balbutiements, mais elle a aujourd'hui été concrétisée, notamment par une première vague d'expérimentation qui a montré, de manière claire, des résultats et des résultats tangibles. Alors sur les publics, bien entendu, il y a une réflexion qui a été menée en amont et il s'agit de publics qui sont, aujourd'hui, dans une situation de marginalisation. Et il a été montré que cette démarche pouvait remettre dans la société un certain nombre de personnes qui en étaient exclues, ou sur le point d'en être complètement exclues.

S'agissant, bien sûr, du secteur concurrentiel, et ça c'est un des principes essentiels de la démarche, on ne crée pas, évidemment, un seul emploi qui rentrerait en concurrence avec l'existant. Donc, cela fait partie des conditions mêmes de la mise en œuvre de la démarche.

Donc, aujourd'hui, il faut quand même prendre en compte le fait que nous ne sommes pas au début de la démarche, mais nous en sommes à un point où déjà, nous pouvons évaluer les résultats extrêmement positifs qu'elle a donnés dans un certain nombre de territoires.

Je pense que les risques sont quasiment nuls, compte tenu du stade où nous en sommes aujourd'hui, d'une façon générale.

En Corse, bien entendu, il faut préparer des dossiers. Ces dossiers, il faut les préparer de la manière la plus soignée possible, parce qu'il n'est pas dit que nous serons retenus, compte tenu de la rigueur avec laquelle l'association, globale, je dirais, sélectionne les candidatures.

Donc, je pense qu'il n'y a aucun risque dès l'instant où nous sommes sélectionnés. Je crois que le risque essentiel, c'est de ne pas être prêt ou de ne pas avoir préparé de bons dossiers, à ce stade, je pense.

Pour le reste, vous avez parfaitement raison : évidemment, la concertation la plus large avec le milieu associatif, avec l'administration, avec les services, bien sûr, c'est tout à fait nécessaire.

Nadine NIVAGGIONI avait demandé la parole.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, M. le Président.

Deux petits mot pour dire qu'aujourd'hui en avançant, ce que je vais dire c'est une lapalissade, mais le chômage est un véritable fléau, et lorsqu'on parle de chômeurs longue durée, ce sont des personnes qui sont au chômage depuis un an. Cela peut paraître long pour ceux qui sont en recherche, cela peut paraître court lorsqu'on les différencie avec les chômeurs de très longue durée. Mais il faut absolument, sur ce public qui est aujourd'hui en grande difficulté, agir.

Donc, il est évident que cette expérimentation, cette opération, ce programme, appelons-le comme on veut, ne peut pas être déconnecté de toutes les opérations et du plan général porté par la Collectivité de Corse à travers la formation, le développement économique, etc. Mais on ne peut pas laisser passer ces occasions-là.

Ce sont des occasions intéressantes qui peuvent déboucher sur des emplois sur des territoires, notamment dans le monde rural, puisque je crois que c'est le *Centru Corsica* qui a été retenu.

Il y a quand même, très rapidement, des solutions qui peuvent être trouvées lorsqu'on est capable de mettre en synergie l'ensemble des acteurs. Et ce point-là a été démontré, à travers le plan de lutte contre la précarité qui a été porté par le Dr PERNIN, et validé, ici, dans notre assemblée.

Donc nous avons, aujourd'hui, cerné les causes de cette recherche d'emplois, de cette longue recherche d'emplois. Donc, maintenant, je crois que si on n'agit pas, il est évident qu'on ne réussira pas.

M. Pierre GHIONGA

Président, un mot rapide. Évidemment, je suis en faveur de toutes mesures susceptibles d'éradiquer ce cancer social que constitue le chômage de longue durée. Mais je voudrais élargir un peu la discussion et rebondir sur les institutions : est-ce que vous avez une réflexion sur la création d'un service

public territorial de l'emploi, c'est-à-dire l'intégration de Pôle emploi à la nouvelle Collectivité de Corse ? Voilà, c'est la question que j'avais.

Le Président TALAMONI

Je sais que l'Exécutif a déjà travaillé, bien sûr, sur ces questions. Peut-être que Josépha GIACOMETTI... Vous avez demandé la parole ? Je vous la donne volontiers, s'agissant d'une question qui relève, plus spécifiquement je crois, de votre compétence. Vous avez travaillé, notamment avec Pôle emploi, sur ces questions.

Mme Josépha GIACOMETTI

Effectivement, lors des dernières sessions de la précédente assemblée, nous avons eu à voter le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnel (CPRDFOP).

Celui-ci posait un ensemble de fiches-action (21) qui, bien sûr, étaient le fruit de la concertation, notamment avec Pôle emploi, mais pas seulement, avec la mise en synergie des organismes de formation et la recherche d'une adéquation la plus resserrée possible entre, effectivement, les besoins de formation, la coordination stratégique, et c'est la référence que faisait Jean-Christophe ANGELINI dans son introduction, avec nos propres orientations stratégiques, donc la mise en œuvre, la synergie avec les agences et offices et les services de la formation professionnelle. Et, bien entendu, la nécessaire adaptation de l'appareil de formation, puisque lorsque l'on parle de formation, il faut aussi poser la question des compétences, lorsque l'on parle de compétences, il y a des fiches-métier et que ces fiches-métier doivent correspondre à des cartes de formation.

Donc, tout cela se coordonne, s'organise et, bien évidemment, pour ce qu'il s'agit, plus spécifiquement, de la question des chômeurs de longue durée, nous avons eu à discuter avec Pôle emploi où nous savons qu'il y a une petite défaillance : c'est bien entendu dans l'approche trop parcellaire que nous avons parfois des données. C'est-à-dire que les données sont chez les uns et les autres et, parfois, la coordination et la mise en synergie de toutes ces données ne se fait pas de manière opérante.

Donc, dans les fiches-action du CPRDFOP, nous avons fait la proposition, notamment, d'un tableau de bord concerté entre tous les organismes et l'analyse et la prospective par les services de la Collectivité, notamment adossés à *Corsica Statistica*, c'est ce que nous avons avancé comme outil opérationnel et stratégique pour cette mise en synergie, pour

répondre entre les besoins de l'emploi, le besoin en formation et la concrétisation en métiers.

Et il y a un autre point où nous devons agir puisque vous le savez, pour les élus qui siégez dans la précédente assemblée, mais bien sûr nous aurons l'occasion de revenir vers vous dans les prochaines semaines pour vous présenter certains aspects concrets des premières déclinaisons de ce contrat de plan, et puis parce qu'il nous faudra aussi, très certainement, ajuster le document puisque nous avons dit ensemble que l'évaluation était nécessaire à court, moyen et plus long termes, que cette évaluation nous permettrait d'ajuster certains des dispositifs, que ce n'était pas gravé dans le marbre et qu'il était utile d'être, sur ces questions-là, dynamiques, véritablement dynamiques, pour répondre aux besoins des entreprises et à l'adaptation, je le disais, des outils de formation.

Et une des fiches-action, et si vous le souhaitez nous pourrons y revenir, se consacre spécifiquement Donc, ceux qui siégeaient savent que le CPRDFOP, nous ne l'avons pas conçu comme un grand plan avec seulement des orientations stratégiques, mais nous avons voulu que ces fiches-action viennent là où étaient pointées des faiblesses dans le maillage entre emploi et formation. Et une des faiblesses aussi, dans la question des chômeurs de longue durée, c'est la question du retour à l'emploi après la formation puisque, parfois, il y a des formations qui sont mises en place, notamment, nous avons vu le plan 500 000 qui a bien fonctionné. Mais ensuite, ce qu'il nous faut garantir, et là où il nous faut avoir un suivi plus resserré, c'est que ce retour à l'emploi soit pérenne et qu'il se concrétise de faits pérennes dans le temps, qu'il soit définitif ou, en tout cas, qu'il soit sur la durée la plus longue possible.

Et une des fiches actions, et si vous le souhaitez, nous pourrons y revenir, se consacre spécifiquement à cette question de l'accompagnement sur le retour à l'emploi et le maintien dans l'emploi. Sinon, on va faire des formations pour les chômeurs de longue durée, on va les faire disparaître des tableaux de bord des chiffres du chômage et puis, ensuite, ils vont y revenir, on le sait très bien. Donc, c'est une des questions sur lesquelles nous avons notamment travaillé.

Nous allons, et nous avons anticipé aussi sur les travaux du CPRDFOP et nous continuons à travailler, notamment avec les services de Pôle emploi, pour pérenniser ce retour à l'emploi et que ce ne soit pas simplement un turnover de la formation des chômeurs de longue durée et ensuite, un retour dans une période de chômage, et une nouvelle sortie vers

une formation, que ce ne soit pas un cercle vicieux, mais bien un cercle vertueux.

Donc, toutes ces questions, nous aurons l'occasion, dans les prochaines semaines, d'y revenir puisque les fiches-action ont vocation à trouver, aujourd'hui, leur mise en œuvre, leur évaluation et, si besoin, leur réajustement.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a de nouvelles demandes de prises de parole. L'Exécutif s'exprimera à nouveau.

Mme Muriel FAGNI

Tout simplement pour étayer les propos de Josépha GIACOMETTI.

Effectivement, ce matin, le député Paul-André COLOMBANI, dans le cadre justement de ses réflexions sur ces « territoires zéro chômeur longue durée », a décidé de visiter les agences du Pôle emploi.

Ce matin, il était sur le Pôle emploi d'Ajaccio et il a pu se rendre compte, justement, qu'un conseiller de Pôle emploi travaillait en synergie avec l'ex Conseil général, aujourd'hui la Collectivité de Corse.

Et pour étayer ce que dit Josépha, la problématique, justement, de ces chômeurs longue durée, c'est le retour à l'emploi : ils sont tellement éloignés de l'emploi qu'il faut vraiment travailler en concertation.

Bien souvent, en périphérie, évidemment, vient se greffer tout ce qui est problèmes sociaux, et la personne aujourd'hui du social, du volet social de la Collectivité de Corse, accompagne pour trouver les bons filons, les relais avec la CAF, les assistantes sociales. Et ce partenariat existe pour le Pôle emploi déjà depuis cinq ans. Donc, évidemment il va continuer.

En ce qui concerne le retour à l'emploi, pour les demandeurs d'emploi qui ont suivi une formation, aujourd'hui effectivement, il y a un suivi qui est demandé (qui existait, mais qui n'était pas un suivi « à la culotte », si je puis dire) et qui est vraiment concret aujourd'hui : chaque demandeur d'emploi est suivi après sa formation pour vraiment, vraiment, savoir si cette formation va lui permettre d'accéder à un emploi. Donc, c'est vraiment très cadré et très suivi, et j'espère, avec ce que j'ai dit tout à l'heure

et tous nos échanges, que nous pourrions arriver comme ceci à résorber ce chômage.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Vous avez la parole.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Président.

Je voudrais déjà rappeler les termes de votre premier discours d'ouverture dans lequel vous avez prôné la formation, l'enseignement et je souhaiterais que, si nous le pouvions, intégrer les centres de formation parce que j'estime et je pense qu'ils sont les réceptacles de beaucoup d'attentes de demandeurs d'emplois. Ils se présentent généralement dans ces différents centres pour trouver une issue favorable et un nouveau projet professionnel, une nouvelle réinsertion.

Il est vrai que le suivi peut être fait et c'est vrai que les centres de formation répondent, dans le cadre du programme régional que vous mettez en place, mais ils ne sont pas acteurs, en amont, des formations qui sont demandées et qui pourraient être développées au sein des différents centres.

Il serait peut-être opportun d'intégrer donc, dans ces commissions, quelques responsables de centres de formation, afin qu'ils proposent des formations nouvelles, peut-être adaptées aussi à l'insularité et permettre ainsi une insertion pérenne des formations mises en place.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Sans doute un mot de l'Exécutif ?

Mme Josépha GIACOMETTI

Effectivement, cela fait l'objet d'une des fiches, également, de ce plan que nous avons entamé, parce qu'il faut que les centres de formation soient au plus près, aussi, et associés en amont, puisqu'il y a aujourd'hui une question qui se pose, et vous le savez Mme la Conseillère, c'est la nécessité de l'adaptation, aussi, de l'appareil de formation.

C'est une nécessité qui doit être non seulement pensée, mise en œuvre, mais ensuite, de manière opérationnelle, cela appelle la formation des

formateurs, l'adaptation des plateaux techniques. Il y a toutes les questions ensuite qui en découlent, qui sont absolument essentielles et qui doivent être anticipées.

Cela vient se croiser, c'est au carrefour, puisque vous dites vous-même qu'il faut adapter, aussi, à certaines de nos orientations. Cela vient au carrefour de ce que nous sommes en train de mettre en place, puisque cette conférence territoriale, qui ferait le lien entre formation professionnelle et l'ensemble des agences et offices, aurait pour vocation d'être dynamique dans l'analyse de ce que doivent être les métiers d'avenir dans certains secteurs, l'analyse des métiers en tension qui sont une catégorie différente. Donc des secteurs dont les besoins sont identifiés, mais aussi dans le soutien à la production pour les entreprises d'être en capacité de formuler la demande, puisque, parfois, il est compliqué pour une entreprise de formuler la demande.

On nous dit, il faut être en adéquation avec les besoins des entreprises mais parfois les entreprises elles-mêmes, et c'est normal, elles nous le disent, et dans les échanges que nous avons eus avec elles, c'est une difficulté, elles ne sont pas toujours en capacité sur du long terme, ce que nous devons être nous, au plan politique, en capacité de faire ou en tout cas de créer les conditions pour le faire, de répondre et formuler leurs besoins.

Donc, ensuite, ce qui en découle, c'est lorsque le besoin n'est pas formulé, cela ne se traduit pas justement en métiers, en compétences et donc en formations. Et donc, c'est un cercle, je le disais en conclusion de mon précédent propos, vicieux qui se met en œuvre.

Effectivement, donc, associer les organismes de formation pour qu'ils soient en amont.

Pour la collectivité, lorsqu'elle produit le PRF (plan régional de formation) auquel vous faites référence, être elle-aussi, puisqu'il faut faire là-aussi notre propre analyse et nous l'avons fait durant ces deux dernières années, plus en prise avec les besoins du territoire et des entreprises. Et bien entendu, puisqu'elle est ensuite financeur des centres de formation, être en capacité de mieux accompagner la transition ou le renforcement de certains domaines d'enseignement que dispensent les centres de formation, en termes de ressources humaines, en termes de formation des formateurs et en termes de plateaux techniques.

Donc, tout cela se met en place :

-Conférence territoriale pour être plus sur une vision stratégique des secteurs qui recruteront de manière très concrète ;

-Association des centres de formation à la réflexion, en amont, pour qu'ils puissent eux-mêmes anticiper sur les besoins puisqu'ensuite, vous le savez aussi, c'est un aspect que je n'ai pas évoqué, il faut aussi une validation des diplômes et des cartes de formation selon les diplômes, on ne va pas rentrer dans le détail ;

-Que les entreprises trouvent l'adéquation avec leurs besoins et leurs attentes pour aller, ensuite, vers une intégration, et l'emploi, bien évidemment.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole au Président de l'ADEC.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

En un mot, rappeler simplement une évidence qui est apparue en creux dans tous les débats, mais sur laquelle il faut qu'on soit bien d'accord, ce ne sera pas compliqué : on se tourne, à raison, vers la Collectivité de Corse lorsqu'on évoque les chiffres de l'emploi, elle est, c'est vrai, en responsabilité concernant la stratégie économique, concernant un certain nombre de mesures pour lutter contre le chômage, mais on oublie souvent de dire qu'en dépit de trois décennies de « décentralisation » et de statuts successifs, l'emploi demeure, à ce jour, une compétence non transférée.

Il faut le dire clairement parce qu'on a, parfois, l'impression que les Corses, lorsqu'ils nous entendent débattre, pourraient croire qu'on est dans un domaine qui nous est propre, ça n'est pas vrai. Je ne dis pas cela pour mettre en cause ceux qui ont à gérer ladite compétence, mais, simplement, pour interroger l'idée, qu'au moment où nous évoquons la possibilité de nouvelles discussions avec l'Etat, le Gouvernement, etc. il serait bon, peut-être, que des compétences, voire même que la compétence liée au sujet « Emploi », y compris pour ce qui relève des prérogatives de la DIRECCTE, et je le dis sans faire injure à quiconque, ni jeter l'opprobre, bien au contraire, soient versées au débat et que notre collectivité ait tous les moyens d'une politique ambitieuse en matière de combat contre le chômage et d'emploi, au sens le plus dynamique du terme.

Deuxièmement et très vite, on en a beaucoup parlé, c'est très bien parce qu'on avait besoin d'un petit débat sur ce sujet fondamental, Josépha l'a un peu dit, il y a une notion qui est fondamentale et sur laquelle il faut qu'on s'attarde : c'est celle de parcours. Et on a, ici, un certain nombre de moyens,

même s'ils sont limités, que l'on peut coordonner et mieux mettre en œuvre, entre l'action sociale, la formation, l'apprentissage et l'emploi.

Il y a une chaîne de valeur et de décision qu'il faut que l'on emboîte dans la construction globale d'un parcours et d'un parcours dynamique. C'est fondamental.

Dernier point, dans la même trajectoire : le fait que nous disposions, depuis la Collectivité unie, des compétences anciennement abritées par les départements dans le domaine, notamment, des services de l'insertion économique, peut nous donner, aussi, un champ d'intervention un peu plus large.

Donc, je crois que l'enjeu, en attendant des évolutions plus notables, c'est la coordination, en un mot et en un seul, entre l'ensemble des conseillers exécutifs, c'est une évidence, mais également entre les travaux de notre assemblée et les nôtres parce que l'on tend, et pour cause, vers le même objectif.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Je vais mettre ce [rapport aux voix](#) :

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 034 : Création de la Commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse.

Le Président TALAMONI

Rapport suivant concernant la création (ce n'est pas la création, c'est le maintien, mais juridiquement c'est la création bien sûr) de la Commission ad hoc chargée d'étudier la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse.

J'en disais deux mots, je ne vais pas développer outre-mesure cette question, nous nous sommes déjà exprimés, y compris publiquement. Nous sommes vraiment dans une démarche exploratoire, nous sommes tous loin d'avoir la même approche ; certains d'entre nous n'ont, d'ailleurs, pas encore de position définitive et j'en fais partie.

Voilà, en tout cas, travailler sur cette question paraît nécessaire dans la mesure où toutes les assemblées délibérantes responsables le font.

Moi, je n'irai pas plus loin à ce stade.

L'Exécutif, peut-être un mot ? Et ensuite la parole sera donnée à qui la demande.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, à dessein je ne me suis pas exprimé au nom de mon groupe sur le rapport précédent, puisque nous y apporterons, bien entendu, notre contribution. Il est heureux d'entendre que la problématique de l'emploi devient une cause sacrée pour incompetents que nous soyons en termes d'action puisque cette compétence est quasiment une compétence d'État.

Mais je vois, puisque vous êtes rentré sur le fond du sujet sur le rapport précédent et sans aller au fond de ce rapport et des conclusions que pourront rendre les différents experts qui se succèderont lors des travaux que vous organiserez, une contradiction avec le rapport précédent en termes de message délivré.

Pour nous et du point de vue, j'allais presque dire philosophique, même si, naturellement, nous participerons aux travaux qui consistent à étudier, je cite : « la faisabilité d'un revenu de base », au départ, nous y sommes, sinon hostiles, en tout cas extrêmement réservés, parce que nous

partons d'un principe philosophique assez clair : c'est que la nature ne nous doit rien et que l'homme ne survit qu'en arrachant à la nature les moyens de sa subsistance. Et, c'est tout ce qui conditionne la notion de travail depuis que l'humanité existe : la distinction entre les droits fondamentaux que nous avons acquis (la liberté, la sécurité) et puis les droits économiques qui, eux, ne sont pas acquis et qui ont un coût (la retraite, la santé, le logement...). Et donc, la société doit, quelque part, mettre en œuvre des moyens pour satisfaire ces droits fondamentaux et les moyens ne poussent pas dans les arbres.

Et la question fondamentale que traverse le revenu universel, c'est la partition qui existerait entre une économie productive, celle qui va produire des richesses pour pouvoir satisfaire, précisément, le revenu universel dont la base, qui n'est pas nouvelle, elle date de plusieurs siècles : c'est un moine qui, je crois au XVIème siècle, avait positionné, très clairement à la Sorbonne, l'idée d'interdire le chômage. C'est une idée assez contemporaine puisqu'un candidat à l'élection présidentielle l'a fait revenir sur le devant de la scène, mais c'est une idée qui est déjà datée.

J'ajoute, pour conclure assez vite et pour soulever le paradoxe qui existe avec les propos que vous venez de tenir précédemment, que le message renvoyé est ravageur.

Le revenu universel c'est, quelque part, la prime à l'oisiveté. On ne peut pas dire qu'il y a 22 000 chômeurs, qu'un tiers de ces chômeurs pourrait trouver satisfaction dans les besoins en tension, dans les métiers, aujourd'hui, qui ne sont pas satisfaits, dire que, collectivement, sans mettre l'index sur quiconque, depuis 30 ans, nous échouons à résoudre l'équation entre le système de formation complexe et notre capacité, notre propension à satisfaire l'emploi, et dire que, par le seul fait de la naissance, de la naissance à la mort, nous allons pouvoir être rémunéré.

Voilà, en synthèse, le positionnement de notre groupe par rapport à cette commission, mais, naturellement, par esprit de curiosité intellectuelle, et pour nourrir à la fois notre propre réflexion sur ce sujet, nous participerons, bien volontiers, à ces travaux.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Nous savons qu'il y a différentes approches, différents avis sur ce dispositif et que ces avis, d'ailleurs, transcendent les différents courants puisqu'il y a, aussi bien, des élus de droite, qui y sont favorables, que des élus de gauche, qui y sont défavorables. Mais le fait de travailler sur la question, bien sûr, ne nous engage pas sur la réponse

définitive qui sera celle de chacun d'entre nous. D'ailleurs, lorsque je parlais du Sénat français, qui travaille sur la question, il est dominé par la sensibilité politique à laquelle vous appartenez et cela ne l'empêche pas de travailler, avec beaucoup de soin, sur cette question qui est une question d'actualité importante sur laquelle il faudra continuer à plancher dans les mois et, sans doute, les années à venir.

Donc, sur le plan philosophie, bien sûr que ces développements étaient parfaitement intéressants et cohérents, mais je pense que si nous ouvrons un débat de cette nature, aujourd'hui, nous n'en n'aurions pas fini.

Donc, la question est de savoir si nous continuons à travailler et à avoir ce genre de débat, y compris au sein de la commission ad hoc, ou bien, si nous estimons que nous n'avons pas à nous intéresser à la question.

Pour notre part, vous l'avez compris, nous pensons qu'il faut travailler sur cette question, comme sur d'autres.

Donc, je vais simplement mettre ce [rapport aux voix](#).

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 035 : Création d'une Commission ad hoc chargée d'étudier la mise en place d'un système de valorisation de l'énergie thermique de la mer sur les navires de la continuité territoriale et dans les ports de commerce de Corse.

Le Président TALAMONI

Le troisième des rapports que je propose, s'agissant de la réactivation des commissions, concerne l'hydromaréthermie, donc la valorisation des énergies thermiques marines.

Nous avons parlé de cela lors de la précédente mandature, c'est un procédé qui, de manière générale, est prouvé et nous voudrions examiner la possibilité d'intégrer ce dispositif à chaque unité navale de la continuité territoriale afin que les navires puissent être, tout ou partie, autonomes, énergétiquement, lors de leurs escales et ceci permettrait :

- Premièrement : de réduire la consommation de combustibles fossiles, ce qui n'est pas rien ;

- Deuxièmement : d'émettre peu de gaz à effet de serre dans les différents ports de Corse, et on sait ce qui se passe aujourd'hui, je n'insisterai pas... ;

-Troisièmement : de diminuer le coût d'exploitation des navires qui seront dans un avenir proche les outils des sociétés d'économie mixte à opération unique (les SEMOP).

Voilà, en gros, ce dont il est question. Nous avons commencé, donc, à y réfléchir et nous souhaitons continuer à travailler sur cette question.

Alors, l'Exécutif ? Un mot ? Non. La parole est à qui la demande.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci, M. le Président.

Je voudrais, comme vous, insister sur l'importance de votre proposition puisqu'elle rejoint la problématique générale de la qualité de l'air, rappeler que les pollutions dues aux émissions atmosphériques coûtent 350 000 décès par an en Europe, dont 48 000 en France, provoquent aussi 100 millions de jours de congés maladie par an, en France, qui se chiffrent en dizaines de milliards.

L'enquête la plus récente est une enquête du Sénat qui révèle que 97 milliards d'euros ont été dépensés en France justement pour soigner ces personnes qui sont atteintes par différentes pathologies dues à la mauvaise qualité de l'air.

Plus inquiétant encore, une enquête récente de l'Institut national de veille sanitaire révèle que, contrairement à ce que l'on pouvait penser jusqu'à il y a peu, que les pics de pollution ont un effet marginal sur la santé et que c'est bien l'exposition quotidienne à la pollution diffuse, permanente, sournoise, qui a le plus d'impact sur la santé de la population. C'est dire si les politiques menées à l'échelle nationale ne permettent pas d'assurer une prévention efficace et c'est dire, donc, la nécessité des travaux, qui ont été engagés dans la précédente mandature, et que vous nous proposez.

On a besoin de travailler à la coordination des acteurs, on a besoin d'entendre les différents organismes qui travaillent à ces questions, comme Qualitair Corse par exemple, on a besoin de s'appuyer sur les travaux menés durant la mandature 2015-2017 et les différents rapports qui ont été produits. Je veux citer, notamment, la charte d'engagement pour la prévention et la réduction des émissions atmosphériques et sonores sur l'ensemble des ports de commerce de l'île.

Je voudrais, aussi, rappeler que le problème est complexe, rappeler que le plus fort de la pollution se fait lors de l'entrée et de la sortie des navires dans les ports et pas spécifiquement au moment de la mise à quai.

Ceci pour insister, M. le Président, sur la nécessité de travailler sur tous les aspects du problème, au-delà du seul branchement à quai.

Et donc, notre groupe souhaiterait que nous élargissions nos travaux à toutes ces problématiques, d'autant que les énergies de la mer, vous l'avez dit dans le rapport, et c'est dit aussi dans la délibération proposée, ont produit déjà, en Corse, des résultats très encourageants, notamment dans le domaine du bâtiment.

Dernier mot encore, outre les travaux que nous pouvons mener nous-mêmes au sein de la société corse, je pense qu'il y a un travail aussi à mener, d'ailleurs qui a été engagé dans la précédente mandature, en coopération avec différentes régions de France ou d'Europe, sur cette problématique qui est mondiale et où le partage d'expériences peut nous aider à élaborer nos propres solutions pour la Corse.

Dans le cadre de ce rapport, nous avons un amendement, M. le Président, un amendement de forme concernant la composition de la commission.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

J'ai moi-même un amendement à mon propre rapport.

Amendement n° 1 déposé par le Président TALAMONI :

Article 3 : « CHARGE la commission ad hoc, en coopération avec le Conseil exécutif de Corse, le Conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse ainsi que l'Assemblea di a giuventù, de procéder à un état des lieux.

DIT qu'à l'issue de ses travaux, la commission présentera ses conclusions à l'Assemblée de Corse ».

Il s'agit de démontrer la complémentarité entre les différents organes.

Si vous voulez exprimer votre amendement.

Amendement n° 2 déposé par le groupe « Femu a Corsica ».

Mme Fabienne GIOVANNINI

C'est un amendement de forme. Lorsqu'il est dit : « DECIDE de constituer une commission ad hoc, composée des Présidents des groupes politiques », nous vous proposons de rajouter « ou de leurs représentants ». Tout simplement.

Le Président TALAMONI

C'est toujours le cas, mais bien sûr on peut le préciser même si cela va sans dire, ça va mieux en le disant.

Vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

Merci M. le Président. Jusque deux mots, dans la liste des considérants que vous faites il est dit, je cite : « considérant que la pollution causée par les navires et les aménagements portuaires pose un problème majeur de santé publique », je vais compléter, quelque peu, les propos de ma collègue Fabienne GIOVANNINI. Il me semble que, là, on est au cœur du sujet et que c'est la raison principale pour laquelle notre Assemblée devra participer à cette commission ad hoc.

Il me semble que, au moins s'agissant de ce considérant-ci, il faut un petit peu le renforcer et aller au-delà du simple fait de dire que ça pose un problème de pollution majeur puisque cette Assemblée est à Ajaccio, et personne n'est sans savoir, ici, qu'il s'agit d'un rejet massif des particules fines dû à la combustion de fioul lourd...

Le Président TALAMONI

A Bastia aussi !

M. Romain COLONNA

A Bastia aussi, mais qui plus est, à Ajaccio il y a la centrale au fioul lourd du Vazzio, donc on ne peut pas lutter depuis des années, me semble-t-il, pour sa transformation et, en même temps, accepter collectivement qu'à moyen et long termes au moins, pour ne pas parler du court terme, s'accommoder autour de la Corse de dizaines et dizaines de navires et de rotations qui amputent et engagent considérablement la santé publique.

Donc, peut-être préciser au moins, au niveau de ce considérant-ci, qu'il s'agit bien d'un rejet massif de particules fines puisque différentes études, mais ma collègue Fabienne l'a dit, ont déjà montré que le quai d'un bateau était bien plus pollué que des grandes mégapoles sur cette planète. Donc, ça me semble d'une importance capitale que de le préciser.

Le Président TALAMONI

Donc, nous sommes en présence de trois amendements au rapport :

1. Un amendement que je formule à mon propre rapport,
2. L'amendement de Fabienne GIOVANNINI et puis
3. Celui qui vient d'être proposé par Romain COLONNA.

On peut mettre entre parenthèses «rejet massif de particules fines» de manière à bien expliquer de quoi il s'agit, même si un certain nombre d'entre nous le savons, mais c'est vrai que le grand public ne le sait pas forcément.

Jean BIANCUCCI a demandé la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Avant de passer aux amendements, je voudrais quand même dire quelques mots sur ce dossier puisque du point de vue du fond, de l'intérêt général, cela regarde la compétence de l'AUE. Néanmoins, nous sommes tout à fait heureux que l'Assemblée s'empare et puisse contribuer à étoffer ce dossier, sachant par ailleurs que c'est un dossier qui est particulier dans le sens où il relève, à la fois, de la recherche et du développement.

Donc, il y a une notion de temps, à prendre en compte, et d'investissement.

Je voudrais rappeler, aussi, que l'expertise technique, qui sera nécessaire, se trouve du côté de l'AUE et bien entendu, nous sommes à disposition de la commission pour apporter les appuis logistiques nécessaires. Mais il serait, bien entendu, opportun aussi, puisque cela focalise, à la fois, sur le problème général de l'hydromaréthermie, mais aussi sur le problème général de l'environnement, on l'a vu à travers les interventions des membres de l'Assemblée.

Donc, il faudrait peut-être essayer, à la fois, de faire en sorte que les choses soient précisées et puis ensuite, bien entendu, il faudrait, aussi, que l'on ait un calendrier, parce qu'une commission ad hoc, sur le principe, est créée pour une durée, je crois, de 6 mois. Est-ce qu'en 6 mois on peut arriver au bout de cette question ? Ça n'est pas évident. En tout cas, bien entendu, élargir aux navires, pourquoi pas, mais ce problème relève d'une dimension beaucoup plus générale et je voudrais rappeler que l'AUE est déjà intervenue sur deux dossiers, sur Propriano, dans un cadre privé. Il ne s'agit pas de navires de la DSP, il s'agit de bâtiments qui sont liés au tourisme et, bien entendu, ça fonctionne mais ça veut dire, aussi, qu'on doit aller plus loin.

Voilà, donc de ce point de vue, il y a une adhésion mais il ne faudrait pas oublier que la compétence c'est la compétence générale de l'AUE.

Le Président TALAMONI

Tout à fait, c'est la raison pour laquelle l'assemblée délibérante constitue des commissions ad hoc auxquelles participent les responsables de l'Exécutif, nous l'avons dit tout à l'heure pour d'autres questions et, bien sûr, l'assemblée délibérante travaille avec l'Exécutif et, dans le cadre des commissions, avec la participation, alors, de Jean BIANCUCCI, semble-t-il, s'agissant de cette commission ad hoc là, sans doute du président de l'Office de l'environnement également, qui est concerné, donc François SARGENTINI. Enfin, donc, de toute façon, c'est ce que précise l'amendement que je formule à mon propre rapport. Encore une fois, dans toutes les commissions de l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif peut participer et est bienvenu, mais nous le mentionnons de manière explicite, de façon à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté à cet égard.

Nous sommes bien en présence de....

M. Romain COLONNA

M. le Président, juste je lis là, sur l'amendement déposé par « Femu a Corsica » : « ou leur représentant » au singulier, conformément aux autres rapports, je suppose que c'est au pluriel...

Le Président TALAMONI

C'est simplement une faute d'orthographe, donc elle sera rectifiée, on ne va pas faire un amendement pour cela.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Juste une remarque de forme, M. le Président, vous-même l'avez pris en compte, puisque dans votre rapport ce n'est pas spécifié, mais on doit parler, généralement, d'énergie de la mer, et non pas d'hydromaréthermie puisque l'hydromaréthermie est une marque déposée. Merci.

Le Président TALAMONI

Cela ne nous avait pas échappé, c'est la raison pour laquelle nous parlons d'énergie de la mer, bien sûr. L'hydromaréthermie, disons que ça parle à un certain nombre d'entre nous qui avons travaillé sur le dossier. Effectivement, c'est un peu comme « frigidaire », voilà.

M. Pierre GHIONGA

Président, une précision, premier considérant : « la pollution causée par les navires et les aménagements portuaires » : est-ce une condamnation du port de Bastia ? Je pose la question.

Le Président TALAMONI

J'ai un avis très précis sur la question, cher collègue, mais je crois que ce n'est pas l'objet de ce débat.

M. Pierre GHIONGA

Quelles pollutions induisent les aménagements portuaires ? C'est ce que dit le premier considérant. Plusieurs, mais bon...

Le Président TALAMONI

Promenez-vous sur la place Saint-Nicolas, vous verrez.

M. Pierre GHIONGA

Alors on ne fait plus de ports ? C'est ça que je comprends, Président.

Le Président TALAMONI

Attendez, il y a des inconvénients évidents à faire venir des navires dans un port et c'est quand même, à un moment donné, l'objet des ports, mais cela ne nous empêche pas de réfléchir à la manière de limiter, au maximum les effets négatifs qui sont, aujourd'hui, patents.

Vous savez qu'aujourd'hui, je connais un peu mieux la situation bastiaise que la situation ajaccienne, je peux vous dire qu'il y a des gens qui n'habitent plus dans leurs appartements sur la place Saint-Nicolas, des appartements magnifiques mais que les propriétaires désertent parce que vous mettez en danger vos enfants, tout simplement, et à Ajaccio c'est pareil.

Il convient simplement de faire en sorte, si cela est possible, de réduire le problème de santé publique, le problème massif de santé publique que nous rencontrons, ce qui n'est pas une condamnation, a priori, de toutes les infrastructures portuaires, cher collègue.

M. Pierre GHIONGA

Moi, la formulation ne me convient pas, M. le Président.

Le Président TALAMONI

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Un mot pour répondre à notre collègue Pierre GHIONGA et un mot sur la méthode. Je pense que quand on parle d'aménagements portuaires, c'est plutôt leurs déficiences actuelles, par exemple en termes de ports propres. La notion de ports propres, il y a, actuellement, des infrastructures portuaires qui ne sont pas adaptées pour les évolutions que nous préconisons. Donc, je pense que c'est dans ce sens-là, ce ne sont pas les infrastructures portuaires qui sont, par elles-mêmes, génératrices de pollution, c'est le fait qu'elles ne soient pas adaptées aux énergies nouvelles, aux énergies propres qui ne permet pas de mettre en œuvre. Donc, je pense que c'est un problème de sémantique. De ce côté-là, je pense qu'il n'y a pas de difficultés, on est en accord sur le fond.

Sur la méthode, un mot. Nous faisons l'apprentissage de nos institutions. Le débat qui a été ou qui aurait pu être initié par l'intervention de Jean BIANCUCCI, dont on a bien senti qu'il souhaitait rappeler les prérogatives de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie, et Fabienne, avant lui, avait rappelé le travail qui avait été fait, c'est un débat que nous avons eu hier en Commission permanente, j'en dis simplement deux mots pour ce qui concerne la position du Conseil exécutif.

Nous avons, aujourd'hui, des institutions nouvelles. Il y a un organe délibérant, une Assemblée de Corse et un Conseil exécutif. Il y a une Assemblée là où, avant, il y en avait trois, lorsqu'il y avait les trois institutions. Donc, il est important que l'Assemblée de Corse, me semble-t-il, mais le Président et les membres sont mieux placés que moi pour le faire, c'est une réflexion en miroir, il est important que l'Assemblée et ses instances jouent pleinement leur rôle et exercent, pleinement, leurs prérogatives. Et parmi ces prérogatives il y a, effectivement, la prospective stratégique.

Reste que nous devons articuler ces compétences de l'organe délibérant avec les compétences du Conseil exécutif. Et dans les trois rapports que nous avons évoqués, il y a, bien sûr, des pans entiers de l'action du Conseil exécutif qui sont, d'ores et déjà, engagés et qui le seront.

Donc, en même temps que nous instituons des commissions qui servent à la réflexion prospective, à la réflexion stratégique, il faut que, de façon concomitante, notamment mais pas seulement, dans le cadre de nos travaux sur le règlement intérieur, nous réfléchissions à articuler la réflexion par exemple, voire l'action, de l'Assemblée de Corse avec la réflexion et l'action du Conseil exécutif, chacun des organes étant dans l'exercice de ses prérogatives et attributions et travaillant aussi, de concert, pour atteindre l'efficacité maximale de notre Collectivité.

Le Président TALAMONI

Voilà, je n'ai rien à ajouter, je ne saurais mieux dire, M le Président du Conseil exécutif, suite à votre description du paysage.

Alors là, nous commençons à avoir un certain nombre de propositions d'amendements. Donc, pour faire plaisir à Pierre GHIONGA, ça c'est vraiment pour lui plaisir, on peut revoir la formulation et dire : « en l'état actuel des infrastructures portuaires ».

Je pense qu'il n'y a personne qui a imaginé que nous voulions supprimer le port de Bastia et le port d'Ajaccio, peut-être même que nous envisageons d'en installer un à Corte pour vous faire plaisir ! Bien.

Vous avez la parole, M. COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci. M. le Président, il n'est nullement fait, dans le rapport, mention à la révision de la PPE. Il faudrait, peut-être, penser à l'ajouter et préciser que cette commission ad hoc viendrait utilement enrichir la future révision de la PPE. Il faudrait peut-être le préciser, d'autant qu'il y a une question au Gouvernement en ce sens du député COLOMBANI.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, bientôt ça n'est plus un rapport, c'est un livre, mais on peut éventuellement ajouter cet amendement qui, évidemment, ne rencontrera pas d'opposants.

Donc il va falloir maintenant faire le compte des amendements.

M. François-Xavier CECCOLI

Juste une petite précision, concernant ce dispositif qui existe déjà, je crois à Marseille pour l'écoquartier, l'idée c'est, bien évidemment, de diminuer, si j'ai bien compris M. le Président, la pollution des navires, notamment quand ils sont à quai et en escale, mais il existe aussi, des possibilités d'alimenter, en électricité et en chauffage, des quartiers. C'est bien l'ensemble ? Juste une précision.

Le Président TALAMONI

Tout à fait, c'est un procédé d'ailleurs qui est, aujourd'hui, prouvé sur ce terrain-là et la question est de savoir si nous pouvons utiliser ce procédé pour les navires, et c'est là le travail essentiel bien sûr, dans une globalité.

Alors, nous sommes en présence d'un grand nombre d'amendements, nous allons les prendre les uns après les autres.

D'abord, celui que j'ai formulé à mon propre rapport que vous avez devant les yeux et que j'ai lu tout à l'heure, que je ne relis pas.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n° 1 que j'ai déposé est adopté à l'unanimité.

Il y a l'amendement de Fabienne GIOVANNINI : « les groupes ou leurs représentants ». Alors, c'est toujours le cas, c'est-à-dire que les Présidents de groupes peuvent toujours se faire remplacer par un membre du groupe.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

Reste donc les deux amendements proposés par Romain COLONNA, vous avez la parole pour présenter votre premier amendement puis votre second amendement.

Amendement n° 3 déposé par M. Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Donc, dans les considérants, lorsque vous dites « considérant que la pollution causée par les navires et les aménagements portuaires posent un problème de santé publique », pourrions-nous rajouter : « notamment par le rejet massif de particules fines » ?

Le Président TALAMONI

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité.

Vous avez la parole pour présenter votre second amendement.

Amendement n° 4 déposé par M. Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Le second amendement, il s'agit de préciser que les travaux de cette commission ad hoc viendraient enrichir la future révision de la PPE.

Le Président TALAMONI

Très bien. Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n° 4 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 5 déposé par M. Pierre GHIONGA.

L'amendement n° 5, suggéré par Pierre GHIONGA : « en l'état actuel des infrastructures portuaires », de manière à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés sur nos intentions.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation.

L'amendement n° 5 est adopté à l'unanimité.

Je mets le **rapport ainsi amendé aux voix.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES – QUESTION DIVERSE

Le Président TALAMONI

Bien, nous avons avancé. Donc nous passons au rapport suivant : la question des sénateurs, c'est une question éminemment importante, donc il faudrait peut-être le renvoyer à cet après-midi, de manière à ce que nous ayons les derniers détails à ajuster. Nous voyons cela à la reprise avec les services du secrétariat général.

Nous pouvons travailler encore avant la suspension, nous pouvons travailler trois quarts d'heure puisque nous avons l'habitude de suspendre à 13 h, si vous voulez bien.

Rapport n° 036 : Approbation de la modification des articles 6 et 10 des statuts du Syndicat mixte du Giussani.

Vous avez la parole pour présenter ce rapport.

Mme Josépha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Il s'agit donc de la modification des articles 6 et 10 des statuts du Syndicat mixte du Giussani tels que ceux-ci vous sont présentés dans le rapport.

Pour l'article 6 qui disposait que « le syndicat mixte est administré par un comité syndical dont les membres sont élus par les assemblées délibérantes des collectivités associées ».

Donc, la représentation des collectivités, au sein du comité, est fixée comme suit :

- pour notre Collectivité : 14 délégués
- pour le département de la Haute-Corse : 4 délégués
- pour les communes d'Olmi è Cappella, de Pioghjula, de U Musuleu et de A Vallica, tel que cela vous est présenté dans le rapport.

Afin que les élus de la Collectivité de Corse restent majoritaires et que leur nombre soit limité pour ne pas exposer le syndicat mixte à des

problèmes de quorum, celui-ci a jugé opportun de ne pas additionner le nombre d'élus prévus dans les statuts pour le Conseil départemental de Haute-Corse et de la Collectivité de Corse, mais de fixer à 10 représentants, dans les nouveaux statuts, le nombre d'élus de la Collectivité de Corse devant siéger au conseil syndical.

Il vous est donc proposé d'approuver cette modification, consistant au remplacement de cet article, par la disposition suivante : « Le syndicat mixte est administré par un comité syndical dont les membres sont élus par les assemblées délibérantes des collectivités associées ».

La représentation des collectivités, au sein du comité, est fixée comme suit, je ne reviens pas puisque c'est dans le rapport. Ça, c'est pour ce qui concerne l'article 6.

La modification de l'article 10 qui disposait que les ressources du syndicat sont constituées par :

- les contributions des adhérents aux dépenses du syndicat selon la répartition suivante : Collectivité Territoriale de Corse 50 % ; département de la Haute-Corse 45 % et les communes 5 %
- les concours financiers de l'Etat (DGE, FCTVA...)
- les subventions reçues par l'Union européenne, l'Etat, la CTC, les collectivités membres et les autres collectivités territoriales
- le revenu des biens meubles et immeubles
- le produit des taxes, redevances ou contributions
- le produit des emprunts
- le produit des dons et legs.

Le syndicat mixte a décidé de remplacer intégralement cet article par la disposition suivante : « Les ressources du syndicat sont constituées par les contributions des adhérents selon la répartition suivante :

- Collectivité de Corse : 95 %
- Communes : 5 % au prorata de la population
- les concours financiers de l'Etat
- les subventions reçues de l'Union européenne
- le revenu des biens meubles et immeubles
- le revenu des activités de restauration
- le produit des taxes, redevances ou contributions
- le produit des emprunts
- le produit des dons et legs.

Il est précisé que la participation à hauteur de 95 % de la Collectivité de Corse n'équivaut en aucun cas à 95 %, bien évidemment, des recettes générales du Syndicat mixte du Giussani.

Pour information, en 2017, la participation versée par les deux collectivités confondues, donc CD 2B...

Le Président TALAMONI

S'il vous plait, il y a un brouhaha, c'est difficile de suivre, essayez d'écouter un peu l'oratrice.

Mme Josépha GIACOMETTI

T

Merci, je sais que ce n'est pas passionnant, ce n'est pas le rapport le plus passionnant, mais il faut bien le faire.

Donc, CD 2B et Collectivité de Corse représentaient 57 % des recettes totales du syndicat, le produit des activités atteignant, lui, quasiment 38 %. Pour plus de clarté, le syndicat mixte a décidé d'enlever les mots « aux dépenses du syndicat » dans la phrase concernant la répartition des contributions des adhérents.

Il vous est proposé d'approuver ces modifications. Veuillez m'excuser de ces détails techniques, mais pour le fonctionnement du syndicat mixte, qui, lui, a une importance, ce sont des modifications indispensables. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Président. Donc, nous nous sommes réunis ce matin, M. Pierre GHIONGA a regretté une réduction excessive des nombres de représentants de la Collectivité de Corse dont le financement représente 95 % des fonds publics accordés au syndicat mixte.

M. Romain COLONNA, tout en prenant acte des inquiétudes émises concernant le quorum, qui pourraient être atténuées par la mise en place d'un système de visioconférence, a proposé, dans le cadre d'un

amendement déposé par le groupe « Femu a Corsica », de porter de 5 à 7 la participation de la Collectivité de Corse au syndicat mixte (7 titulaires et 7 suppléants).

La présidente de la commission, Laura-Maria POLI, a mis aux voix cet amendement du groupe « Femu a Corsica » qui a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité, de même que le rapport amendé. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme Laura-Maria POLI

M. le Président, il y a un amendement qui a été déposé en commission.

Le Président TALAMONI

C'est Romain COLONNA qui a déposé un amendement, c'est un producteur d'amendements assez impressionnants.

Vous voulez présenter votre amendement, s'il vous plaît ?

M. Romain COLONNA

« Amendator » !

Comme il est stipulé dans le rapport de la commission, le syndicat, précédemment, était composé de 7 membres issus de la Collectivité territoriale et de 2 du Conseil départemental de Haute-Corse. Nous proposons à ce que le nombre soit de 7 (et non de 5) pour la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Très bien, l'avis du Conseil exécutif sur l'amendement qui est proposé.

Mme Josépha GIACOMETTI

Une petite précision, il n'y a évidemment pas de problème mais, par expérience, il faudrait qu'il y ait le quorum ! Soyez mobilisés les futurs élus ! Comme dans toutes les instances, mais souvent, malheureusement, dans le GIUSSANI, il n'y avait pas de quorum et donc, systématiquement, le syndicat mixte était re-convoqué. Mais, bien évidemment, avis favorable.

Le Président TALAMONI

Ça c'est un avertissement qu'il était utile de formuler !

Donc, je mets **l'amendement de Romain COLONNA aux voix.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets le **rapport aux voix.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.

Alors, rapport suivant.

Rapport n° 010 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission d'appel d'offres.

Le Président TALAMONI

Le secrétariat général a été destinataire d'une liste consensuelle, et nous allons donc voter à l'urne. Vous avez la parole, M. le Président.

Le Président SIMEONI

J'interviendrai après sur le rapport sur le règlement intérieur.

Le Président TALAMONI

Très bien. Je vous donne lecture de la liste :

Titulaires :

Louis POZZO DI BORGO
Paul MINICONI
Juliette PONZEVERA
Vannina ANGELINI BURESI
Chantal PEDINIELLI.

Suppléants :

Romain COLONNA
Anne TOMASI
François BERNARDI
Pierre-José FILIPPETTI
Jean-Louis DELPOUX.

Voilà, c'est la liste que nous avons pour la Commission d'appel d'offres. Nous allons faire distribuer le matériel électoral et nous allons faire voter à l'urne, ce n'est pas par plaisir, c'est obligatoire.

Nous allons procéder au vote. Nous allons procéder à l'appel. Rejoignez vos places, plus tôt on commence, plus tôt on finit et plus tôt vous irez déjeuner.

Donc, nous allons faire l'appel merci.

Mme Laura FURIOLI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers, afin de procéder au vote.

Le Président TALAMONI

63 enveloppes.

Nous allons procéder au dépouillement, regagnez vos places, un minimum de calme, pour procéder au dépouillement, est d'usage dans une assemblée délibérante sérieuse comme la nôtre.

Voici les résultats du vote :

62 voix pour la liste POZZO DI BORGO.
1 blanc.

La liste POZZO DI BORGO est proclamée élue.

Donc sont titulaires :

Louis POZZO DI BORGO
Paul MINICONI
Juliette PONZEVERA
Vannina ANGELINI BURESI
Chantal PEDINIELLI.

Sont suppléants :

Romain COLONNA
Anne TOMASI
François BERNARDI
Pierre-José FILIPPETTI
Jean-Louis DELPOUX.

Donc, adoption du règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres

M. le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole pour présenter le rapport suivant, si vous le voulez bien.

Rapport n° 039 : Adoption du règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres.

Le Président SIMEONI

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises, notamment lors de notre dernière session et, hier, à l'occasion de la Commission permanente, d'appeler respectueusement l'attention des collègues sur le caractère central de cet organe, la Commission d'appel d'offres, puisque c'est celui qui va gérer et centraliser la commande publique qui représente la somme des commandes publiques des trois collectivités qui ont fusionné.

Autrement dit, le bon fonctionnement de la Commission d'appel d'offres est non seulement un impératif démocratique, mais également un enjeu économique majeur puisque de la fluidité de la gestion des marchés publics, des flux des marchés publics, dépend la commande publique dont nous savons tous l'importance qu'elle a dans le fonctionnement économique et social de notre tissu insulaire. Donc, nous avons eu l'occasion d'insister ensemble, d'acter ensemble la nécessité de bien la faire fonctionner.

Je suis heureux que, malgré les contraintes que cela représente, l'opposition soit représentée au sein de la Commission d'appel d'offres, c'est absolument indispensable.

Après avoir désigné les membres de la nouvelle Commission d'appel d'offres, nous allons examiner, maintenant, le projet de règlement intérieur. Je voudrais vous dire, avant cela, que j'ai demandé et réitéré cette demande, à l'instant, au directeur général des services, que soit organisée une formation spécifique approfondie pour les élus de la Commission d'appel d'offres et leurs suppléants. Certains connaissent déjà la matière, peut-être que d'autres la connaissent moins, je crois qu'il est important que tout le monde se mette au même niveau et j'invite également les élus qui ne seraient pas membres de la Commission d'appel d'offres, à suivre cette formation. Je crois que c'est indispensable dans notre panoplie d'élus qui ont vocation à s'intéresser à tout ce qui est important pour la vie de notre institution.

Sur le règlement intérieur, peu de remarques. La matière peut sembler essentiellement technique mais, quand même, deux éléments importants :

- Le premier, on l'a souligné hier, M. le Président de l'Assemblée de Corse, c'est la question des séances à distance autorisées par le code mais sur lesquelles nous avons émis un certain nombre de réserves, y compris pour ne pas fragiliser les procédures.

On a donc proposé que, dans ce règlement intérieur, le recours soit autorisé comme le code le permet, mais je tiens à réaffirmer ce que j'ai dit hier en Commission permanente, je pense que la règle et à mon avis elle ne doit souffrir d'aucune exception, c'est la présence physique aux Commissions d'appel d'offres. C'est le premier point.

- Un deuxième point que je me permets de verser tout de suite au débat pour faire avancer le plus vite possible notre réflexion et votre vote : c'est la question du seuil.

Dans ce projet qui vous a été soumis, on avait arrêté un seuil qui était beaucoup plus élevé qu'avant pour être en Commission d'appel d'offres, puisque dans l'ancienne Collectivité territoriale de Corse, c'était au-dessus de 90 000 € qu'on passait en CAO. Je ne sais pas ce qu'était la pratique au sein des deux conseils départementaux, vous me le direz. Il est évident que si on restait à 90 000 €, on aurait eu un engorgement total de la Commission d'appel d'offres. Donc, il faut trouver l'équilibre entre le recours à la CAO qui est quand même une garantie supplémentaire, le plus haut degré de contraintes et de vigilance sur les marchés publics, et la nécessaire respiration de l'institution qu'on ne peut pas engorger.

Donc, on avait arrêté, dans ce projet de règlement, un seuil à 1 M€ qui est une règle qui s'applique de façon assez commune dans les collectivités et notamment les régions de droit commun en France.

Mais j'ai voulu aller un peu plus loin dans la réflexion et vous permettre d'avoir les éléments que je vais vous livrer maintenant. Je remercie le DGS et les services d'avoir travaillé en ce sens. Je n'ai pas eu le temps de le mettre par écrit, mais je vous donne les éléments, si vous voulez les prendre au fil de la plume. J'ai demandé qu'on nous fasse le bilan 2017 des marchés de travaux pour les trois ex-collectivités. Si on additionne les trois, on peut penser qu'on sera à peu près au même niveau.

410 marchés passés en 2017 :

Il y en a 213 qui ont concerné le créneau de 0 à 90 000 €,

145 qui ont concerné le créneau de 90 000 € à 1 M€.

Cela veut dire que si on restait dans le seuil proposé initialement dans le règlement CAO au-dessous de 1 M€, on ferait « échapper », en raisonnant sur le même nombre que celui de 2017, en tout cas ne passant pas devant la CAO, 231 + 145, il y en aurait donc seulement 34 qui passeraient devant la CAO.

J'ai trouvé que c'était quand même un peu bas et qu'on pouvait aller plus loin.

J'ai donc demandé qu'on compare par exemple, région Pays de Loire et métropole d'Orléans, la CAO intervient à partir de 220 000 € hors taxes, c'est l'exemple haut, pour les marchés et les fournitures de service et seulement 5 M€ hors taxes pour les travaux. Ça, c'est la fourchette haute, c'est-à-dire là où la CAO intervient peu. La fourchette basse, c'est-à-dire la quasi-totalité des marchés, c'est par exemple la métropole de Bordeaux qui saisit la CAO pour avis dès le premier euro, c'est-à-dire que tous les marchés passent par la CAO. Ça, ce n'est pas possible, je pense qu'ils n'ont pas beaucoup de marchés.

Ensuite, il y a des cas médians et c'est la proposition que je vous soumetts, au moins pour le débat, le cas médian c'est à 200 000 €, par exemple région Normandie, métropole de Strasbourg. Ils saisissent la CAO à partir de 221 000 € hors taxes ou 200 000 € hors taxes.

Donc, nous, si on retenait ce seuil de 200 000 €, ça nous ferait aller à $40+37+14 = 91$ marchés publics en plus, donc un total sur l'année, en reprenant les chiffres de l'année dernière, de 145 marchés. 145 marchés, c'est gérable si on fait deux CAO par mois et ça nous permettrait d'être à 200 000 € et là, on est dans quelque chose à mon avis qui est tout à fait admissible et qui est un bon équilibre.

1 M€, par rapport à la taille de notre Collectivité et par rapport à ce qu'on peut faire en termes de travail, je trouve que c'est un seuil, celui qu'on avait initialement envisagé, qui est trop haut.

Donc, je verse au débat et à la sagesse de votre Assemblée cette réflexion et je ne vous cache pas que je pense que 200 000 €, on peut passer, à condition que tout le monde s'investisse, on trouve un bon équilibre entre la nécessaire fluidité et le fait de saisir, aussi souvent que possible, la CAO.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. La parole est à qui la demande. Vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Président, le seuil de 200 000 € est valable aussi bien pour les travaux que pour les marchés de services et les marchés d'études ? Il faut peut-être adapter les études et les services, parce que ça me semble être un seuil assez haut.

Le Président TALAMONI

Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Oui, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Je pense que la proposition qui est faite est portée par le bon sens. Effectivement, laisser un seuil de 1 M€, ça correspondait, eu égard à ce qu'est la Corse, à un seuil extrêmement important, même si personne ne doute du fonctionnement des MAPA par ailleurs. Donc, je pense que, abaisser ce seuil de manière symptomatique, l'amener aux alentours de 200 000 €, c'est sans doute une bonne proposition.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. M. le Président du Conseil exécutif, quelque chose à rajouter ?

Le Président SIMEONI

J'ai oublié de préciser, mais notre collègue l'a dit, peut-être que les citoyens qui nous écoutent ne connaissent pas toute la réglementation en matière de marchés publics. S'il n'y a pas CAO, ça ne veut pas dire qu'on est dans le gré à gré, etc., on est dans un MAPA (marché à procédure adaptée) qui est une procédure très encadrée, mais qui ne présente pas le même degré de contraintes et de rigueur que la CAO. Mais on est quand même dans quelque chose qui est organisé par le code et qui est très formel.

M. Francis GIUDICI

Je pense que la proposition est bonne même concernant les marchés. Le seuil de 200 000 € est quand même un seuil honorable. Je sais qu'au département de Haute-Corse, on consultait la CAO au-dessus de ce seuil. Je pense que même pour les fournitures, c'est un seuil qui peut être accepté et pour les études bien sûr.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. M. le Président du Conseil exécutif, rien à rajouter ?

Le Président SIMEONI

Je vous propose, dans un souci de simplification, on part sur 200 000 € pour tous les marchés, on fait par exemple un an ou quelques mois, on regarde si c'est satisfaisant et si on pense qu'il faut descendre pour les études ou les fournitures de service, on réadaptera le règlement. Qu'est-ce que vous en pensez ?

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot. Je pense que la CAO aussi, c'est quand même une aide à la décision pour la personne qui va signer in fine. Quelquefois, il peut arriver que, compte tenu du nombre de marchés qui passent, on puisse faire des erreurs, ça arrive, et que derrière, la CAO est là pour, quelque fois, rectifier le tir je dirai, c'est arrivé, mais bien évidemment sans aucune suspicion de qui que ce soit. Ça doit être une aide à la décision pour la personne qui, in fine, va engager sa responsabilité.

100 000 €, ça me semble un bon truc, pour d'autres peut-être 200 000 €. Mais c'est important qu'il y ait plusieurs avis quand on signe un marché, surtout pour le Président du Conseil exécutif qui, in fine, lui, le notifie.

Le Président TALAMONI

M. le Président du Conseil exécutif, souhaitez-vous qu'un amendement soit porté au rapport ?

Le Président SIMEONI

Je propose, après vous avoir entendu et en partageant toutes les observations qui ont été faites, qu'on descende à 200 000 €, sauf à descendre à 100 000 € pour les marchés d'études.

M. Jean-Martin MONDOLONI

On a une idée du niveau d'engorgement que cela représenterait le fait de descendre ce seuil ? Quelle est la charge de travail en plus pour les études ?

Le Président SIMEONI

Pour les études, c'est marginal à mon avis.

Le Président TALAMONI

Donc, un amendement à votre rapport que vous voulez bien présenter afin que je le mette aux voix.

Le Président SIMEONI

Je recherche l'article initial.

Ça serait, au lieu de « il est prévu que pour les marchés d'un montant supérieur ou égal à 1 M€ hors taxes, la CAO sera obligatoirement consultée pour avis » : « Il est prévu que pour les marchés de travaux d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € hors taxes, ou à 100 000 € hors taxes pour les marchés d'études et services, »... « Les études », ça va, « les études et services », ça va faire un peu plus. Je vous propose de garder « 100 000 € pour les études, la CAO sera obligatoirement consultée ».

On regarde pendant quelques mois ce que ça donne et ensuite, si jamais on modifie le règlement. D'accord ?

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président. D'accord avec l'amendement proposé mais après, on peut rajouter tout simplement qu'on fait un exercice d'une année et au bout d'un an, on voit comment ça fonctionne, parce que, aujourd'hui, au-delà de l'encadrement et du souci de clarté et de transparence, c'est le fonctionnement de cette CAO : est-ce que deux fois par mois, sur des CAO qui ne durent pas des heures, même si je n'en fais pas partie, savoir si ça fonctionne ? Et dans six mois ou un an, retour pour faire le point. Si cela fonctionne, pas de nécessité, bien évidemment.

Le Président TALAMONI

M. le Président, est-ce que vous intégrez la proposition ?

Le Président SIMEONI

Je vous propose qu'on acte, ensemble, et il n'y a pas besoin de l'inclure dans le règlement intérieur, qu'on réévalue, par exemple, dans six mois et au plus dans un an.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Toujours pour compléter, sans pour autant que ça figure au règlement intérieur, et pour un souci d'efficience et d'organisation, peut-être serait-il utile de fixer les dates des commissions sinon le jour des sessions, en tout cas la veille, de façon à ce qu'on puisse être présents et satisfaire les conditions de quorum.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Précision utile mais qui ne sera pas intégrée, selon votre vœu, au règlement.

M. le Président du Conseil exécutif vient de présenter un amendement prenant en compte y compris la dernière proposition qui a été faite sur l'évaluation dans six mois et un an.

Je mets aux voix cet amendement du Président du Conseil exécutif à son propre rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous allons suspendre la séance jusqu'à 15 heures. Bon appétit.

La séance est suspendue et reprise à 16 h 20.

Le Président TALAMONI

Chers collègues, quelques retards de séance.

Nous allons passer à l'élection de la Commission de délégation de service public. Un mot de présentation par le Président du Conseil exécutif de son rapport n° 011 avant que nous n'organisions le scrutin. Il faudra voter à l'urne encore.

M. le Président, est-ce que vous souhaitez présenter brièvement ce rapport ?

Rapport n° 011 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de délégation de service public.

Le Président SIMEONI

C'est une Commission obligatoire qui sera consultée chaque fois que nous aurons à statuer sur une délégation de service public.

Le Président TALAMONI

Dont acte. Nous allons le faire distribuer.

Le rapport n° 011 relatif à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de service public présente une erreur matérielle. Il est inscrit « suivant l'article L.1411-5 (modifié par l'article 56 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006) du CGCT, la commission est composée comme suit », il faut lire : « suivant l'article L.1411-5 (modifié par l'article 58) – et non pas 56 – « de l'ordonnance n° 2016-65 » - et pas 2006-1772 « du 29 janvier 2016)» - et non pas du 30 décembre 2006) – « du CGCT, la commission est composée comme suit ».

C'est une erreur matérielle qui ne change pas fondamentalement la discussion et qui n'appelle certainement pas de commentaires extrêmement fournis, mais je vous demande d'en prendre acte.

Ensuite, nous allons passer au vote, distribuer le matériel électoral.

Nous avons été destinataires d'une liste, une seule. Je vais vous en donner lecture :

Titulaires :

Louis POZZO di BORGO
Paul MINICONI
Juliette PONZEVERA
Laura-Maria POLI
Christelle COMBETTE

Suppléants :

Romain COLONNA
Anne TOMASI
François BERNARDI
Marie SIMEONI
Marianne PIERI

Une seule liste. Nous distribuons donc le matériel électoral avant de procéder à l'appel.

Mme Laura FURIOLI procède à l'appel des conseillers.

Le Président TALAMONI

Merci de regagner vos places nous allons procéder au dépouillement.

Il y a eu 62 votants.

1 enveloppe vide.

61 suffrages en faveur de la liste POZZO di BORGO.

Donc, sont proclamés élus :

Titulaires :

Louis POZZO di BORGO

Paul MINICONI

Juliette PONZEVERA

Laura-Maria POLI

Christelle COMBETTE

Suppléants :

Romain COLONNA

Anne TOMASI

François BERNARDI

Marie SIMEONI

Marianne PIERI

La constitution de la Commission de délégation de service public est ainsi adoptée par 62 voix - 1 blanc

Félicitations aux élus et nous passons au rapport suivant.

Nous avons presque épuisé l'ordre du jour, mais nous n'avons quand même pas terminé. Nous allons donner lecture des **membres des différentes commissions non-organiques**. Ensuite, ces commissions non organiques vont se retirer pour désigner leurs responsables. Ensuite, nous ferons circuler le formulaire relatif aux désignations des autres organismes, ce qui donnera aux différents groupes l'occasion de vérifier que leurs représentants sont bien mentionnés, et pour certains groupes qui n'ont pas mentionné l'ensemble de leurs représentants, de le faire. On fera un point dans une demi-heure après la suspension de séance.

Avant cette suspension, je vais donner la **composition de chaque commission non organique**.

Commission de contrôle

Nombre de sièges à pourvoir : 14.

Répartition par groupe :

« Femu a Corsica » :

François BERNARDI

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Paul MINICONI

Louis POZZO di BORGIO

Joseph PUCCI

Anne TOMASI.

« Corsica libera » :

François BENEDETTI

Julie GIUSEPPI

Pascale SIMONI.

« Per l'avvene » :

Christelle COMBETTE

Jean-Martin MONDOLONI

« Andà per dumane » :

François ORLANDI

Antoine POLI.

« La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » :

François-Xavier CECCOLI.

Commission des compétences législatives et réglementaires

Nombre de sièges à pourvoir : 14.

Répartition par groupe :

« Femu a Corsica » :

Jean-François CASALTA
Mattea CASALTA,
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Romain COLONNA
Julien PAOLINI
Julia TIBERI.

« Corsica libera » :

Laura FURIOLI
Julie GIUSEPPI
Petr' Antone TOMASI.

« Per l'avvene » :

Jean-Martin MONDOLONI
Marianne PIERI.

« Andà per dumane » :

François ORLANDI
Jean-Charles ORSUCCI.

« La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » :

Valérie BOZZI.

Commission chargée de la problématique de la violence en Corse

Nombre de sièges à pourvoir : 14.

Répartition par groupe :

« Femu a Corsica » :

Pascal CARLOTTI
Romain COLONNA
Muriel FAGNI
Frédérique DANSARI
Anne-Laure SANTUCCI
Jeanne STROMBONI.

« Corsica libera » :

Vannina ANGELINI-BURESI
Laura FURIOLI
Marie SIMEONI.

« Per l'avvene » :

Christelle COMBETTE
Chantal PEDINIELLI.

« Andà per dumane » :

Marie-Hélène PADOVANI
Catherine RIERA.

« La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » :

Pierre GHIONGA.

Commission des affaires européennes

Nombre de sièges à pourvoir : 14.

Répartition par groupe :

« Femu a Corsica » :

Véronique ARRIGHI
Marcel CESARI
Fabienne GIOVANNINI
Jean-Jacques LUCCHINI
Paola MOSCA,
Nadine NIVAGGIONI

« Corsica libera » :

Michel GIRASCHI
Pascale SIMONI
Petr' Antone TOMASI.

« Per l'avvene » :

Marie-Thérèse MARIOTTI
Marianne PIERI.

« Andà per dumane » :

François ORLANDI
Catherine RIERA.

Commission pour l'évolution statutaire de la Corse

Nombre de sièges à pourvoir : 14.

Répartition par groupe :

« Femu a Corsica » :

Jean-François CASALTA
Mattea CASALTA
Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Romain COLONNA
Julien PAOLINI
Julia TIBERI.

« Corsica libera » :

Laura-Maria POLI
Rosa PROSPERI
Petr' Antone TOMASI.

« Per l'avvene » :

Jean-Martin MONDOLONI
Camille de ROCCA SERRA.

« Andà per dumane » :

François ORLANDI
Jean-Charles ORSUCCI.

« La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » :

Stéphanie GRIMALDI.

Commission des politiques de santé

Nombre de sièges à pourvoir : 14.

Répartition par groupe :

« Femu a Corsica » :

Danielle ANTONINI
François BERNARDI
Mattea CASALTA
Muriel FAGNI
Frédérique DANSARI
Anne TOMASI.

« Corsica libera » :

François BENEDETTI
Paul LEONETTI
Marie SIMEONI.

« Per l'avvene » :

Jean-Louis DELPOUX
Francis GIUDICI.

« Andà per dumane » :

Catherine COGNETTI-TURCHINI
Catherine RIERA.

« La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica » :

Pierre GHIONGA.

S'agissant de la **Commission des affaires européennes**, le groupe « La Corse dans la République » a refusé le siège qui lui revenait. **Il reste donc un siège à pourvoir**, j'interroge l'Assemblée pour pourvoir ce siège avec un élu d'un autre groupe, de la majorité ou de l'opposition. J'interroge donc les groupes, est-ce qu'il y a une candidature à ajouter aux membres de la commission que je viens de citer, la Commission des affaires européennes ? C'est une commission très importante que j'ai eu l'honneur de présider, il y a de cela fort longtemps malheureusement. Il n'y a pas de candidat ? Il va falloir en désigner un. Tirez à la plus courte paille du groupe majoritaire.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, s'il n'y a pas de demande, **Julie GIUSEPPI est candidate afin d'intégrer la commission.**

Le Président TALAMONI

Très bien. Félicitations, les services en prennent note.

Les commissions, dont je viens de donner la lecture des membres, vont se réunir séparément afin de désigner leurs responsables. Nous allons suspendre la séance pour une demi-heure. Il est 16 h 55, à 17 h 30 précises nous nous retrouvons ici. D'ici là, vous aurez renseigné, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, complètement le formulaire qui vous a été distribué, s'agissant de la désignation des représentants dans les autres organismes. Vous vérifiez qu'il n'y ait pas d'erreurs sur les représentants mentionnés de vos groupes respectifs.

La Commission de contrôle se réunit en salle 5 ; la Commission des compétences législatives et réglementaires se réunit en salle 3. Oui, vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Il ne faudrait pas que les commissions se réunissent en même temps parce qu'il y a des personnes qui sont dans deux commissions.

Le Président TALAMONI

Ça va très vite en général. Vous vous arrangez. Dix minutes par commission. La Commission violence se réunit en salle 2 et ensuite, il faudra tourner.

Vous avez largement le temps, en 35 minutes, pour procéder à ces désignations. On commence par la Commission des compétences législatives et réglementaires et, un quart d'heure plus tard, vous réunissez la Commission des compétences d'évolution statutaire, parce qu'il y a un certain nombre d'élus qui sont communs aux deux commissions

La séance est suspendue à 16 h 55. Elle reprend à 18 h 20.

Le Président TALAMONI

La séance reprend. Chacun regagne son siège.

Je vais donner le résultat des **désignations dans les commissions thématiques**.

Commission des affaires européennes

Président : M. Petr'Antone TOMASI

Vice-président : M. Michel GIRASCHI

Rapporteure : Mme Paola MOSCA

Commission des compétences législatives et réglementaires

Président : M. Jean-François CASALTA

Vice-présidente : Mme Laura FURIOLI

Rapporteur : M. Petr'Antone TOMASI

Commission pour l'évolution statutaire de la Corse

Président : M. Petr'Antone TOMASI

Vice-présidente : Mme Julia TIBERI

Rapporteur : M. Jean-François CASALTA

Commission de contrôle

Président : M. Jean-Martin MONDOLONI

Vice-présidente : Mme Anne TOMASI

Rapporteur : M. François BERNARDI

Commission pour les politiques de santé

Présidente : Mme Danielle ANTONINI

Vice-président : M. François BENEDETTI

Rapporteur : Mme Muriel FAGNI

Commission chargée de la problématique de la violence en Corse

Président : Mme Anne-Laure SANTUCCI

Vice-président : Mme Chantal PEDINIELLI

Rapporteure : Mme Marie SIMEONI

Voilà le résultat des désignations.

MODIFICATIONS DESIGNATIONS DU 16 JANVIER 2018
MODIFICAZIONE DESIGNAZIONE DI U
16 DI GHJENNAGHJU DI U 2018

Rapport n° 037 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse dans les organismes extérieurs

Le Président SIMEONI

Il vous est donc proposé de compléter les désignations dans les différents organismes dans lesquels notre Collectivité est appelée à siéger.

Le Président TALAMONI

Je vais donner lecture peut-être ? En fait ce sont des modifications concernant l'Assemblée.

Pour la SITEC, il est proposé un siège supplémentaire, soit 6 au lieu de 5, à désigner par le groupe « Femu a Corsica ». Il s'agit de M. Romain COLONNA.

Pour l'Office des transports (OTC), il convient de rester à 16 au lieu de 18. Sont concernés, M. Romain COLONNA pour le groupe « Femu a Corsica » et Mme SIMONI pour le groupe « Corsica libera ». Il s'agit donc d'enlever de la liste, M. COLONNA et Mme SIMONI.

Pour l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC), la répartition effectuée s'est faite sur la base de 12 sièges, mais il n'a pas été tenu compte du fait que le Président de l'Assemblée de Corse était déjà comptabilisé dans les 12. Il y a donc 1 siège en moins pour le groupe « Corsica libera ». Il s'agit de M. LEONETTI.

Pour l'Office de l'environnement, il est proposé 2 membres supplémentaires. Les groupes concernés sont « Per l'avvene » et « La Corse dans la République ». Pour le premier, il s'agit de Mme Marie Anne PIERI. Le second n'a pas souhaité ce siège supplémentaire. 1 siège reste donc à pourvoir.

M. Hyacinthe VANNI

Président, il y a juste une petite **rectification** à faire, c'est M. Pierre-José FILIPPETTI qui va à la **SITEC** et non pas Romain COLONNA.

Le Président TALAMONI

Donc, c'est Pierre-José FILIPPETTI qui va à la SITEC et non pas Romain COLONNA. Les services rectifient.

Il manque toujours quelqu'un pour **l'Office de l'environnement**.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, nous souhaiterions présenter Pascale SIMONI.

Le Président TALAMONI

Pascale SIMONI rejoint, s'il n'y a pas d'opposition, l'Office de l'environnement. Mme SIMONI remplace Mme GUISEPPI, mais il manque toujours quelqu'un. Vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Nous indiquons que le remplacement de Mme GUISEPPI par Mme SIMONI serait annulé. Concernant votre appel à candidature pour le poste vacant, nous proposons Pascale SIMONI.

Le Président TALAMONI

Mme SIMONI ne remplace pas Mme GUISEPPI contrairement à ce qui avait été annoncé. En revanche, le siège vacant est occupé par Mme SIMONI. Nous sommes d'accord ?

M. Petr'Antone TOMASI

Ce raisonnement semble tout à fait logique.

Le Président TALAMONI

Oui. Je ne sais pas s'il fallait en passer par tous ces détours pour en arriver là, mais nous en prenons acte ! L'Assemblée de Corse prend acte de ces modifications.

Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse à divers organismes

Le Président TALAMONI

Un tableau a été distribué. S'il n'y a pas d'oppositions de votre part en ce qui concerne les mentions... Vous avez la parole.

M. Petr'Antone TOMASI

Il y a une erreur matérielle sur les désignations n° **36 et 37** puisque François BENEDETTI apparaît sur la **Commission départementale de coopération intercommunale** de Corse-du-Sud et Julie GIUSEPPI en Haute-Corse. Il conviendrait donc d'intervertir Julie GIUSEPPI **pour la Corse-du-Sud** et François BENEDETTI **pour la Haute-Corse**.

Le Président TALAMONI

Vos interventions sont toujours frappées au coin du bon sens.

M. Romain COLONNA

Ò Sgiò Presidente...

Le Président TALAMONI

Iè, avete a parolla.

M. Romain COLONNA

À ringraziavvi.

U **numaru 199**, ciò chè nò diciamu prima, c'hè un premiu di u libru di a CDC à l'ultima sessione, sè ma ricordu bè, sò statu designatu à l'**Accademia di i vagabondi**. Avà, c'hè un antru premiu di a CDC. Sè vò pudete schjarificà à pinuccia, ghjè u 199. Ghjuria di u premiu di a CDC, 199.

Le Président TALAMONI

Allora què ghjè un sbagliu postu chì avà a ghjuria in fatti cù u cambiamentu di i statuti a ghjuria ghjè l'accademia corsa di i vagabondi è dunque, quelli chì sò stati designati da i gruppi per esse à l'accademia sò i membri di a ghjuria. Dunque, quesse custi e designazione, cì vole annullalle postu chì c'hè l'accademia chì cumpone in fatti a ghjuria. Un faci micca

solamente què à l'accademia. L'accademia, s'accupa di i premii, cì n'hè quattru, ma s'accupa dinò di una rivista è d'organisà uni pochi di culochi.

Donc, nous annulons la rubrique 199. C'est une erreur matérielle.

M. Petr'Antone TOMASI

Presidente, vidimu à a pagina 9 chè mancarianu ripresententi di « Corsica libera » à u **cunsigliu d'administrazione inizià, cunsigliu territoriale d'azione economica, u cunsigliu di governanza di « Cap nautic »**. Per inizià, prupunimu à Michel GIRASCHI ; pè u cunsigliu territoriale d'azione economica, Laura-Maria POLI ; pè « Cap nautic », Paul LEONETTI.

Le Président TALAMONI

D'accordu, pigliemu attu.

Cì volerebbe per u **64, u cunsigliu territoriale d'azione economica, ci vulerebbe**, « Andà per dumane » una designazione. Quale ? Cì vulerebbe una casata, un nome. POLI ? OK. Simu d'accordu.

Avenu da vede ciò chì ci manca. Ci manca u numaru 19. La **Commission départementale des valeurs locatives, des locaux professionnels, rubrique 19**. Nous ne pouvons pas avoir les mêmes élus qu'au n° 17, à la **Commission départementale des impôts directs locaux**. C'est une incompatibilité, M. le Secrétaire général, dont nous n'avions pas connaissance et que les services soulèvent. Ça veut dire qu'il faut remplacer à la rubrique 19, M. Paul MINICONI ou au 17. Il nous faut donc deux noms, soit pour le 19, soit le 17 pour remplacer M. MINICONI et Mme CASALTA. Cumu femu ?

M. Hacinthe VANNI

On met Romain COLONNA pour remplacer Paul MINICONI au 19.

Le Président TALAMONI

Qui remplace Mattea CASALTA ?

M. Hyacinthe VANNI

On va vous le dire, on réfléchit. Muriel FAGNI.

Le Président TALAMONI

Merci.

Ensuite, **page 6, rubrique 40**. Il y avait un seul poste de suppléant et pas de titulaire. Nous avons, par erreur, Louis POZZO di BORGIO titulaire et Juliette PONZEVERA suppléante. Donc, je suppose que M. POZZO di BORGIO reste suppléant ? J'interroge le groupe « Femu a Corsica » puisque c'est lui qui est concerné, au premier chef, par la désignation de M. POZZO di BORGIO et de Mme PONZEVERA. En fait, il n'y avait qu'un poste de suppléant à désigner donc, je suppose que c'est M. POZZO di BORGIO. Très bien.

A la **page 8, la rubrique 61, Comité régional d'orientation de la banque publique d'investissement**. Il nous manque un titulaire et un suppléant de « Corsica libera ». Anne TOMASI et Paul MINICONI ont été désignés par « Femu a Corsica ». Il manque, M. le Président du groupe « Corsica libera ». Parité, il faut donc un titulaire et une suppléante ou bien l'inverse, une titulaire et un suppléant.

Titulaire :

Laura Maria POLI

Suppléant :

Michel GIRASCHI

N° 86 - ARCODECA (Association régionale du cancer)**Titulaire :**

Danielle ANTONINI (remplace François BERNARDI)

N°87 – ORS (Observatoire régionale de la santé)**Titulaire :**

François BERNARDI (remplace Danielle ANTONINI)

N°91 – Conseil *départemental* de santé mentale 2BSuppléants :

Frédérique DENSARI

Pierre GHIONGA

Marie SIMEONI.

N°92 – Conseil *départemental* de santé mentale 2AIl manque un suppléant :

Paul LEONETTI

N°131 – Commission *départementale* des risques naturels 2B

Il manque un(e) élu(e) de « Corsica libera » :

Petr'Antone TOMASI

N°138 – CODERST (Conseil *départemental* de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques)Il manque un(e) élu(e) de « Corsica libera » comme suppléant(e) :

François BENEDETTI

N°166 – CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle) :

Nous avons un problème de parité qui n'a pas été respectée, puisque nous avons six titulaires et six suppléants et il faut que, dans chaque colonne, il y ait trois hommes et trois femmes, or nous avons comme titulaires un homme et cinq femmes.

Pierre-José FILIPPETTI devient titulaire et Laura-Maria POLI suppléante.

Paulu Santu PARIGI devient titulaire et Nadine NIVAGGIONI suppléante...

Là, on a un problème, car du coup il n'y a que des femmes. La société corse est apparemment en avance... Il faut remplacer trois femmes par trois hommes dans la colonne « suppléants ». C'est la première fois qu'on est face à un problème de cette nature ; en général, c'est plutôt l'inverse.

Paulu Santu PARIGI ne remplace pas Nadine NIVAGGIONI, donc.

Titulaires :

Paulu Santu PARIGI (remplace Julia TIBERI),

Suppléants :

Romain COLONNA (remplace Jeanne STROMBONI)

Jean-Jacques LUCCHINI (remplace Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS)

Pierre POLI (remplace Paul Santu PARIGI)

M. Romain COLONNA

M. le Président, scusatemi, duie parolle se no pudemu. Nant'à u documentu di prospettiva ch'emu avutu, ci hè una rubrica **n°161 - Conseil académique des langues régionales**, et sur le document actuel, u 161 hè sparitu.

Le Président TALAMONI

Renseignements pris, la composition est fixée par le recteur et nous n'avons pas encore la composition, donc nous reviendrons sur cette question importante.

N°171 – Commission de concertation de l'académie de Corse :

Nous avons besoin d'un suppléant de « Corsica libera » :
Vannina ANGELINI-BURESI

Vous avez la parole, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Président, simplement, sur les collèges et lycées, il y avait un usage, qui prévalait sûrement en majorité relative et qui peut être visité en majorité absolue : c'était que quand le poste avait du mal à être pourvu, ce qui est le cas, semble-t-il, dans certains établissements, offre était faite à l'opposition de, en fonction des disponibilités et des opportunités géographiques, pourvoir ces carences.

Est-ce que vous êtes dans cet état d'esprit ? Ou est-ce que, au bénéfice naturel du régime de la proportionnelle au plus fort reste sur lequel nous n'allons pas revenir, vous êtes décidés à occuper les postes ? Étant entendu, et là c'est peut-être le professionnel qui parle, que l'usage montre qu'à terme, compte tenu du fait que le majoritaire est, par essence, très

occupé, il est donc très indisponible au terme de quelques mois. Ce qui prévaut en termes de présence, c'est davantage la proximité géographique que la volonté d'une majorité, quelle qu'elle soit, de pouvoir satisfaire ces besoins importants.

J'ajoute qu'un lycée ou un collège, c'est quelque chose à quatre à cinq conseils d'administration par an, et que cela réclame un tant soit peu de disponibilité pour que les représentants de la CTC puissent faire remonter les problématiques des établissements locaux d'enseignement.

Le Président TALAMONI

Pour répondre très clairement à votre question, me concernant, oui à cet état d'esprit, bien sûr.

Il n'en demeure pas moins que les groupes de la majorité vont avoir un choix à faire en priorité et qu'ils sont tout à fait libres, M. le Président du groupe « Corsica libera », M. le Président du groupe « Femu a Corsica », de laisser la place à l'opposition pour des raisons géographiques.

Ce que nous avons évidemment tous en tête, c'est que la géographie est souvent déterminante s'agissant de l'assiduité, bien sûr.

M. Hyacinthe VANNI

Monsieur le Président, on adhère tout à fait à la demande. D'ailleurs, je pense que c'est déjà fait dans un certain nombre d'établissements où il y a eu déjà quelques discussions entre notre groupe et les groupes de l'opposition.

Bien entendu, quand des représentants de notre groupe ne sont pas de la région, ne peuvent pas y aller, vous pouvez y aller et représenter, pas de souci. C'est déjà fait, avec Jojo, avec les autres. Après, il faut qu'il y ait une discussion entre les groupes pour trouver des titulaires et suppléants, des personnes disponibles. Je pense que cela ne pose aucun problème.

Le Président TALAMONI

Ça c'est pour la théorie, per a grammatica, avà entremu ind'è a pratica.

On va demander aux deux groupes de la majorité ce qu'ils souhaitent faire pour les différents établissements.

***Lycée technique Paul Vincensini à Bastia :**

M. Petr'Antone TOMASI

Titulaires : Louis POZZO di BORGIO

Rosa PROSPERI devient titulaire et nous laissons vacant le poste de suppléant.

Le Président TALAMONI

Vous laissez le poste de suppléant à l'opposition si elle en veut.

Rosa PROSPERI devient titulaire

***Collège Giraud Bastia :**

Anne-Laure SANTUCCI et un membre de « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Nous sommes prêts à laisser le siège.

Le Président TALAMONI

Un établissement bastiais très important !

M. Petr'Antone TOMASI

Si personne n'y va, Marie SIMEONI fait savoir qu'elle est volontaire.

Le Président TALAMONI

Titulaire : Marie SIMEONI

***Collège Montesorio Bastia :**

Établissement tout aussi important !

Titulaire : Louis POZZO di BORGIO et un membre de « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Rosa PROSPERI titulaire et il resterait le poste de suppléant pour l'opposition.

Le Président TALAMONI

Suppléante : Mme COGNETTI-TURCHINI

***Collège St Joseph Bastia :**

Titulaires : M. Hyacinthe VANNI et un membre de « Corsica libera ».

Rosa PROSPERI devient titulaire et la place de suppléante est vacante.

Est-ce qu'elle intéresse quelqu'un dans l'opposition ? Non. On en parlera une autre fois.

***Collège de l'Ile Rousse :**

Titulaires : Frédérique DENSARI et un membre de « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Nous laissons le siège et je crois qu'il y a une demande de la part de Mme COGNETTI-TURCHINI.

Le Président TALAMONI

Titulaires : Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Les suppléants, c'est moins urgent.

***Collège de Luri :**

Anne-Laure SANTUCCI et un membre de « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Nous laissons le siège.

Le Président TALAMONI

Le siège de Luri est disponible donc.

Titulaire : François ORLANDI

***Lycée professionnel Fred Scamaroni Bastia :**

Louis POZZO di BORGO et un membre de « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

S'il y a des volontaires, nous sommes prêts à laisser le poste.

Le Président TALAMONI

L'opposition n'est pas intéressée ?

M. Petr'Antone TOMASI

Nous interrogeons le groupe « Femu », sinon Rosa PROSPERI passe titulaire.

Le Président TALAMONI

Titulaire : Rosa PROSPERI

***Collège Henri Tomasi – Casinca – Folelli**

S'agissant de ce collège, il y a une interversion : Julien PAOLINI devient titulaire et Paola MOSCA suppléante.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, même s'il n'y a pas le même caractère d'urgence, Mme COGNETTI-TURCHINI fait savoir qu'elle souhaiterait occuper le poste de « Corsica libera » en suppléante au collège de l'Ile Rousse.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Président, collège de l'Ile Rousse et lycée de Balagne.

Le Président TALAMONI

Vous êtes titulaire au collège de l'Ile Rousse.

***Lycée de Balagne – Calvi**

Suppléante : Catherine COGNETTI-TURCHINI et vous serez donc suppléante au lycée de Balagne

***Lycée Georges Clemenceau – Sartène**

Chantal PEDINIELLI remplace Joseph PUCCI en titulaire.

Mme Santa DUVAL remplace Jean-Jacques LUCCHINI en suppléante.

***Lycée Laetitia Bonaparte – Ajaccio**

Il manque quelqu'un de « Corsica libera » comme titulaire.

Mme Laura-Maria POLI

Je passerai titulaire à la place de Vannina ANGELINI-BURESI.

Le Président TALAMONI

***Collège Laetitia Bonaparte – AJACCIO**

Titulaires : Vannina ANGELINI-BURESI et Mattea CASALTA.

S'il y a quelqu'un pour occuper la place de suppléant ou suppléante... Cela revient à « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Nous laissons le poste, s'il y a des volontaires évidemment.

Le Président TALAMONI

L'opposition est intéressée ? On réserve ce point.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Scusate, cume avemu cambiatu, eiu saraghju a suppleante di Laura-Maria à u collegiu è Laura-Maria à u liceu Laetizia, vistu che l'uppusizione ùn l'hà micca pigliati.

Eiu a piazza di suppleante à u liceu è Laura-Maria, a piazza di suppleante à u collegiu.

Le Président TALAMONI

***Collège Arthur GIOVONI - Ajaccio**

Titulaire : Muriel FAGNI ;

Il nous manque un titulaire de « Corsica libera » : Laura-Maria POLI.

Il nous manque un suppléant de « Corsica libera » : Vannina ANGELINI-BURESI.

***Collège des Padule – Ajaccio**

François BERNARDI et un membre de « Corsica libera » ?

M. Petr'Antone TOMASI

Nous sommes prêts à laisser le siège à un autre groupe de cette assemblée.

Le Président TALAMONI

Est-ce que cela intéresse l'opposition (en titulaire) ?

Titulaire : Paul LEONETTI

Si on n'a pas trouvé de titulaire, on va avoir du mal à trouver un suppléant... On réservera cette question pour la prochaine fois.

***Collège Jean Nicoli – Propriano**

Titulaires :

Santa DUVAL

Pierre-José FILIPPETTI

Suppléants :

Chantal PEDINIELLI

Julie GUISEPPI.

M. Petr'Antone TOMASI

Presidente, nant'à u **cullegiu di Livia**, in accordu incu Joseph PUCCI, Michele GIRASCHI passa titulariu è Joseph PUCCI u so suppleante.

Le Président TALAMONI

Va bè, pigliemu nota.

***Collège de Sta Maria Siche - Petreto**

Il manque un suppléant de « Corsica libera », l'avete o micca ? Un hè micca urgente, mà bon...

***Collège Georges Clemenceau - Sartene**

Jean-Jacques LUCCHINI serebbe rimpiazzatu da Chantal PEDINIELLI.

Santa DUVAL remplace Joseph PUCCI.

***Collège Camille Borossi – Vico**

Véronique ARRIGHI et un membre de « Corsica libera » : Vannina ANGELINI-BURESI.

Suppléants : Romain COLONNA et Petr'Antone TOMASI

***Lycée professionnel du Finosello - AJACCIO**

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Nous laissons le poste à un autre groupe.

Le Président TALAMONI

Est-ce que l'opposition est intéressée ? Santa DUVAL.

Il y a aussi un poste de suppléant de « Corsica libera », mais comme il n'a pas voulu de poste de titulaire, est-ce que l'opposition souhaite occuper cette place de suppléant ? On verra la prochaine fois.

***Lycée professionnel Jules Antonini – Ajaccio**

Julia TIBERI et un membre de « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Nous laissons le poste à un autre groupe.

Le Président TALAMONI

Est-ce que l'opposition est intéressée ?

M. Petr'Antone TOMASI

Dans le cas contraire : Vannina ANGELINI-BURESI.

Le Président TALAMONI

Il y a également un poste de suppléant, mais j'imagine que si on a eu du mal à trouver un titulaire... On verra la prochaine fois.

***EREA – AJACCIO**

François BERNARDI et un membre de « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Même proposition à l'endroit de l'opposition.

Le Président TALAMONI

Est-ce que l'opposition est intéressée ? Isabelle FELICCIAGGI.

« Corsica libera » dispose également d'une place de suppléant, est-ce que vous voulez l'occuper ? Vannina ANGELINI-BURESI.

***Collège et lycée privés St Paul - Ajaccio**

Anne TOMASI et un membre de « Corsica libera » : M. Paul LEONETTI.

Il y a une place de suppléant avec Mattea CASALTA.

M. Petr'Antone TOMASI

Nous la proposons à l'opposition.

Le Président TALAMONI

Est-ce que l'opposition veut une place de suppléant à St Paul ?

C'est important St Paul. Un sò micca Aiaccinu mà mi pare chì ghjè un stabilimentu impurtante assai... Bon, on verra la prochaine fois.

***Collège de Baleone**

Paul MINICONI et un membre de « Corsica libera » : Laura Maria POLI.

Il y a également une place de suppléant.

M. Petr'Antone TOMASI

Nous la proposons à l'opposition.

Le Président TALAMONI

Est-ce que l'opposition veut occuper la place de suppléant à Baleone ?

Suppléant : Camille de ROCCA SERRA ; très bien, c'est un bon choix.

M. Pierre GHIONGA

Président, une précision : peut-on être à la fois fonctionnaire de l'Éducation nationale et siéger dans un conseil d'administration ? Oui ?

Le Président TALAMONI

Apparemment, certains ont fait la vérification...

M. Xavier LUCIANI

Ghjustu pè dà una risposta, sò statu cunsigliu di l'uppusizione à l'Assemblée è a u cunsigliu d'aministrazione di u liceu di u Fiumorbu.

Le Président TALAMONI

***Syndicat mixte de gestion de l'espace « Jean-Paul de ROCCA SERRA ».**

Nous avons plusieurs désignations à effectuer :

- 2 membres de « Femu a Corsica »
- 1 membre de « Corsica libera »
- 1 membre de « Per l'avvene ».

« Femu a Corsica » :
Jean-Jacques LUCCHINI
Jeanne STROMBONI

« Corsica libera » :
Michel GIRASCHI

« Per l'avvene » :
Camille de ROCCA SERRA.

Brouhaha.

Parfait, je vous remercie. Nous avons bien avancé.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Président, juste pour signaler que la dernière fois, sur le n°70 « Conseil de famille des pupilles de l'Etat », nous avons désigné Dany ANTONINI et nous allons changer :

C'est moi qui vais remplacer Dany ANTONINI.

Le Président TALAMONI

Très bien, nous en prenons acte.

M. Hyacinthe VANNI

Il y a encore un petit changement :

Rubrique N°107 : Mattea CASALTA et Pascal SIMONI suppléants,

N°108 : Marie SIMEONI titulaire et Frédérique DENSARI suppléante.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, une dernière modification :

***Lycée Giocante de Casabianca :**

Marie SIMEONI souhaiterait occuper le poste de titulaire et Rosa PROSPERI passerait donc suppléante.

Le Président TALAMONI

Nous en prenons acte.

Monsieur le Président du groupe « Femu a Corsica », je vous interroge sur la répartition des élus au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs : est-ce que vos discussions et tractations avec les autres groupes ont abouti à cette heure ?

M. Hyacinthe VANNI

A cette heure-ci, elles n'ont pas encore abouti, mais ça va venir. Le transfert entre les sudistes et les nordistes est toujours compliqué.

Le Président TALAMONI

Nous sommes contraints de renvoyer cette importante question à la prochaine réunion de l'Assemblée de Corse.

L'ordre du jour prévu initialement est épuisé, mais le Président du Conseil exécutif et moi-même, en tant que Président de l'Assemblée, allons saisir notre assemblée d'un projet de résolution solennelle concernant les demandes de notre collectivité adressées à Paris, compte tenu de la situation actuelle, de notre réception, par les autorités de l'Etat, il y a quelques jours ; réception dont nous avons fait un compte rendu exhaustif en Conférence des présidents, Gilles SIMEONI et moi-même, hier.

Donc, il y a un texte qui est en train d'être rédigé et donc, je crois qu'il faut suspendre quelques minutes avant de vous présenter ce projet de résolution solennelle.

Vous avez la parole M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Simplement, un problème de méthode et d'organisation pour gagner du temps à l'avenir, j'imagine qu'il y aura d'autres résolutions : à partir du moment où il était question, hier soir, de proposer une résolution, je pense qu'il aurait été opportun que ce texte puisse être entre les mains des conseillers aujourd'hui, afin qu'à cette heure tardive, nous ayons essayé en tout cas de débroussailler le terrain et qu'on puisse rentrer dans une phase opérationnelle.

Remettre le texte, qui était prévu hier, à 19 h 07, je pense qu'en termes d'organisation, on peut encore optimiser.

Le Président TALAMONI

Vous avez parfaitement raison, Monsieur le Président du groupe, mais le problème c'est que ce texte n'était pas prêt et à l'heure où je vous parle, il n'est pas tout à fait prêt, il est presque prêt. Nous y avons travaillé beaucoup et c'est un texte important.

Quelques minutes de suspension.

La séance est suspendue à 19 h 08 et reprise à 21 h 00.

**Projet de résolution solennelle relative à la situation de la Corse déposée
par le Président de l'Assemblée de Corse
et le Président du Conseil exécutif de Corse**

Le Président TALAMONI

Certains d'entre vous ont dû trouver le temps long, mais, malheureusement, ce retard est indépendant de notre volonté, compte tenu de l'importance de la résolution que nous vous soumettons.

Le Président du Conseil exécutif et moi-même, en ma qualité de Président de l'Assemblée de Corse, vous proposons de prendre une résolution solennelle liée à la situation actuelle de la Corse, au début de discussions que nous avons eues avec les représentants des différentes institutions à Paris.

Bien entendu, cette résolution s'inscrit aussi dans le cadre de la visite présidentielle prévue, maintenant, dans quelques heures, à l'occasion de laquelle, nous l'espérons, une position sera donnée par le Président de la République sur la situation de la Corse et les moyens de l'améliorer, d'améliorer, également, les relations entre la Corse et Paris.

Il y a également, dans le paysage, une révision constitutionnelle prévue à l'échelle de France. Et, lorsque l'on examine la situation, on se rend compte qu'un certain nombre de conditions sont réunies, comme elles ne l'ont jamais été, pour que soit donnée une solution à ce qu'il est convenu d'appeler « le problème corse ».

Bien sûr, l'existence d'une majorité, donc aujourd'hui stable à la Collectivité de Corse, nouvelle collectivité, également la possibilité pour Paris d'insérer, dans la révision constitutionnelle prévue, un dispositif pour la Corse et pour lui permettre de déroger au droit commun dans des domaines qui sont importants pour nous et que nous ne pouvons pas traiter convenablement dans le cadre du droit commun. Donc, l'existence de cette révision constitutionnelle projetée, de notre projet validé par un grand nombre de Corses, une majorité absolue de Corses, tout cela permet, pour la première fois, d'envisager les choses de manière extrêmement positive et permet, également, d'envisager une solution définitive à l'ensemble des problèmes que nous rencontrons, et également des problèmes que la Corse pose à Paris.

Ce que nous pensons, pour notre part, c'est qu'il ne faut pas manquer cette occasion qui est, sans verser dans la grandiloquence, une occasion sans doute historique. Et il est vrai que les quelques rencontres que nous avons eues à Paris, le Président du Conseil exécutif et moi-même, nous ont plutôt laissé penser que les responsables parisiens n'étaient pas encore à la

hauteur des enjeux, n'étaient pas conscients de ce qui pouvait être fait et du fait qu'il ne fallait pas manquer cette occasion, et surtout qu'il ne fallait pas tomber dans le déni de démocratie.

Nous avons, effectivement, décidé d'appeler à une manifestation pour renforcer les positions de la Corse. Je sais que sur les bancs de cette assemblée, l'ensemble des groupes n'est pas d'accord, nécessairement, avec l'initiative que nous avons prise. Mais en revanche, nous savons aussi que sur un grand nombre de points, il y a des accords qui sont possibles entre la majorité et l'opposition, puisque nous savons très bien les problèmes que nous rencontrons, les besoins qui sont les nôtres, en termes juridiques aussi.

Nous savons tous, dans cette enceinte, que le fait de vouloir insérer la Corse dans une révision constitutionnelle, ça n'est pas une position idéologique mais une position correspondant aux besoins très concrets que nous rencontrons au quotidien et qui touchent également le quotidien des Corses.

Je prendrai, simplement comme exemple, la question de la fiscalité du patrimoine sur laquelle nous avons délibéré un grand nombre de fois, dans cette enceinte, depuis des années. Nous avons même demandé le transfert de la compétence, il y a quelques années, et nous savons, aujourd'hui, que si nous avons bénéficié d'une prolongation du régime qui est actuellement le nôtre, eh bien le couperet pourrait tomber dans quelques années et mettre les familles corses dans l'obligation de vendre leurs biens familiaux, faute de pouvoir acquitter les droits de succession.

Tout cela, nous le savons tous, ici. L'unanimité de l'Assemblée de Corse s'est manifestée sur un sujet comme celui-ci et nous savons aussi que la révision de la Constitution est le moyen le plus sûr de nous permettre, demain, de maintenir le statut ou de créer le statut fiscal dont nous avons besoin et c'est, à travers cet exemple, une manière de montrer que la question institutionnelle et la question constitutionnelle ne sont pas uniquement l'affaire des élus ici et encore moins une affaire idéologique, mais quelque chose qui peut nous permettre, effectivement, de mettre la Corse sur la voie de l'avenir.

J'ai pris, bien sûr, cet exemple fiscal mais on sait très bien qu'il y a d'autres perspectives en matière linguistique et culturelle, en matière foncière. Là-aussi, nous sommes dans une situation délicate et notre assemblée avait délibéré. Donc, nous demandons, nous, à travers ce projet de résolution, de prendre en compte le moment et de faire en sorte qu'un dialogue apaisé, constructif s'ouvre entre les responsables de la Corse et Paris : l'ensemble des responsables à savoir, bien sûr, la majorité mais, également, l'opposition.

Et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons que l'opposition, si possible l'unanimité, mais en tout cas, une large majorité, par-delà les forces de la majorité territoriale, qu'une large majorité s'accorde sur un certain nombre de demandes à formuler, en ce moment, dont nous attendons beaucoup.

La résolution que nous vous proposons n'est pas à prendre ou à laisser, elle peut-être, bien entendu, discutée et amendée. Je ne reviendrai pas sur les considérants puisque vous les avez devant les yeux et ils ne font que reprendre un certain nombre de faits que vous connaissez :

« Le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse, conjointement et solennellement :

Article 1 :

APPELLENT le Président de la République à ouvrir avec les représentants élus de la Corse et les forces vives de l'île, un dialogue sans préalable ni tabou entre l'Etat et la Corse.

Article 2 :

DEMANDENT que la Corse fasse l'objet d'une mention spécifique dans la Constitution permettant de la doter d'un statut d'autonomie défini par référence à l'article 74, prenant en compte sa situation politique, sa géographie, son insularité, son relief, sa démographie, son histoire ainsi que l'identité culturelle du peuple corse. »

Oui, l'article 74 parce qu'il nous apparaît que l'article 72, sur le terrain duquel on a essayé de nous entraîner, il y a quelques jours à Paris, n'est pas susceptible de nous permettre de traiter les problèmes que connaît la Corse.

« DEMANDENT que cette reconnaissance permette la mise en œuvre de solutions adaptées aux enjeux stratégiques liés notamment à la fiscalité, au foncier, à la langue et à l'exercice du pouvoir législatif.

Article 3 :

DEMANDENT l'application immédiate et sans restriction du droit au rapprochement de tous les prisonniers poursuivis ou condamnés pour des actes en relation avec la situation politique de la Corse. »

Là-aussi, il s'agit d'un sujet grave sur lequel nous avons délibéré dans cette enceinte, et de façon très majoritaire à plusieurs reprises.

« **DEMANDENT** qu'une mesure d'amnistie intervienne au terme du règlement définitif de la question corse. »

C'est aussi, l'amnistie, un point sur lequel nous avons délibéré.

« **Article 4** :

DEMANDENT la reprise des discussions concernant les ressources, moyens et transferts de fiscalité de la Collectivité de Corse, conformément aux engagements du Gouvernement afin que celle-ci soit en mesure de jouer pleinement son rôle d'institution motrice du développement social, économique et culturel de la Corse. »

Oui, parce que nous avons aussi une collectivité unie à mettre en route, ce que nous avons commencé à faire, mais nous avons besoin, bien entendu, d'un certain nombre de moyens et nous avons négocié, avec le précédent gouvernement, un certain nombre de choses dont nous ne sommes pas sûrs, à l'heure actuelle, qu'elles seront respectées par le Gouvernement actuel.

« **Article 5** :

CHARGENT le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'Assemblée de Corse de remettre la présente délibération au Président de la République. »

Voilà le texte que nous vous proposons. Je l'ai dit et je le répète, ça n'est pas à prendre ou à laisser, il peut y avoir des amendements. En tout cas, nous le soumettons à votre analyse et au débat, bien entendu.

M. le Président du Conseil exécutif, je suppose que vous avez à ajouter un certain nombre de considérations à la présentation que je viens de faire ?

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

Je serai extrêmement bref pour laisser la place au débat.

Conformément à ce que nous avons évoqué, il y a une quinzaine de jours, notamment lors de la Conférence des présidents, nous présentons donc une résolution conjointe émanant aussi bien du Président de l'Assemblée de Corse que de moi-même, mais au-delà, bien évidemment vous l'avez compris, de l'ensemble du Conseil exécutif et de la majorité territoriale. Un texte qui a vocation à rassembler le plus largement possible.

Vous dire que nous l'avons voulu synthétique, ramassé, le plus clair possible, reprenant dans les considérants, de façon me semble-t-il, neutre et complète, l'essentiel de ce qui explique notre volonté de rechercher un chemin commun, et reprenant dans ses articles, les 4 points sur lesquels, sur le principe en tout cas, même s'il peut y avoir ensuite dans la déclinaison des différences, nous étions tombés d'accord.

Très brièvement, sur l'article 1, la question d'un dialogue sans tabous, ni préalables. On sait très bien qu'il y a des points de désaccord entre nous, mais également entre la majorité territoriale et l'État. Il ne s'agit pas de les écarter, il ne s'agit pas de les taire, mais simplement de les inclure dans le champ du dialogue que nous allons ouvrir. Et vous aurez noté que nous souhaitons que ce dialogue, sans tabous, ni préalables, s'ouvre avec tous les représentants élus de la Corse, c'est important, pas seulement avec la majorité territoriale.

Donc, il y a bien sûr la déclinaison concrète de ce que j'ai eu, et de ce que nous avons eu, l'occasion d'exprimer, à savoir si le suffrage universel nous a placés en position majoritaire, nous ne prétendons pas avoir le monopole de la légitimité.

Mais également, au-delà des représentants élus, un dialogue que nous voulons ouvert à l'ensemble des forces vives, puisque ce dialogue a vocation à embrasser non seulement le champ politique et institutionnel, mais également les champs économique, social et culturel.

Sur le deuxième point, il est relié à la révision constitutionnelle projetée pour l'année 2018 avec la volonté, en ce qui nous concerne, de mettre le curseur pour pouvoir aller de façon progressive jusqu'à la réponse de tous les besoins qui sont, pour nous, stratégiques. Et donc, il nous est apparu que l'article 74 était, à cette fin, la meilleure clé d'entrée.

Le troisième point, c'est celui du rapprochement immédiat, et sans exclusive, des prisonniers politiques. Vous avez noté que, dans notre motion, nous ne reprenons pas la notion de prisonnier politique, puisqu'elle fait débat, y compris au sein de cette assemblée et c'est donc une volonté, en ce qui nous concerne, de permettre au plus grand nombre, au-delà de notre majorité territoriale, d'adhérer si telle est la volonté exprimée à ce texte.

Et enfin, le quatrième article, c'est celui relatif à la gestion du quotidien, à la gestion des urgences qui sont face à nous, et notamment pour répondre à la préoccupation d'avoir les moyens budgétaires, humains et également fiscaux, de donner à la nouvelle Collectivité de Corse la faculté de jouer pleinement son rôle d'institution motrice du développement politique, bien sûr, mais également social, économique et culturel de la Corse.

Voilà donc l'essentiel de cette résolution, solennelle, et c'est normal eu égard à l'importance du moment et de la séquence que nous sommes en train de vivre, que nous soumettons conjointement au débat et au vote de cette assemblée.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. La parole est à qui la demande au sein de l'Assemblée.

M. Jean-Charles ORSUCCI, qui d'ailleurs, a déposé un certain nombre d'amendements au nom de son groupe, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, je voudrais quand même rappeler un peu l'historique ; cela a été fait, mais je vais quand même le redire parce que c'est important.

Vous avez dit que nous nous sommes réunis en Conférence des présidents il y a quinze jours, c'est vrai, nous avons, ensemble, acté le souhait de parler de façon la plus consensuelle possible, dans le cadre de la visite prochaine du Président de la République. Je crois que cette institution l'a fait à maintes reprises par le passé et que, dans l'intérêt général de la Corse, il est évident que nous ne pouvons pas, aujourd'hui, refuser de travailler avec la majorité territoriale et avec l'ensemble de l'opposition pour pouvoir défendre, bien sûr, cet intérêt global.

Nous avons été un peu surpris ce matin, parce que M. François ORLANDI, qui siège pour nous au sein de la Commission permanente, n'avait pas compris, en tout cas, qu'il y aurait une résolution déposée aujourd'hui sur ces questions-là, que le débat serait vraisemblablement abordé sur la question de la manifestation et de la visite, mais pas à travers une résolution. Là-encore, on ne fait pas des oppositions de principe. Vous déposez une résolution, nous l'étudions, nous voyons si elle correspond à ce que nous sommes capables de porter ensemble. Nous voyons si, aujourd'hui, c'est acceptable au regard de ce que notre groupe défend, et a défendu, notamment lors de l'élection territoriale et donc, nous avons analysé ce que vous avez proposé.

Cela ne vous surprendra pas, notre groupe s'inscrit dans une démarche progressiste, puisque certains d'entre nous sont issus de ce mouvement qui, depuis trente ou quarante ans, porte une évolution positive, je ne vous dirai pas au nom de la gauche, parce que « La République en Marche » et « Andà per dumane » sont des gens venus d'horizons politiques divers et variés mais je, crois pouvoir dire aussi qu'en Corse, il y a eu, à la fois, des gens de gauche et de droite pour porter des évolutions positives.

Est-ce qu'aujourd'hui, il y a débat à avoir sur l'article n°1 ? Non, nous ne le pensons pas, votre article appelle au dialogue, de part et d'autre, sans tabous. Je crois que cela va dans le sens le plus acceptable et nous l'avons acté tous ensemble.

Je ne vous cache pas que pour nous, et je le dis aussi avec une très grande force, l'article, peut-être majeur de cette résolution, c'est l'article n°4. Nous le disons parce que nous avons fait une campagne électorale en disant que nous étions favorables et notre objectif premier, c'était d'apporter aux Corses un toit, un emploi et la santé.

L'article n°4, pour nous, est un article essentiel puisque c'est donner, vous donner les moyens de réussir la collectivité unique et de réussir par rapport aux préoccupations des Corses.

Vous évoquez, à travers l'article 2, les questions institutionnelles, notamment l'inscription de la Corse dans la Constitution. A ce sujet, pour nous aujourd'hui d'ailleurs, il n'y a même plus débat à avoir sur l'inscription de la Corse dans la Constitution, c'est une nécessité absolue.

Nous avons lu d'ailleurs, avec beaucoup d'attention, le rapport du Professeur Wanda MASTOR, non pas parce qu'elle est Bonifacienne, je le dis à cette assemblée, mais parce que je crois que nous avons la chance d'avoir, en Corse, un des constitutionnalistes les plus reconnus au niveau national et

qu'il était important de lire son analyse à la fois juridique, et même, c'est vrai, elle est allée un peu au-delà d'une analyse du contexte politique.

Donc, sur la question institutionnelle, nous l'avons dit aussi pendant la campagne, nous n'en faisons pas l'alpha et l'oméga de l'action des membres de cette assemblée pour notre groupe, mais évidemment, on n'a jamais opposé les questions institutionnelles et les questions de développement. Et ces questions institutionnelles, nous devons les regarder de près parce qu'il est évident aussi que d'avoir les meilleures institutions possibles pour la Corse, ça nous engage tous.

Donc, là-dessus, notre position c'est, bien sûr, l'inscription de la Corse dans la Constitution. Alors j'imagine, avec une divergence notamment avec le groupe « Corsica libera », nous avons la conviction que c'est pour ancrer de façon définitive et absolue la Corse dans la République, c'est notre objectif lorsque nous y travaillons. J'imagine que pour vous, c'est un peu différent.

Là où nous pouvons nous retrouver, en revanche, c'est que nous, nous pensons aujourd'hui que l'article 72 n'est pas adapté à la situation de la Corse, pour une raison simple : vous savez, tout ce que je viens de dire jusqu'à présent, s'inscrit dans une démarche très claire, c'est celle du discours de Furiani d'Emmanuel MACRON, c'est celle de ce qu'a écrit Emmanuel MACRON dans son livre « Révolution ». Et nous pensons que le Président de la République, en tout cas nous l'espérons fortement, bien évidemment, sera à la hauteur des attentes de cette collectivité.

Et quand nous disons cela, c'est que, tout simplement, le fil a été tracé, c'est une décentralisation : prendre en considération les spécificités de la Corse, sans porter atteinte à l'indivisibilité de la Nation. C'est dans cet état d'esprit que nous pensons aujourd'hui, qu'à la fois l'article 72 n'est pas le bon, tout simplement parce que la Corse, ce n'est pas la Beauce, la Brie, la Normandie ou la Franche-Comté, mais que la Corse, d'ailleurs, ressemble davantage, et quand je fais référence au livre d'Emmanuel MACRON « Révolution », à la Guadeloupe, à la Polynésie ou à la Nouvelle Calédonie, même si je précise, évidemment, que la Corse ce n'est pas la Nouvelle Calédonie.

Mais quand je dis cela, je ne dis rien d'extraordinaire non plus. Je vous rappelle ici, dans cet hémicycle, que le Général de GAULLE avait imaginé un statut d'Outre-mer pour la Corse et que ce sont les élus corses de l'époque qui, pour des raisons d'ailleurs, peut-être pas très honorables, avaient balayé d'un revers de la main cette réalité.

Nous, nous disons simplement aujourd'hui, que nous ne faisons ni de complexe de supériorité, ni de complexe d'infériorité vis-à-vis de ces peuples avec qui nous avons, d'ailleurs, de forts liens d'amitié. Et je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi, aujourd'hui, des gens s'opposent à l'idée que nous puissions être considérés comme un territoire ultramarin.

Tout simplement, je le rappellerai ici, mais je crois que vous le savez mieux que quiconque, il nous faut une heure et demie d'avion, c'est vrai. Alors où est-ce qu'on situe la barre pour le territoire ultramarin ?

« J'arrive de vacances où je n'étais pas très loin de la Guadeloupe, on met 8 heures... », alors est-ce qu'on doit dire que 8 heures, c'est un territoire proche du Continent ?

Est-ce qu'on doit considérer qu'il faut absolument 20 heures pour aller en Polynésie ?

Nous, en tout cas, nous pensons, comme c'est dit d'ailleurs page 165 du livre « Révolution », que la situation de la Corse, d'un point de vue socioéconomique, est en tous points, comparable à celle de ces îles. Donc, je vous invite à regarder cela de près.

Donc, l'article 72 n'est pas le bon. Par contre, nous disons que nous devons ouvrir le champ des possibles sur l'article 73 et l'article 74. Et peut-être, existe-t-il, d'ailleurs, d'autres articles qui nous permettraient de prendre en considération cette spécificité qui nous permettra d'être plus efficaces dans des champs particuliers.

A ce sujet, aussi, vous avez mentionné, dans votre résolution, une référence au pouvoir législatif. Comme nous avons regardé, avec beaucoup d'attention, le travail de Mme MASTOR, que nous sommes convaincus que le droit comparé est un élément important, nous pensons, effectivement aujourd'hui, que pour avoir le plus de chance d'être entendus par l'Etat central et de façon plus générale... D'ailleurs vous faites souvent référence à l'Etat, moi j'ai envie de vous dire qu'il faut dépasser l'Etat, puisque si nous voulons, ensemble, obtenir cette révision constitutionnelle, vous le savez, il nous faudra les 3/5^{ème}, il nous faudra convaincre, ici en Corse, mais il nous faudra, aussi, convaincre à Paris, et notamment les parlementaires de droite, que ce que nous préconisons est bon pour la Corse.

Donc, nous le disons, l'article 74 paraît, aujourd'hui, plus adapté, voire d'autres. En revanche, nous demandons la modification parce que ce pouvoir législatif doit être clairement défini dans la Constitution pour qu'il y ait le plus de chance que nos revendications soient entendues.

Wanda MASTOR dit, grosso modo, « regardez ce qui se fait à côté, ce pouvoir législatif est encadré ». Là-encore, permettez-moi de faire référence au discours de Furiani du Président, aujourd'hui Président de la République mais à l'époque candidat, puisque lui-même disait : « nous devons, avec l'ensemble des forces politiques insulaires, partager un diagnostic et ensemble, à partir de ce diagnostic, nous verrons quelles sont les compétences sur lesquelles nous devons travailler », et nous pouvons, dans ce cadre-là, aller jusqu'à une révision de la Constitution.

Donc, c'est en cohérence avec ce texte que nous vous avons fait aussi des propositions.

Aujourd'hui, ce qui peut nous différencier, et je vous le dis aussi très tranquillement parce que nous ne savons pas... J'ai un peu oublié, excusez-moi, malgré mon passage entre 2010 et 2015, mais je ne sais pas si dans cette proposition de résolution, nous pouvons quand même apporter quelques éléments de divergence par rapport aux considérants.

Nous, par exemple, nous souhaitons fortement qu'un considérant fasse référence à la fois à votre victoire politique du mois de décembre qui est incontestable et qui est un fait politique majeur (il y a à droite, comme au niveau « d'Andà per dumane », des gens qui, depuis toujours, défendent une autonomie accrue pour la Corse). Donc, aujourd'hui, je dirais que cela va bien au-delà de la majorité territoriale, cette aspiration à davantage d'autonomie, mais nous devons réussir ensemble cette autonomie, ne pas la contraindre, c'est ce qui est important.

Donc, nous avons fait une proposition en ce sens.

Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif, rappelait que vous avez encadré la question des prisonniers et de l'amnistie, nous ne le pensons pas. Nous vous demandons de modifier ce texte parce que nous pensons que, dans un souci d'efficacité et de consensus le plus large, il est souhaitable de revenir tout simplement aux deux délibérations qui ont été votées à une large majorité, au sein de cet hémicycle, concernant à la fois les prisonniers. Vous savez que nous ne faisons pas référence aux prisonniers politiques, mais à tous les prisonniers, dans le cadre du rapprochement, une demande tout simplement d'application de la loi, c'est ce qui avait été consensuel.

Sur l'amnistie, nous avons dit que cette question devait être abordée pour sortir d'une impasse politique, mais qu'il nous appartenait, et il nous appartient toujours, vous ne l'avez pas fait pendant la précédente mandature, mais il nous appartient toujours de définir les modalités de cette amnistie.

J'avais encore, tout à l'heure, François ORLANDI au téléphone qui disait, « pour moi évidemment, ça ne pose pas problème, j'ai été président d'un conseil départemental qui a voté cette loi d'amnistie ».

Nous avons ici des maires qui ont votés dans leurs communes, et c'est le cas me concernant, cette loi d'amnistie, je le précise quand même à chaque fois, avec l'exclusion des crimes de sang, c'est très clair de notre part.

Donc, dans un esprit de consensus, je vous propose tout simplement de faire référence, pour la question des prisonniers, à la délibération de cette Assemblée et pour l'amnistie y compris aussi de faire référence à cette Assemblée.

Voilà ce que je voulais dire sur notre vision de cette résolution, sachant que, immédiatement après que vous ayez eu à rédiger ce document, nous avons discuté au sein de notre groupe. Nous avons déjà, et c'était étonnant, mais je voudrais vous révéler cette petite anecdote, reçu des messages nous disant : « Comment ! Vous allez, bien sûr, vous unir à la majorité territoriale pour voter un texte ». Alors, je le dis, parce qu'il va falloir s'y habituer un petit peu, lorsque nous ne sommes pas d'accord, eh bien nous le dirons clairement et nous le ferons valoir, et là nous avons des points sur lesquels nous accepterons de voter cette résolution, que si vous prenez en considération les éléments que je viens de vous exposer.

Je rappellerai que, ce matin, vous nous avez fait une proposition pour lutter contre le chômage lorsque nous avons voté, je ne vois pas comment on pourrait faire autrement. Si à chaque fois que vous allez nous expliquer que l'eau ça mouille et que le feu ça brûle, oui nous allons considérer aussi avec vous que l'eau ça mouille et que le feu ça brûle.

Donc aujourd'hui, à partir du moment où nous allons dans l'intérêt de la Corse et des Corses et je le répèterai, mais je pense qu'il va falloir que je le refasse quelquefois au sein de cet hémicycle, que vos propositions vont dans l'intérêt général de la Corse, oui nous les soutiendrons ! Lorsque vos résolutions iront à l'encontre de l'intérêt de la Corse, nous le manifesterons.

Je le dis parce que je ne vois pas, dans le document que nous allons voter ensemble, peut-être, de référence au statut de résident, à la coofficialité, à un certain nombre de choses, on n'en n'est pas là aujourd'hui dans le texte que nous votons. Il y aura encore des débats, même si certains d'entre nous par le passé, et je fais partie de ceux qui assument et revendiquent encore ces votes, avaient voté cela.

Donc, voilà ce que je souhaitais dire au nom de ce groupe : c'est qu'aujourd'hui votre texte, et je vous invite pour la prochaine fois à être peut-être plus efficace dans la présentation de ce document qui, à mon avis, sont des documents importants qui devraient nous laisser le soin de pouvoir y travailler davantage, mais aujourd'hui nous répondons favorablement face à l'urgence de la venue du Président de la République. Nous pensons que cette résolution s'inscrit dans une volonté de dialogue, je l'ai entendu ce matin encore dans la bouche du Président de l'Exécutif.

Permettez-moi quand même de faire une petite remarque si l'occasion m'en est donnée. La majorité territoriale a décidé d'organiser samedi une manifestation. Nous nous sommes déjà exprimés, mais je pense qu'il faut le faire aussi au sein de cet hémicycle. Nous, nous pensons que c'est une erreur de la part de la majorité territoriale, parce que nous pensons tout simplement que, comme l'a dit d'ailleurs le Président de l'Exécutif au sortir de son entretien avec le Premier ministre, que la clef de voute des institutions de la V^{ème} République, c'est le Président de la République. Il aurait été préférable d'entendre ce que le Président de la République a à nous dire pour pouvoir porter notamment un jugement critique sur le fond qui aurait pu vous amener peut-être, vous ou d'autres, à ensuite manifester un certain mécontentement.

Donc, c'est pour cela que nous n'appelons pas à manifester demain, c'est pour cela qu'aujourd'hui nous, nous disons simplement que cette résolution a le mérite de fixer des objectifs qui peuvent être, aujourd'hui, soutenus par notre groupe si nos amendements sont pris en considération, et qu'ils doivent permettre, aujourd'hui, d'avoir un dialogue, je dirai, serein, efficace, pragmatique avec le Gouvernement.

Mais je le dis aussi, je le répète pour conclure : avec le Gouvernement, mais vous le savez, bien au-delà, il nous faudra les 3/5^{ème}, il nous faudra aller convaincre les parlementaires de droite pour réussir. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous ne disons pas que la seule échéance possible c'est la révision constitutionnelle qui arrive, saisissons-là si l'opportunité nous est présentée, mais il nous faudra, dans tous les cas de figure, continuer à discuter avec l'État pour pouvoir obtenir et réussir pour la Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Je suppose qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, Président.

Déjà bien sûr, sans jeter de pierre à personne et en connaissant le calendrier, c'est vrai que l'on ne peut que regretter qu'une question, bien évidemment aussi importante, soit traitée un petit peu dans l'urgence, d'autant plus que vous aviez pris la précaution de faire réaliser une analyse par une juriste et qu'il aurait été intéressant, pour nous, de pouvoir en débattre avec vous. Donc, je sais que certaines fois l'actualité dispose, mais cela nous met quand même dans une situation un peu d'impréparation qu'il faut admettre, dans une certaine difficulté pour réaliser l'analyse qu'aurait méritée ce sujet.

Également pour vous dire que si nous sommes, je pense, dans cette Assemblée, tous d'accord, que nous travaillons dans l'intérêt des Corses, nous travaillons dans l'intérêt de la Corse, en tout cas c'est ce que nous nous sommes fixés comme engagement au vu de cette élection, et maintenant dans notre action pour ces 3 ans. Il faut constater que les moyens que nous envisageons diffèrent, ça fait partie de notre culture, ça fait partie de nos engagements, ça fait partie de nos convictions.

Alors bien évidemment, il y a des choses qui nous rapprochent, mais je crois que par rapport aux résolutions que vous nous avez proposées, nous avons pas mal de points de divergence, c'est pour cela d'ailleurs que dans la forme, nous vous proposons une résolution substitutive parce que je pense qu'il était plus raisonnable de notre part de réécrire ce que nous pensons.

C'est une analyse que nous avons faite ensemble, je laisserai mon collègue Jean-Martin ensuite, bien évidemment, commenter chaque article que les deux groupes ont proposé, avec une petite différence avec mon ami Pierre GHIONGA sur un point, c'est la diversité aussi.

Mais il nous apparaît important, j'ai envie de dire, contrairement à ce que nous avons entendu, de revenir à cet article 72. Cet article 72, pour nous, il nous semble dans l'approche suffisant, il nous semble la garantie, d'ailleurs c'est ce qui avait été voté en 2013 si je ne commets pas d'erreur, il nous semble correspondre à des outils qu'aujourd'hui cette Assemblée possède pour faire évoluer la Corse et les Corses suivant les priorités qui doivent être les siennes, à savoir, encore une fois : l'habitat, l'emploi, l'évolution de tout un chacun, le foncier parce qu'encore une fois, personne ne niera les sujets que vous évoquez. Ce n'est pas parce qu'on n'est pas pour le statut de résident qu'on niera qu'il y a quelque chose à mettre en place au niveau du foncier en Corse pour permette aux Corses de continuer à avoir accès à ce que chacun espère ici : une propriété.

C'est pareil pour la langue, ce n'est pas parce qu'on n'est pas pour la coofficialité, ch'un simu micca d'accordu per parlà u Corsu è chè i nostri zitelli possinu cuntinuà.

Je crois que c'est tout un nombre de sujets qui, aujourd'hui, font que nous allons vous proposer des éléments divergents. Ces éléments, nous les portons et ils nous paraissent de nature à permettre à se suffire dans l'avancée que nous nous sommes fixés.

Encore une fois, est-ce que de continuer ces discussions institutionnelles sur des sujets qui sont ambitieux, c'est la meilleure manière de travailler efficacement aux trois années qui viennent ? Pour notre part, nous n'en sommes pas persuadés. Je n'en dirai pas plus.

Le Président TALAMONI

Avant de donner la parole, puisque j'ai cru comprendre que Jean Martin MONDOLONI avait demandé la parole, deux points de réponse.

Sur la question de la méthode, nous regrettons nous aussi que nous n'ayons pas eu plus de temps pour travailler longuement en commission, en séance publique sur un certain nombre de choses, surtout des éléments de nature technique. Mais voilà, il y a un calendrier extrêmement resserré qui nous a été imposé, dont nous avons pris connaissance nous-mêmes il y a peu de temps, la révision constitutionnelle avec finalement une manière de fixer à peu près le texte de la révision dans le courant du mois de février, dans les jours qui viennent. Et si nous voulons, effectivement, intégrer cette révision constitutionnelle dans de bonnes conditions, il faut que nous ayons un point de vue collectif de cette Assemblée, si possible, et pas uniquement de notre majorité et de ses responsables.

Donc, j'ai pris l'initiative, immédiatement, de demander un rapport technique. Alors ce rapport, évidemment, n'engage pas notre Assemblée, n'engage pas, d'ailleurs, notre majorité puisque c'est un rapport de nature scientifique qui est extrêmement instructif et, tout à l'heure, Jean Charles ORSUCCI le disait, pas seulement parce que Mme MASTOR est bonifacienne, a-t-il précisé, non c'est un rapport qui est extrêmement intéressant sur le plan technique. Bien sûr qu'il touche aussi aux politiques, mais il le fait du point de vue d'un professionnel, d'un professeur de droit qui a une certaine autorité en la matière car ayant travaillé avec des gouvernements successifs et avec le Parlement.

Donc, dès que j'ai reçu ce rapport, dans les heures qui ont suivi, je vous l'ai fait parvenir, à tous les groupes de cette Assemblée, immédiatement, il était donc difficile d'aller plus rapidement.

Ensuite effectivement, il n'en demeure pas moins que nous sommes obligés de travailler en séance de nuit, sans avoir dîné, et avec l'hypoglycémie qui menace mais, malheureusement, nous n'avons pas fait ce choix et nous n'avons pas eu plus de temps.

Ce calendrier nous est imposé, il faut que nous y fassions face, alors avec nos divergences aussi, bien sûr, mais aussi, peut-être, avec les points sur lesquels nous pouvons aller, ensemble, et dire un certain nombre de choses.

A lire les amendements que j'ai sous les yeux, de la part de votre groupe, je ne suis pas sûr que la jonction puisse être faite, je le regrette mais voilà c'est la démocratie, c'est le fonctionnement démocratique.

Voilà, je voulais simplement, sur la question de la méthode, dire que nous n'avons pas pu faire autrement et nous sommes quand même heureux d'avoir pu vous donner, nous donner cet élément technique intéressant qui sert aussi de base à notre réflexion individuelle et collective.

Je crois que Jean-Martin MONDOLONI avait demandé la parole, vous l'avez.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci M. le Président.

Je ne reviendrai pas sur les problématiques de calendrier, votre réponse est complète, pour vous dire que nous sommes presque d'accord, donc nous sommes presque en désaccord et je crois que c'est un signe de démocratie vivante que ne pas céder toujours à une espèce d'unanimisme de mauvais aloi. La recherche du consensus qui a toujours eu sens dans cet hémicycle, qui était, c'est l'analyse que je fais, probablement due au fait des majorités relatives, a peut-être vécu. Et ce n'est pas un signe de moindre démocratie que de pouvoir aboutir à une majorité du reste absolue, peut-être élargie, peut-être plus absolue encore, et à nos positions.

De la même façon que notre ami Jean-Charles ORSUCCI a pris date en disant qu'il fallait s'habituer à ce qu'une partie de la majorité puisse voir raccrocher à elle une partie de l'opposition, il va falloir aussi, c'est le pendant, prendre l'habitude de voir une opposition manifester, non pas de façon systématique et dans une obstruction, je dirai permanente, mais aussi

une opposition qui fait vivre sa différence. Je ne sais plus quel poète ou quel philosophe expliquait que « l'unanimité dans la démocratie, c'est la mort », il faut entendre une voix dissonante.

Pour autant, ça ne veut pas dire qu'on est en désaccord sur tout, et pour en revenir de façon plus formelle, aux quatre points qui ont été, en effet, évoqués dans l'exercice resserré de la conférence des présidents il y a 15 jours et renouvelés hier, nous avons très tôt pris acte, et dans la continuité de ce qui avait été dit il y a 15 jours, que trois points, à des effets sémantiques près, pouvaient recueillir, à mon avis, à quelques différences sémantiques qui sont quand même significatives et symboliques près, l'unanimité.

Quels sont-ils ces points ? Est-ce que l'on est d'accord pour accompagner la majorité sur l'idée qu'il faut que nous travaillions dans la continuité de ce qui a été engagé avec le Gouvernement sur tout ce qui touche à la fiscalité, aux moyens et aux ressources de cette Collectivité ? Évidemment oui, nous n'avons aucune primauté, aucune paternité, aucune antériorité, mais depuis longtemps, les uns et les autres avons dit que ce sujet était un sujet d'inquiétude et qu'il fallait le concours de l'État pour le résoudre définitivement. C'est, je crois, l'article 4 de votre proposition, repris du reste dans les mêmes termes exactement, et je reviens sur la forme, par ce que nous avons considéré être, en termes de forme, la solution la plus rapide pour ne pas s'éparpiller ce soir, une résolution substitutive. Nous avons un texte substitutif au vôtre que, par le jeu des amendements, nous vous demanderons de mettre aux voix, avec une opposition et une majorité sur ce texte.

Donc, premier point qui ne pose pas de problème, le problème de la continuité de nos échanges avec le Gouvernement.

Deuxième point, encore une fois aux effets sémantiques près, qui ne pose pas problème, c'est bien évidemment l'idée d'engager, et nous avons d'ailleurs changé la formulation, de développer un partenariat constructif avec les services de l'État. Pour nous évidemment, même si pour vous les choses vont mieux en le disant, c'est sans préalable et sans tabou, puisque nous n'avons aucun préalable et aucun tabou à entretenir un échange avec l'État, et c'est la demande qui est formulée, pardon, avec le Président de la République.

Et vous avez eu raison de penser, nous vous suivons dans cette approche, d'imaginer, de proposer que c'est au plus haut niveau de l'État que doit s'engager le dialogue, l'échange et la construction d'un modèle pour sortir de ce que vous qualifiez de conflit, de ce que d'autres qualifieront de question ou de problématique, ou de problème.

Troisième point, la question des prisonniers. Nous réitérons ce que nous avons toujours dit sur ce sujet, nonobstant les qualificatifs de « politiques » qui, indépendamment des aspects symboliques, ne collent pas au droit, évidemment que nous sommes sans exclusive pour un rapprochement, dans les meilleurs délais, pour les prisonniers, pour une raison simple, c'est que c'est l'application du droit et nous ajoutons même : en vertu du reste des différents engagements qui ont été pris depuis, peu ou prou, 20 ans par tous les gouvernements successifs. Voilà pour les points d'accord. Bien.

Après, concernant l'aspect constitutionnel, on n'a pas évolué depuis 15 jours, en tout cas encore moins depuis hier, et je pense que nous aurions évidemment gagné du temps si nous avions pu avoir ce texte ce matin, mais n'y revenons plus. Nous sommes en désaccord, y compris avec Jean-Charles, sur la problématique ou l'approche de l'article 74, et nous tenons à signifier pourquoi, mais c'est notre différence assumée.

Pour nous le principe d'autonomie, qui est un mot qui ne nous fait pas peur, qui n'est pas un mot tabou, qui ne nécessite pas, lui, de préalable, commence d'abord par faire fonctionner la loi du 22 janvier 2002. Nous sommes tous d'accord et le diagnostic a été maintes fois posé, ça ne fonctionne pas, je crois que c'est une quarantaine de délibérations qui sont restées sans réponse au motif, pour faire simple, sans rentrer dans des analyses constitutionnelles trop précises, que tout cela est bloqué par le secrétariat général du Gouvernement qui considère que ce qui est appliqué c'est la constitution et que le principe d'adaptation, sur proposition de l'Assemblée, est inférieur dans la hiérarchie des normes. Je caricature, mais c'est pour fixer les esprits.

Et donc nous sommes d'accord, comme vous l'étiez il y a 4 ans ou plus, en septembre 2013, pour considérer qu'à ce motif, il est nécessaire que place soit faite, de façon spécifique et non pas noyée dans l'article 72, mais une place spécifique dans l'article 72 pour faire fonctionner ce pouvoir d'adaptation réglementaire. C'est notre première motivation.

Deuxième motivation, c'est parce qu'elle ancre la Corse dans la République. Alors, certains diront que l'article 74 en fait tout autant. Pardon, mais on est dans une approche du droit qui est décentrée. Dans l'article 72 et dans l'article 74, on n'est pas dans les principes qui sont équivalents, on est dans des principes de lois et règlements qui sont applicables de plein droit dans l'article 72. Mais dans l'article 74, on a le principe de spécialité législative et l'approche est décentrée. Ce n'est pas la même chose l'article 72 et l'article 74.

Et la problématique n'est pas de savoir si nous sommes ultramarins ou pas, la question à cette interrogation, à ces doutes, elle trouve sa réponse dans la géographie, nous sommes, de fait, ultramarins. Et ce n'est pas parce qu'on est ultramarins... « ultramarins » pardon..., ce n'est pas exclusif, je vous le concède, mais laissons la malice de côté, pour en revenir à des approches constitutionnelles. Nous, on pense que l'article 73, autant l'article 74 davantage encore, pour rester dans des formules marines, permet de jeter l'ancre plus loin.

Donc, c'est une réserve de fond sur laquelle nous, on reste non pas figés, mais on reste ancrés, pour reprendre cette formule, sur le point d'équilibre qui avait été trouvé en septembre 2013. Vous aurez beau jeu et je vous concède de dire que depuis, le temps a passé, des choses se sont passées, y compris en Corse, des choses se sont passées y compris au plus haut niveau de l'État, mais ce point d'équilibre, du reste qui était partagé par les constitutionnalistes de l'époque, mais qui ont certainement tenu compte de l'air du temps ou en tout cas de ce qui s'est passé, on ne peut pas faire reproche, y compris à des techniciens du droit, de considérer que c'est la société qui doit prévaloir sur le droit, non pas le droit qui doit construire la société.

Seulement, ça pose un problème aussi au niveau national, parce que ça voudrait dire que d'autres régions pourraient, au même titre, s'y engouffrer et que, on est là dans une révision constitutionnelle de fond parce que si l'unité de la République, elle n'est pas menacée, parce que ce n'est pas cela qui est en jeu, on passerait, ça c'est notre analyse, d'un état unitaire qui est aujourd'hui décentralisé à un état unitaire qui deviendrait régionalisé ; une forme de fédéralisme ambiant. On n'est plus sur les mêmes considérations.

Pour toutes ces raisons, et très sereinement, on ne peut pas s'entendre sur votre proposition qui touche à l'article 74 qui est nommément cité. C'est la raison pour laquelle, en réponse, nous on veut nommément citer l'article 72 pour taire toute ambiguïté.

Pour conclure rapidement sur ce sujet et pour faire lien avec le choix qui était le vôtre de manifester demain ; c'est un droit constitutionnel, il n'est pas contestable, bien entendu.

Sur la forme (je passerai sur les maladresses), ce qui compte, c'est quoi ? C'est que vous avez dit, et nous vous suivons là-dessus, qu'en vertu de ce que le Président de la République et de ce que l'on a coutume d'appeler, ça a été rappelé, la clef de voûte des institutions, il est nécessaire pour nous d'entendre la voix du Président de la République. Alors vous, vous l'avez entendu d'une certaine façon, parce que vous vous en êtes rapprochés et par des liens de cause à effet, et je fais confiance à votre honnêteté intellectuelle,

vous percevez un certain nombre de choses que ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'approcher l'Etat central d'aussi près que vous l'avez fait durant une semaine, ne peuvent pas approcher. Donc nous, on considère que cette manifestation, outre que comme toute manifestation de rue comporte un certain nombre de risques, elle est précoce et prématurée. Dans le principe de l'action/réaction, il eut été préférable d'entendre la voix du Président et de réagir, et vous aurez naturellement beau jeu de dire que le calendrier étant serré, qu'il faut faire entendre et la voix de cette Assemblée et la voix de la rue demain. Nous, nous ne sommes pas en phase sur cette approche.

Je voudrais conclure sur un danger, et un risque, qui est plus grand que celui de la rue.

Nos divergences ne m'inquiètent pas au motif que c'est dans l'altérité qu'on construit son identité. Mais il y a quelque chose qui est inquiétant, qui serait inquiétant si on laissait s'installer ce qui est l'ordre d'un ressenti, qui n'est pas factuel, mais le ressenti compte aussi en politique. Que l'on soit qualifiés de rétrogrades, de réactionnaires ou de vieux schnocks, parce qu'on reste sur l'article 72, quand vous aurez sûrement loisir de penser que vous êtes des progressistes parce vous êtes à l'article 74, passe encore, même si évidemment nous aurons l'occasion de nous en défendre. Ce qui me gêne, et ce qui nous gêne, c'est qu'il ne faudrait pas que tout cela débouche sur une corsitude à deux vitesses, ceux qui seraient plus corses que d'autres parce qu'ils veulent jeter l'ancre plus loin, y compris constitutionnellement, et ceux qui seraient moins corses parce qu'ils se situent à l'article 72.

Notre corsitude, pour ce qui nous concerne, elle ne se porte pas en étendard, elle est vécue de façon très simple, de façon quotidienne, avec une différence notable, c'est que nous, nous pensons qu'elle n'est pas exclusive de l'appartenance au modèle républicain français. Et il ne faudrait pas que ce débat, que la manifestation de rue et que les réactions qui ne manqueront pas, quelles que soient la parole et la nature du Président de la République, débouchent sur ce clivage et je pense qu'en responsabilité, et les uns et les autres, et nous avons notre part d'erreur, nous avons nos parts de faiblesse, nos hypocrisies certainement, à corriger, à modérer probablement, mais il ne faudrait pas que de part et d'autre, on nourrisse ce débat.

Du reste, et j'aurai conclu là-dessus, il restera une divergence de fond entre nous sur l'interprétation que vous faites du scrutin. Il n'est pas question de mettre en cause votre légitimité, elle est actée sans la moindre discussion possible.

Vous considérez, et c'est votre droit, vous l'affirmez, et votre droit n'en n'est pas moindre, que les Corses à 56 % ont voté pour faire nation. Nous avons une divergence de fond, je pense que les Corses ont voté pour vous pour un certain nombre de qualités et d'attributs qui ne sont pas contestables, mais certainement pas pour faire nation.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Je vous rassurerai sur un point, c'est que, dans notre esprit, la corsitude n'est pas fonction du numéro de l'article de la Constitution française. Voilà !

Pierre GHIONGA vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Président, le point de vue que je vais exprimer est un point de vue, j'en suis conscient, minoritaire et à ce titre je remercie Valérie BOZZI, en m'ayant fait élire, de pouvoir le porter sur les bancs de cette Assemblée.

Donc, vous savez que depuis 2001 je suis en politique et je milite avec d'autres, je pense à Claude OLIVESI, je pense à François ORLANDI, pour un statut d'autonomie dans la République française. Mais le mot « autonomie » est un mot qui ne me plaît pas trop parce que tout le monde y met ce qu'il veut dedans. Donc moi, j'ai tenu à le préciser et j'ai fait un travail qui est peut-être naïf, mais un travail sérieux avec un constitutionnaliste aussi, qui n'est pas Mme MASTOR, il s'appelle M. Le CHATELIER, qu'on avait au Département, et j'ai travaillé sur un statut pour la Corse qui ressemble à un statut de Land allemand.

Donc, un statut de Länder allemand, c'est vraiment une grosse autonomie, avec des compétences qui vont de la justice à la police, en passant par la santé et le partage de l'éducation. Je pense que beaucoup de gens ici, peut-être ne sont pas d'accord avec ces compétences, mais ça a le mérite d'exister et c'est un travail qui a été fait sérieusement, donc comme je vous l'ai dit. Et la résultante de ce travail est que pour obtenir un statut équivalent, peu ou prou, à un land, il ne pouvait pas y avoir d'inscription de la Corse ni dans le 72, ni dans le 74, ni dans le 76 et 77 de la Constitution qui est réservée à la Nouvelle-Calédonie, mais qu'il fallait un article particulier, moi je dis l'article 78, pourquoi pas ?

Donc c'est ma proposition, qui vaut ce qu'elle vaut, et que je soumettrai au vote tout à l'heure, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Cher collègue, bien entendu votre proposition rentre tout à fait, je dirai, dans le cadre des perspectives qui sont celles de la majorité. En ce qui nous concerne, nous parlons de l'article 74 ou de tout autre dispositif, bien sûr, qui permettrait à un moment donné de mettre en place un dispositif spécifique pour la Corse. Donc, ça n'est absolument pas incompatible avec ce que vous proposez.

Simplement, d'un point de vue purement pratique et procédural, votre amendement est un sous-amendement à l'amendement du groupe de M. MONDOLONI, donc comme je peux peut-être envisager, sans en être certain, que la majorité ne sera pas d'accord avec l'amendement du groupe de M. MONDOLONI, votre sous-amendement risque de...voilà. Mais, enfin, je pense que vous vous retrouverez peut-être dans la version définitive de notre projet de résolution tel qu'il sera, peut-être, amendé par le groupe de M. ORSUCCI. Mais en tout cas, bien sûr, votre sous-amendement sera mis au vote, mais je pense quand même qu'il risque de ne pas parvenir à destination.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Excusez-moi, juste parce que j'ai relu, pour vous signaler qu'il y a une erreur de frappe, qui a son importance, dans les amendements qui ont été déposés par notre groupe. Je vous dis que c'est important parce qu'il y a écrit dans la proposition : « ne procédant pas des articles 72 et 73 », c'est « 72 à 73 ». C'est un élément qui est considérable parce que, justement nous, nous considérons qu'il ne faut pas exclure la possibilité du 73.

Puisque j'ai pris deux minutes, j'ai oublié tout à l'heure, et c'est important et ça me permet de rebondir sur un petit mot qui vient d'être prononcé par Jean-Martin MONDOLONI, pour nous à l'inverse, je veux le dire aussi, s'inscrire dans autre chose que le 72, je dis cela parce que c'est un peu comme cela que nous concevons les choses, nous, nous pensons que même le 73 doit être étudié de près, le 74 ou le 78, tel que vient le faire valoir Pierre GHIONGA. Nous pensons que ce n'est pas un petit pas vers l'indépendance, au contraire, nous, nous revendiquons cette filiation qui a été évoquée, et je le fais aussi avec plaisir à des gens comme Claude OLIVESI, c'est qu'aujourd'hui, et par rapport à la campagne que nous venons de faire, le 74 doit être étudié avec grand sérieux parce que faire en sorte que la Corse

s'inscrive dans cette autonomie, c'est peut-être le faire pour les 30 ans à venir et non plus pour les 10 ans, c'est l'autonomie, point final, et pour nous c'est important que ce soit envisagé comme cela, et c'est ce qui correspond à l'ADN de ce que nous défendons.

Et un autre point que j'ai oublié d'invoquer, lorsque vous faites systématiquement référence à des résultats électoraux, nous qui souhaitons cet ancrage fort de la Corse dans la République, nous observons que dans ces régions, ces pays comme, et je répète, moi Jean-Martin, je m'excuse, mais effectivement j'assume que demain je puisse être dans un État unitaire, régional, tel que, je répète, l'Italie, l'Espagne ou le Portugal. Pour moi, c'est justement quelque chose pour lequel je peux militer aujourd'hui.

Et j'observe, c'était ça ma conclusion, qu'aujourd'hui, que ce soit en Guadeloupe, en Polynésie, en Sicile, en Sardaigne, dans les Açores ou ailleurs, c'est dans ces régions qui ont des statuts beaucoup plus poussés que les nôtres, que les indépendantistes, voire les autonomistes, font les résultats les plus faibles.

Donc, j'ai envie de vous dire que c'est presque par la théorie de l'inverse, et celle à laquelle nous croyons d'ailleurs, c'est qu'en réussissant le bon statut pour la Corse, que nous ferons en sorte d'ancrer à la fois notre attachement à la République et à la fois que nous arriverons à développer davantage ce sentiment que, appartenir à cette République est une chance pour la Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Donc Petr'Antò TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, nous estimons, et cela rejoint la volonté des présidents, que l'heure est venue pour cette Assemblée de parler sur cette question qui est importante à quelques heures d'une autre parole qui sera peut-être déterminante quant à l'avenir institutionnel de la Corse. Il est important de parler parce que, pour la première fois peut-être depuis des décennies, l'agenda politique corse et la volonté de ce peuple d'appréhender sa situation politique dans le cadre d'une solution qui soit une solution

négociée, peut coïncider avec l'agenda politique français, en tout cas à un niveau jusque-là jamais atteint, qui est un niveau constitutionnel.

Ça été rappelé dans les semaines précédentes, jusqu'à présent concernant la Corse, la doctrine de l'État restait celle des années 70, je cite : « 200 000 Corses autonomistes ne feront pas modifier la Constitution ». Or, aujourd'hui, il y a la place pour que la Corse puisse être intégrée au texte constitutionnel afin d'ouvrir des portes.

Mais de notre point de vue, l'enjeu n'est pas simplement symbolique, il ne s'agit pas simplement d'avoir le mot « Corse » dans le texte constitutionnel, comme peut figurer l'île de Clipperton que nous commençons à bien connaître dans les rangs de cette Assemblée. L'enjeu c'est bien d'avoir un dispositif spécifique qui permette de créer les conditions pour que ce peuple, dans des domaines essentiels à la vie des Corses, puisse décider librement de son destin.

Et je crois qu'il y a souvent dans le débat politique, à tout le moins, une ambiguïté, en tout cas une méprise, à vouloir systématiquement opposer le débat institutionnel, c'est-à-dire l'outil, avec les questions qui intéressent directement la vie des Corses, dont le pouvoir législatif, que nous revendiquons, pourra permettre d'intervenir de façon efficace tant il est convenu par tous, autour et dans cet hémicycle, qu'on ne peut pas appliquer dans une île montagneuse faiblement peuplée, et en plus qui a sa singularité, parce que nous estimons qu'il y a un peuple et, y compris, ça été dit dans d'autres bancs de cette Assemblée, nous estimons nous, qu'il existe sur cette terre une nation. Nous avons la conviction, au-delà des différences qui peuvent être les nôtres, qu'il faut avoir une capacité permanente à déroger et au-delà de la dérogation, à pouvoir prendre des règles générales et impersonnelles, autrement dit des actes de nature législative.

Alors, à ce stade des opérations nous, nous mettons en avant deux principes. Le premier principe consiste donc à s'extraire de ce que l'on est en train de nous proposer. Il ne relève pas du complotisme que de dire qu'aujourd'hui à Paris, un certain nombre de positions commencent à se cristalliser. Cela ne relève pas du complotisme, simplement parce que c'est le fonctionnement même des institutions de la V^{ème} République. Un orateur précédent rappelait la possible nécessité des 3/5^{ème}. Pour que la réforme passe, il faut mécaniquement un accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

Or, que dit aujourd'hui le Président du Sénat qui rejoint l'ambiance de la réunion au sein du Palais de Matignon ? Il nous dit : « vous serez à l'article 72 au même niveau que la ville de Paris et la métropole de Lyon ». Nous n'acceptons pas d'être placés à l'article 72 au même niveau que la ville

de Paris et de la métropole de Lyon, simplement parce qu'il y a une différence politique de fond et, d'autre part, parce que nous savons pertinemment que ce droit à la différenciation qui est aujourd'hui dans le débat public pour les collectivités territoriales, ne permettra pas de résoudre un certain nombre de problèmes que nous avons posés et, y compris, votés ensemble pour beaucoup, en tout cas pour de nombreux cas.

Donc, il est nécessaire de dire, à la fois, que nous voulons un dispositif spécifique et ce que nous voulons faire de ce dispositif spécifique.

Nous voulons, effectivement, aller vers un statut d'autonomie. Les orateurs précédents ont dit qu'elle était leur filiation, d'où ils venaient et où ils voulaient aller.

Jean-Charles ORSUCCI a, y compris, rappelé qu'au niveau du groupe que je représente, « Corsica libera », que nos objectifs et notre filiation différaient et nous l'assumons. Mais nous disons qu'aujourd'hui, nous sommes liés par un accord qui est un accord politique, qui est un accord de mandature, qui est un accord public et que nous estimons que le niveau d'exigence institutionnelle et politique passe par l'obtention d'une dévolution du pouvoir législatif, par un statut d'autonomie qui ne peut, en aucune manière, s'accommoder de l'article 72, fut-il tiret 5, de la Constitution. Et nous irons plus loin, qui ne peut s'accommoder de l'article 73, en tout cas dans sa rédaction actuelle, dans la mesure où celui-ci s'est montré pour la Guadeloupe, la Martinique ou les régions qui sont régies par celui-ci, tout à fait inopérant de par sa complexité.

Donc, dispositif spécifique, dispositif qui permette d'intervenir, de façon permanente, dans le domaine législatif et qui permette de déroger sur des questions fondamentales que sont, notamment, le foncier, la fiscalité et la langue, aux principes généraux fixés par le texte constitutionnel.

Voilà ce que nous souhaitons porter. Il nous semble que cela correspond à un temps politique, il nous semble, d'ailleurs, que c'est quelque chose qui est prévu par la Constitution.

J'entendais dire sur d'autres travées, le mot « autonomie » ne nous dérange pas, mais l'autonomie, et chacun s'accorde à le dire, les spécialistes, passe a minima par l'exercice du pouvoir de voter la loi. L'autonomie, elle existe en droit constitutionnel, elle est inscrite, c'est vrai, à l'article 74 aujourd'hui. Et l'Etat français n'est plus un état unitaire, en tout cas pas sur la totalité de son territoire, sauf à considérer que la Polynésie française, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon ne font pas partie de cet Etat. Il y a des dérogations au principe unitaire, il y a des statuts d'autonomie

qui existent, comme dans d'autres pays, il y a un certain nombre de territoires qui sont traités différemment et qui bénéficient de ce pouvoir législatif.

Donc, je crois qu'aujourd'hui, il s'agit de parler clairement et de faire coïncider à la fois un mandat politique, que l'on soit sur les bancs de la majorité ou que l'on ait porté dans l'opposition une voix alternative, avec la technique constitutionnelle.

Voilà pourquoi nous estimons que le juste niveau de revendication doit se situer dans l'environnement de l'article 74. Et nous devons dire que nous partageons, y compris dans l'analyse, les propos qui ont été tenus par Jean-Charles ORSUCCI. C'est vrai que cet article 74 avait été porté par le mouvement national, il y a de cela deux décennies au moins, et avait recueilli, dans la classe politique, un accueil relativement mitigé. Et il est vrai que la relation au passé colonial n'avait peut-être pas été totalement purgée, et il est vrai que, comme a pu l'écrire dans « Le complexe du colonisé » Albert MEMMI, concernant les Corses de Tunisie particulièrement, mais je crois que nous pouvons étendre le principe à l'ensemble des Corses, « ces Corses mystifiés de la colonisation, mi-colonisés, mi-colonisateurs, avaient peut-être du mal à accepter d'être pris en compte, au plan politique, au même titre que des territoires d'outre-mer qui constituaient les confettis de l'Empire ».

Je crois qu'aujourd'hui, il est de bon ton que cette Assemblée puisse, de façon décomplexée, passer à une nouvelle appréhension de notre histoire et puisse, surtout, dire ce dont a besoin ce peuple c'est-à-dire, tout simplement et au-delà des nuances et des différences, être maître de son destin et pouvoir exprimer, à travers le principe représentatif et donc à travers cette Assemblée, les choix qui sont les siens.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Jean-François CASALTA, vous avez la parole.

M. Jean-François CASALTA

Merci, M. le Président.

Chers collègues, à cette heure avancée où la fatigue, je crois, nous gagne tous, je vais tenter d'être bref et de manière très pragmatique, essayer de répondre aux différents amendements qui ont été déposés par les groupes dont les orateurs ont pris la parole il y a quelques minutes.

Alors, je vais commencer par le sous-amendement qui a été déposé par M. Pierre GHIONGA. Sans me prononcer sur la régularité du dépôt de ce sous-amendement, parce que je n'ai ni l'expérience, ni la compétence pour pouvoir le faire, je pense que même sur le fond, il ne correspond pas à nos aspirations : l'inscription de la Corse dans la constitution par l'article 78, mais nous pourrions en débattre, en tout cas sur la forme, ça ne me paraît pas quelque chose qui doit être, en tout état de cause, adopté en l'état, même si ça peut faire l'objet d'un débat.

Concernant, maintenant, la résolution substitutive qui a été déposée par les groupes « Per l'avvene » et « la Corse dans la République », moi aussi je tiens à rassurer M. MONDOLONI. Je ne pense pas qu'il y ait une summa divisio fondée sur l'article 72 de la Constitution qui distinguerait les bons Corses des mauvais Corses ou les Corses de ceux qui ne le sont pas. Je pense d'ailleurs qu'il n'y a pas curseur, excepté celui de la communauté de destin que nous martelons depuis bien longtemps et qui me semble être fondée dans son principe.

Il y a des points d'accord, effectivement, M. MONDOLONI. Il y a des points d'accord, notamment, je reprends votre article 3, excusez-moi de ne pas le faire dans l'ordre, mais qui parle du rapprochement des prisonniers, même si la formulation ne me paraît pas apporter grand-chose à la formulation qui est mentionnée dans le texte déposé par la majorité territoriale, et surtout il y a un oubli, enfin je dis « oubli » avec un peu de malice, mais surtout il y a un alinéa 2 qui n'est pas mentionné dans la résolution substitutive qui est déposée, concernant justement l'amnistie. L'amnistie à laquelle nous assortissons, il faut le remarquer, une temporalité qui est une temporalité intéressante aussi.

Le Président du Conseil exécutif qui s'exprimait tout à l'heure en disant que c'était un texte équilibré et un texte qui était en recherche de consensus, je crois que c'est parfaitement le cas.

Sur l'article 4, en revanche, nous sommes en accord. Vous demandez la reprise des discussions concernant l'octroi, je résume votre propos, l'octroi de moyens supplémentaires pour faire fonctionner, à plein et au mieux, cette institution aujourd'hui : la Collectivité de Corse, institution inédite, en quelque sorte, non seulement par sa structure mais par son ampleur sur ce territoire. Je pense que c'est une revendication essentielle et qui n'est pas la moindre des revendications et des mentions qui sont portées à ce texte.

Sur l'article 2, il y a aussi des points d'accord, effectivement, mais ce point d'accord se résume, si j'ai bien compris la philosophie de votre propos et du texte et de la résolution qui a été déposée, sur l'inscription de la Corse dans la Constitution, mais ce qui diffère ce sont les modalités de cette instruction. Vous demandez une inscription sur le fondement de l'article 72 de la Constitution. Il nous semble, le groupe « Femu a Corsica », que l'article 72 de la Constitution est en quelque sorte le droit commun des régions et que c'est complètement éloigné de nos aspirations dans la mesure où nous demandons que la spécificité de la Corse, dans son entier, soit inscrite dans la Constitution et non pas mise au même rang que celle des autres régions française. Il y a là une différence, et d'approche, et de point de vue, qui est fondamentale. Encore une fois, et pour cette raison, je pense que cet article 72 ne pourra être adopté en la forme, en tout cas c'est le vœu que le groupe « Femu a Corsica » forme aujourd'hui.

J'ai fait le tour, me semble-t-il, des résolutions que vous proposiez.

Il faut, maintenant, voir les résolutions du groupe « Andà per dumane ». Alors, on va commencer par l'amendement n° 1 et je pense qu'on pourra traiter ensemble, par souci de rapidité, de brièveté et de concision, les amendements n° 1 et 2. Ce sont des amendements qui, de mon point de vue, ne font pas véritablement débat mais qui sont des ajouts un peu superfétatoires, sans offense, et qui n'apportent rien à la qualité du texte qui a été soumis à l'appréciation et au vote de cette Assemblée.

Je me réjouis d'ailleurs, c'est une petite incise, sur le caractère serein, sur la qualité des débats et sur le caractère technique. Je trouve que c'est très intéressant d'avoir, même si la nuit est avancée depuis quelques heures déjà, ce genre de débat. Nous regrettons, tous, de l'avoir à un peu plus de 10 h du soir, sur des sujets de cette importance mais, malheureusement, le calendrier nous contraint parfois, surtout le calendrier actuel, à travailler dans un certain inconfort, nous le regrettons tous.

Concernant l'amendement n° 4 qui a été déposé par le groupe « Andà per dumane », je crois qu'il ne pourra pas être adopté en l'état parce que, me semble-t-il, il existe une confusion dans les termes.

Concernant le rapprochement des détenus, vous dites : supprimer le texte et remplacer par « et du transfèrement aux centres de détention situés en Corse des prisonniers insulaires incarcérés en France continentale, dont l'instruction est achevée, quelles que soient la forme et la nature des délits pour lesquels ils ont été condamnés ou placés en détention provisoire ».

Il faut bien faire une distinction entre les détenus dont l'instruction est achevée et qui peuvent toujours se trouver en détention provisoire, et les détenus condamnés. C'est d'ailleurs une redondance par rapport à l'article 34 de la loi pénitentiaire de 2009. Et donc, il me semble que la formulation générale qui a été employée dans le texte qui a été soumis par la majorité territoriale est, à mon sens, plus claire, plus concise et, en conséquence, je pense et je sollicite que l'amendement n° 4 déposé par le groupe « Andà per dumane », soit rejeté.

Concernant l'amendement n° 3 qui est, de mon point de vue, l'amendement essentiel sur l'inscription de la Corse dans la Constitution, à mon sens, cet amendement ne présente pas de différences fondamentales. Il y a, évidemment, des différences qui sont sémantiques et même des différences de fond mais qui n'appellent pas une modification véritablement différente de ce texte et je vous dis d'ailleurs, M. ORSUCCI, que je préférerais, à la limite, l'erreur qui se trouve dans ce texte, à savoir : « articles 72 et 73 » et non pas « articles 72 à 73 ». Mais cet amendement, sous réserve du vote qui sera effectué au sein de cet hémicycle, me paraît pouvoir être adopté par l'Assemblée de Corse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci cher confrère, cher collègue. Beaucoup d'avocats...

Rosa PROSPERI, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

M. le Président, puisque la discussion sur les amendements a été abordée, je voudrais apporter une précision relative à l'amendement n° 4 du groupe « Andà per dumane » qui propose la modification de l'article 3.

Pour que les choses soient claires, le projet de résolution proposé par le Président du Conseil exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse, indique et souhaite l'application immédiate du droit au rapprochement des prisonniers poursuivis ou condamnés pour des actes en relation avec la situation politique de la Corse.

L'amendement proposé par M. ORSUCCI vise l'ensemble des prisonniers corses détenus hors de Corse.

Les militants nationalistes qui mènent ce combat depuis des décennies, les membres de l'Associu Sulidarità, les élus de la majorité territoriale et, a fortiori, les avocats qui figurent en tant qu'élus dans la majorité territoriale, ne se sont jamais opposés, bien au contraire, au transfèrement et au rapprochement de l'ensemble des prisonniers corses détenus dans des établissements pénitentiaires hors de Corse.

Mais aujourd'hui, le projet de résolution qui nous est soumis, nous est soumis dans un contexte particulier puisque, et tout le monde en convient, le Président du Conseil exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse seront chargés de remettre cette délibération au Président de la République. Aujourd'hui, le Président de la République n'a pas à être saisi du rapprochement de tous, même si ça l'entraînera. En revanche, il sera saisi, et tout le monde en convient, d'une demande d'amnistie. Or, le paragraphe relatif à l'amnistie demeure. Moi, je comprends tout à fait les précautions du groupe « Andà per dumane » dans cette histoire, mais à vouloir être trop précautionneux, on finit par devenir inaudible et on pourrait même obtenir le résultat inverse de celui qui est recherché.

En effet, si la première partie de cet amendement sollicitait que « l'ensemble des prisonniers corses et détenus hors de Corse soit rapproché », et qu'ensuite intervienne une mesure d'amnistie, le Président de la République serait en mesure de comprendre que nous demandons l'amnistie de tous les prisonniers corses et détenus en Corse et hors de Corse, ce qui est radicalement impossible et encore moins dans ce contexte-là.

Si on fait référence à une loi d'amnistie, c'est parce qu'on fait référence à une solution politique et une sortie de conflit dans le cadre d'une résolution particulière qui est intitulée d'ailleurs « résolution relative à la

situation de la Corse ». C'est la raison pour laquelle on ne peut pas, de mon point de vue, et c'est une proposition que je peux formuler, ne pas rajouter la formule « poursuivis ou condamnés pour les actes en relation avec la situation politique de la Corse », même si on la rajoute, on la permet dans la situation générale de tous les prisonniers.

On pourrait, par exemple, indiquer : « transfèrement au sein des centres de détention situés en Corse des prisonniers insulaires incarcérés en France », je dirai deux mots, tout à l'heure, sur le membre de phrase « dont l'instruction est achevée », parce que le transfèrement est possible même pour ceux dont l'instruction est en cours. Aujourd'hui, pour faire référence à une situation que d'aucuns connaissent, les magistrats de la JIRS (juridiction, je ne dirai pas d'exception, mais exceptionnelle chargée de gérer les délits et les crimes de la délinquance organisée) n'ont jamais vu d'inconvénients à ce que les personnes dont ils poursuivaient l'instruction, soient détenues en Corse, d'ailleurs ils le sont pour la plupart.

Donc, cette partie « dont l'instruction est achevée », à mon avis, limite le débat au lieu de le permettre véritablement.

Mais ce qui est certain, c'est que si l'on n'ajoute pas une particularité liée aux « prisonniers poursuivis ou condamnés pour des actes en relation avec la situation politique de la Corse », la demande d'amnistie est bizarre pour le moins, même carrément loufoque.

Donc, moi je suggèrerais que l'on indique : « le transfèrement au sein des centres de détention situés en Corse des prisonniers insulaires incarcérés en France continentale pour des actes en relation avec la situation politique de la Corse, ainsi que l'ensemble des prisonniers (à formuler comme on veut) détenus en Corse ». Mais si on ne fait pas référence à la situation particulière des prisonniers que nous qualifions de politiques, mais que l'on veut bien qualifier sous la formulation de la résolution, on ne va pas comprendre la demande d'amnistie.

Le Président TALAMONI

Bien. Qui demande la parole ?

Mme Isabelle FELICIAGGI

Je voudrais revenir un petit peu sur la situation des prisonniers. On parle de prisonniers politiques, il n'y a pas de prisonniers politiques en France, voilà. Mais je pense que nous avons, aussi, les outils pour agir et forcer un peu l'Etat à permettre, justement, que les prisonniers aient des droits. Nous pourrions travailler sur un tarif préférentiel pour les familles, temporairement financé par l'argent des saisies, par exemple. C'est une évidence quand même qu'ils aient le droit, eux aussi, d'être au plus proche de leur famille.

Voilà, ça personne n'y pense mais, quand même, peut-être que si l'Etat paye temporairement un tarif préférentiel, en partie je dis, il est possible, effectivement, qu'on ait enfin une prison et que les terrains que nous proposons, dernièrement encore par la CAPA, ne soient plus refusés.

Le Président TALAMONI

M. Romain Colonna..... Vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

Merci. Juste deux mots pour resituer un petit peu les enjeux de ce débat.

On a, jusqu'à présent, beaucoup discuté d'un point de vue technique, et c'est très bien de le faire. Mon collègue Petr'Antò TOMASI rappelait, à juste titre, qu'il ne fallait en aucun cas opposer, faire une dichotomie entre le technique et le politique. Je voudrais juste rappeler que la constitution française, nous sommes une Assemblée politique, il y a eu une élection politique qui nous a précédés et qui a conduit à notre installation ici et le débat doit demeurer également politique et non pas nous enfermer tous, collectivement, dans une interprétation constitutionnelle française.

J'en veux pour preuve deux exemples :

Il a été cité, me semble t il, par mes prédécesseurs, Guy CARCASSONNE comme l'un des plus illustres constitutionnalistes français. D'aucuns le savent très bien, il a remis un rapport au ministre JOSPIN sur la compatibilité de la charte européenne des langues régionales et minoritaires pour laquelle il avait déclaré que cette charte était compatible. Or, le Conseil constitutionnel a retoqué la charte en la frappant d'inconstitutionnalité.

Il y a eu un article 75-1 qui dispose que les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. Suite à une question prioritaire posée au gouvernement français en 2011, il a été dit par le Conseil constitutionnel que cet article n'engageait pas un droit particulier.

Tout cela pour vous dire que la Constitution n'a pas une valeur absolue. C'est bien et très bien, il faut que nous en discutions. Mais rappelons aussi les données politiques de cette résolution et j'en appelle à la bienveillance de cette Assemblée, à travers les différents articles, pour constater à quel point, et Rosa le disait, nous avons pu avancer sur un certain nombre de points, et ne pas réduire exclusivement le débat à des choses publiques.

Nous demandons quoi ? Nous demandons un dialogue, nous demandons un rapprochement des prisonniers sans qu'il soit fait de mentions explicites à l'article 3. Nous ne demandons pas la mer à boire.

Donc, voilà, je tenais à rappeler cela sans naïveté.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, excusez-moi, mais dans la rédaction de l'article, il y a des erreurs qui expliquent un peu, peut-être aussi, les remarques des juristes.

J'aimerais, quand même, vous dire que dans l'alinéa 1 de notre modification de l'article 3, nous faisons explicitement référence à la délibération n° 15/045 du 13 mars 2015. Elle a été oubliée aussi dans l'alinéa dans lequel nous faisons expressément référence à la délibération n°15/089 du 28 mai 2015.

Je pense que c'est essentiel pour la compréhension. Pourquoi ? Parce que, tout simplement, ces délibérations, je regarde en particulier le groupe « Corsica libera » qui a fait valoir quelques hésitations, elles ont été votées par « Corsica libera » et par « Pè a Corsica » et par d'autres, je ne vais pas dire aussi « Andà per dumane » parce que ça n'existait pas.

Quand je vous dis cela, j'insiste un peu parce que ça a été le point d'équilibre, pour nous tous, qui a suscité sûrement, à l'époque, des débats, excusez-moi, j'ai fait du droit mais c'était il y a très longtemps. Aujourd'hui, je vous invite dans la célérité dans laquelle nous devons prendre nos décisions, dans l'esprit de consensus pour nous faire entendre, à revenir à l'esprit de ce qui avait été notre accord commun pour ne pas perdre de temps, des heures et des heures et plutôt pour dégager, encore une fois, cette volonté

forte de faire entendre notre voix. Je l'ai toujours dit et je le redirai encore ce soir, il est évident que plus nous parlons de façon consensuelle, plus notre message peut être entendu par l'Etat.

Donc, je me permets de dire, et je m'en excuse parce que je n'ai pas remarqué assez tôt ce manque sur le document qui vous a été convié, mais ayez à l'esprit que ces deux délibérations auxquelles nous faisons référence, ce ne sont pas deux délibérations que nous vous imposons, ou deux articles que nous vous imposons, ce sont deux articles que nous avons partagés tous ensemble.

C'est pour cela que je vous invite aujourd'hui, plutôt que de partir dans des débats sémantiques alors qu'en plus, si on rentre dans l'effectivité des choses, nous le savons tous ici, nous sommes des représentants du peuple corse et nous savons qu'il s'agit aujourd'hui de deux ou trois cas. Il n'y a plus, heureusement et fort heureusement, des dizaines de militants emprisonnés. Nous devons, en revanche, faire en sorte que les deux, trois militants qui restent aujourd'hui sur le continent puissent être enfin rapatriés.

La proposition qui a été faite par notre collègue qui consisterait à payer aujourd'hui des déplacements de Corse pour aller voir leurs prisonniers, si elle semble louable au départ, vous m'excuserez, je crois que nous aurons du mal à faire passer dans l'opinion publique que nous allons dédier des financements pour permettre... Bien sûr, nous savons tous qu'il n'y a pas de coresponsabilité dans les familles, mais croyez-moi, ça va être encore plus difficile d'expliquer que nous allons payer des déplacements aux familles.

Revenons à l'essentiel, à l'esprit de la loi. Je me répète, j'ai interpellé le ministre CASTANER, lors de cette campagne territoriale, pour que l'État fasse en sorte que la loi votée par la République, non pas ici dans cet hémicycle mais au palais Bourbon, soit respectée. C'est uniquement là-dessus que nous devons insister sans rentrer dans d'autres considérations, sinon nous allons nous heurter à un mur.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

A ce stade des discussions et compte tenu de l'heure qui commence à être une heure avancée, je souhaite intervenir, en tant que membre de cette Assemblée et en tant que corédacteur du projet de résolution qui vous est proposé, de façon à ce que nous essayions de nous donner une méthode.

Nous ne découvrons pas que nous ne sommes pas d'accord sur tout dans cet hémicycle, en particulier avec Jean-Charles ORSUCCI. Nous avons débattu, lors des précédentes mandatures, d'un certain nombre de sujets à une époque où, également, Jean-Charles ORSUCCI siégeait dans cette Assemblée et ensuite. Sur la question de l'amnistie, par exemple, nous savons qu'il y a des désaccords, que la position de notre majorité n'est pas la même que celle de Jean-Charles ORSUCCI.

Nous avons débattu longuement de cette question spécifique qui, pour nous, est extrêmement importante, elle est même au cœur de nos préoccupations pour des raisons évidentes : c'est qu'il s'agit de nos amis.

Nous avons donc débattu longuement en commission, en séance publique et effectivement, il y a des délibérations qui ont été prises par cette Assemblée : délibérations que nous avons votées en n'étant pas tout à fait d'accord sur tout, mais en étant d'accord sur le point d'équilibre qu'il fallait trouver afin de voter ensemble.

Aujourd'hui, si l'on prend point par point, c'est ce qui a été fait, de manière subtile et intelligente, par un certain nombre de nos collègues, évidemment que l'on va retrouver les divergences qui sont clairement les nôtres. La question est de savoir si, après avoir mesuré ces divergences, et il fallait le faire, il va falloir maintenant se demander si nous pouvons, à nouveau, voter ensemble.

A quelques heures d'une visite qui est déterminante pour l'avenir de la Corse, je crois qu'il faut que nous votions ensemble lorsque ce sera possible. Je précise « lorsque ce sera possible », pourquoi ? Parce que, à présent, nous avons l'ensemble des amendements qui ont été présentés et en tant que corédacteur de ce texte qui vous est soumis, je ne sais pas ce que le Président du Conseil exécutif en pense, mais il le dira dans un instant, je pense qu'il y a des amendements qui sont compatibles avec l'esprit de notre projet et des amendements qui ne sont pas compatibles avec l'esprit de notre projet.

Par exemple, les amendements présentés par Jean-Martin MONDOLONI, je le dis et ça n'est pas une surprise parce que nous en avons discuté à plusieurs reprises y compris en conférence des présidents, nous sommes sur des positions qui, aujourd'hui, sont difficilement compatibles. Pourquoi ? Parce que Jean-Martin MONDOLONI et son groupe estiment que l'article 72 c'est, effectivement à la fois, le moyen du changement nécessaire pour la Corse et la garantie que la Corse ne s'éloignera pas trop de la République. Et nous, nous pensons que l'article 72, c'est faire rentrer la Corse dans le droit commun et non seulement ça n'est pas une avancée, mais c'est même une régression institutionnelle. On sait très bien comment l'article 72 va évoluer, c'est-à-dire le passage du droit à l'expérimentation au droit à la différenciation. Le problème, c'est que ça va être le droit commun des régions que l'on veut nous faire rentrer dans ce droit commun des régions et nous savons très bien, si nous prenons dossier par dossier, que cela ne va pas nous permettre d'avancer.

Lorsque l'on parlera de langue, on va nous dire « oui, oui, droit à la différenciation, mais attention il y a l'article 2 qui dit que le français est la langue de la République ». Lorsque l'on va demander, en matière fiscale, un certain nombre d'aménagements, on va nous dire « oui mais attention, l'égalité des citoyens devant l'impôt ». Ce qui fait que, bien entendu, ce droit à la différenciation va aider un certain nombre de territoires à la marge, ça va permettre d'arrondir les angles, mais compte tenu des besoins qui sont les nôtres aujourd'hui, ce droit à la différenciation sera absolument insuffisant et nous le pensons, et nous l'affirmons. C'est parce que le groupe de Jean-Martin MONDOLONI pense exactement l'inverse qu'il nous sera très difficile d'opérer une jonction entre les deux textes. Du reste, on n'a pas présenté vraiment un amendement, on a présenté une résolution substitutive.

Moi, j'y vois là, au moins, un point d'accord entre le groupe de M. MONDOLONI et notre majorité, c'est l'étendue de nos désaccords. C'est déjà quelque chose, nous savons que nous aurons du mal à nous mettre d'accord sur un texte commun ce soir. Nous ne désespérons pas de le faire dans les temps à venir mais, aujourd'hui, le cœur de notre projet de résolution est de dire que l'article 72 que l'on nous a proposé, notamment par le président du Sénat, ne convient pas et M. MONDOLONI nous dit que c'est exactement la voie qu'il faut suivre.

Donc, ce sera très difficile de faire un texte et de rendre compatibles nos positions. Je pense, en tant que corédacteur de ce projet de résolution que, là, on ne pourra pas se mettre d'accord, la jonction ne pourra pas être opérée.

Il y a la position de Pierre GHIONGA. La position de M. GHIONGA est parfaitement compatible, me semble-t-il, avec notre vision des choses. Il y a juste un petit problème procédural qui fait que son sous-amendement est attaché à un amendement que nous allons probablement rejeter et cela pose ce problème. Mais, bien entendu, le fait de dire qu'une solution peut être trouvée, dans le cadre non pas de l'article 74, mais peut-être de l'article 78, cela fait tout à fait partie des perspectives qui sont ouvertes dans notre esprit, même si l'article 74 nous paraît intéressant. Mais, effectivement, il se peut qu'un dispositif attaché à un autre article soit tout aussi performant, voire davantage.

Je ne vois dans l'esprit de Pierre GHIONGA, et dans la proposition de M. GHIONGA, aucun élément qui serait incompatible avec ce que nous essayons de porter comme message.

J'en viens donc aux amendements de Jean-Charles ORSUCCI et de son groupe. Ces amendements, lorsque je les prends un par un, évidemment qu'ils révèlent une différence d'appréciation avec ce que pense notre majorité et même une différence d'appréciation encore plus vive avec ce que pense le groupe «Corsica libera». D'ailleurs, Jean-Charles ORSUCCI, très honnêtement et loyalement, l'a fait observer lui-même.

Mais, j'y vois aussi, à un moment donné, la recherche de points d'équilibre que nous avons déjà trouvés par le passé, dans un certain nombre de domaines, et que nous pouvons retrouver ce soir. Je pense que ces amendements, lorsqu'on les prend les uns après les autres, eh bien ils sont compatibles avec ce que nous essayons de faire ce soir.

Voilà ce que je voulais vous dire, de façon générale, sur les amendements des uns et des autres. Je crois qu'il y en a qui ne pourront pas, effectivement, être acceptés sous réserve de ce qu'en pensent, évidemment, les autres responsables de la majorité, les élus de l'Assemblée de Corse et ceux du Conseil exécutif. Mais il y en a, et c'est le cas de l'esprit de l'amendement de Pierre GHIONGA et c'est le cas, également, des amendements de Jean-Charles ORSUCCI, je crois que là, la jonction peut être faite. C'est ce que je vous invite à faire, dans les minutes qui viennent, avec l'examen de chaque amendement, parce que nous avons déjà commencé à parler des amendements mais ils n'ont pas été encore présentés méthodiquement, les uns après les autres.

Voilà ce que je voulais dire, en forme de synthèse, mais peut-être le Président du Conseil exécutif a-t-il quelque chose non pas à ajouter mais à dire, peut-être en contradiction avec ce que je viens d'exprimer ?

Le Président SIMEONI

Je n'irai pas jusque-là ! En trois petits quarts d'heure... Pour être sérieux et en forme de synthèse, à partir du moment où Jean-Martin et son groupe, et François-Xavier et son groupe proposent une motion substitutive, comme son nom l'indique, c'est ou l'une, ou l'autre. Chacun la présentera et je pense qu'on est d'accord pour dire qu'on se départage par le vote.

Ensuite, tout comme vous, M. le Président de l'Assemblée, je tiens à dire à Pierre GHIONGA, Pierre, tu n'es pas seul, la perspective des Länder, ça m'intéresse beaucoup et l'autonomie à l'allemande, ça m'intéresse d'un point de vue général. Effectivement, sous réserve de lever la difficulté technique d'un sous-amendement accolé à une motion qui risque d'être minoritaire, je pense que la proposition est, d'ores et déjà, réintégrée, j'allais dire, y compris dans la formulation qui pourrait être discutée ensuite, telle qu'elle a été proposée par le groupe « Andà pè dumane ».

J'en viens au troisième volet des observations.

Effectivement, je n'ai rien à ajouter à ce qui a été dit, ni à retrancher à ce qui a été dit par le Président de l'Assemblée de Corse. Tout le monde a bien compris que nous sommes, en ce qui concerne la majorité territoriale, dans la volonté de recherche d'une adhésion la plus large possible, sans demander à quiconque de se renier ou de se contraindre.

A l'évidence, à ce stade ce n'est pas possible avec les deux groupes de droite et il y a, à mon avis, une possibilité très affirmée de convergence avec Pierre GHIONGA et avec le groupe « Andà pè dumane ». Cette convergence, on va essayer de la mettre à l'épreuve de la confrontation et de la discussion sur les amendements.

Je pense que c'est tout à fait faisable, si vous en êtes d'accord et selon la méthode que vous avez proposée, on peut examiner les amendements pour que, au fil de l'examen, le Conseil exécutif puisse faire connaître son opinion.

Le Président TALAMONI

Tout à fait. Il faudrait commencer par les amendements qui sont les plus éloignés du texte, c'est ce que nous faisons en général en termes de méthode.

Je pense qu'il faudrait examiner la résolution substitutive déposée par les groupes « Per l'avvene » et « La Corse dans la République – A Corsica indè a Republica ». Peut-être un mot... Pardon ?

(Brouhaha)

Pierre, n'est pas plus loin en fait. Il est beaucoup plus près. Je dirai qu'il est presque en avance sur la majorité, en réalité. En ce qui me concerne, je n'y vois qu'avantage à ce que l'esprit qu'il a développé soit pleinement intégré dans nos travaux.

Peut-être Jean-Martin MONDOLONI, deux mots de présentation même si nous avons déjà commencé à en discuter. Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je parlais moins de distance conceptuelle que de distance administrative. Je pense que, comme il s'agit d'un sous-amendement à un amendement, il est plus loin. C'est un problème de forme. Je me demande si ce n'est pas à Pierre GHIONGA de commencer, s'il reste sur la forme dédiée qu'il a formulée en déposant un sous-amendement à l'amendement substitutif ?

Le Président TALAMONI

Sur un plan procédural, je crois qu'on pourrait éventuellement examiner votre résolution substitutive, et le sous-amendement de Pierre GHIONGA tomberait et pourrait éventuellement être intégré, dans son esprit, aux travaux. Il faut voir de quelle manière, mais on voit bien que c'est l'éloignement politique qui est pris en compte, sur le plan procédural, pour le choix des amendements traités en premier. Je pense sincèrement que les plus loin de la majorité, s'agissant de cette question, c'est quand même les deux groupes signataires de la résolution substitutive.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, simplement sur la forme, il semble, effectivement, plus logique d'examiner plus tard l'amendement de Pierre GHIONGA sans quoi, on risque d'avoir une situation assez cocasse où, si la majorité territoriale adopte l'amendement de Pierre, vous allez vous retrouver à défendre une résolution prônant l'article 78 !

Le Président TALAMONI

A ce moment-là, c'est vos deux groupes qui risquent d'être en difficulté parce que si nous votons le sous-amendement de Pierre GHIONGA, ensuite vous ne pouvez plus défendre votre résolution ainsi sous-amendée.

M. François-Xavier CECCOLI

M. le Président, comme nous sommes finalement très loin puisque nous sommes à Bastia, on va suivre votre propos et on va avancer.

Le Président TALAMONI

Il me semble que c'est plus prudent ! Vous avez la parole.

*** Projet de résolution substitutif**

M. Jean-Martin MONDOLONI

A cette heure avancée, je vais vous faire grâce de la lecture exhaustive du document que vous avez sous les yeux. Je partage l'approche formelle que vous avez exprimée. Nous assumons cette différence de fond sur l'interprétation que vous faites et que nous faisons quant à la place de la Corse dans la Constitution.

Mais, avant de passer au vote, je ne voudrais pas qu'on reste en termes de communication sur l'idée qu'au motif que nous ne sommes pas d'accord sur la dimension ou l'aspect constitutionnel de la résolution, qui n'est jamais qu'un article parmi d'autres, nous ne serions pas d'accord sur le reste.

Je veux insister sur l'idée que, oui nous sommes en phase, à quelques effets sémantiques près, sur le rapprochement des prisonniers, oui nous sommes en phase quant au dialogue que nous devons nourrir avec le Président de la République et oui, nous sommes en phase quant aux échanges que nous voulons entretenir avec le Gouvernement sur les points qui fixent aujourd'hui, et les ressources, et l'avenir budgétaire de cette collectivité.

Pour le reste, nous continuons à penser que, à la fois, il s'agit pour nous d'ancrer définitivement, ce qui n'est pas le cas de l'article 74, la Corse dans la République et dans le modèle européen et que, en vertu du point d'équilibre qui avait été trouvé il y a quelques années, nous continuons à penser qu'autour de cette position, il aurait pu y avoir un consensus.

Ce n'est pas le cas, nous en prenons acte et nous allons, ainsi, passer au vote.

Le Président TALAMONI

Sur cet amendement, l'avis du Conseil exécutif ? J'ai donné le mien.

Le Président SIMEONI

Défavorable.

Le Président TALAMONI

Défavorable, sans surprise.

Nous allons mettre cette résolution substitutive aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
(Pierre GHIONGA). Non-participation ?

Cette **résolution substitutive est repoussée** par l'Assemblée.

«**Pour** » : « Per l'avvene » et « La Corse dans la République » :
(13 voix)

Abstention : M. Pierre GHIONGA

« **Contre** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Anda per dumane ».

[Le sous-amendement de Pierre GHIONGA n'a plus lieu d'être en tant que tel.](#)

Nous allons examiner les amendements déposés par le groupe « Andà per dumane », un après l'autre. Si vous voulez les présenter, cher collègue.

Amendement n° 1*M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, Président.

Rien de particulier si ce n'est que nous estimons, et je l'ai déjà dit tout à l'heure, je ne fais que me répéter et je m'en excuse, que par rapport à ce que dit le professeur MASTOR dans son document, et nous pensons que c'est un élément important, je ne vous cache pas que nous espérons véritablement sa concrétisation, dès mercredi. Nous pensons que l'élection du président de la République Emmanuel MACRON qui porte le pacte girondin, le discours de Furiani, etc., doit être mentionnée, aussi, comme un élément politique qui change la donne pour les semaines et pour le traitement de la question corse.

Le Président TALAMONI

C'est un élément de contexte, un considérant qui, évidemment, émane du groupe soutenant le Président de la République. Je n'ai pas, personnellement, de commentaires particuliers à faire sur ce point controversé parce qu'il y a, quand même, beaucoup de responsables politiques, y compris à Paris, qui pensent que le pacte girondin n'est pas tellement girondin, mais bon, ça c'est autre chose...

Le Président SIMEONI

Ce qui est certain, c'est donc la référence au discours de Furiani puisqu'il y a le pacte girondin, mais il y a « favorable à un pacte girondin pour la Corse ». Moi, je ne vois pas de difficultés, c'est un élément de contexte qui est important, surtout à la veille de la venue du président. Peut-être une ambiguïté, au moins pour certains, la situation politique nouvelle au niveau national, ça peut être la Corse, ça peut être le plan français global. Je pense donc, qu'éventuellement, un sous-amendement « considérant la situation politique nouvelle au plan français avec l'élection du président Emmanuel MACRON favorable à un pacte girondin », c'est une formulation qu'on reprend de façon habituelle et neutre « au plan français global ». Voilà, ça ne me paraît pas gênant.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je me permets d'insister, ce n'est pas que je veuille faire un point de blocage mais, évidemment, pour Jean-Guy TALAMONI, je me doute bien et pour « Corsica libera » que le niveau national, ce n'est pas forcément l'appartenance. « Le niveau français », ça voudrait dire à l'inverse, je vous fais la chose à l'envers « au niveau français »... Oui, c'est vrai que c'est aussi au niveau français.

Le Président SIMEONI

Je n'ai pas dit « au niveau français », j'ai dit « au plan français global », ce n'est pas la même chose.

M. Jean-Charles ORSUCCI

D'accord. Pardon, je n'avais pas bien compris.

Le Président TALAMONI

C'est une formule neutre.

Le Président SIMEONI

C'est une formule neutre. Et je veux dire qu'en tant que Président du Conseil exécutif, je dois essayer de trouver un point d'équilibre et de synthèse, y compris au sein de la majorité territoriale, et entre la majorité territoriale et l'opposition.

M. Jean-Charles ORSUCCI

L'important pour nous, vous l'avez compris, c'est de faire référence à cette donne politique. Effectivement, Président, je le dis comme ça, c'est toujours mieux en le disant, nous faisons référence, explicitement, à la fois au discours de Furiani, je vous l'ai dit aussi, par rapport à des éléments qui sont factuels dans le livre « Révolution » et à la fois, aussi, à des discours qui ont eu lieu devant l'Association des maires de France. C'est vrai que, par certains côtés, nous sommes tous un petit peu plus inquiets sur l'organisation. Mais je le répète, nous sommes, là, à rédiger un texte, à trois jours de la venue du président de la République en Corse et nous verrons, aussi, et vous savez que j'appelle de mes vœux cette prise en compte de la situation nouvelle.

Le Président SIMEONI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Il faut donc **mettre aux voix le sous-amendement présenté par le Président du Conseil exécutif.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le sous-amendement est adopté.

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Anda per dumane » (47 voix)

Abstention : « Per l'avvene » et « La Corse dans la République » (16 voix)

Je mets **l'amendement aux voix.**

Qui est « pour » ? Qui « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n° 1 est adopté.

***Amendement n° 2.**

Si vous voulez le présenter.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Certains pensent que c'est superfétatoire. Nous, nous pensons que la question politique corse est suffisamment importante pour ne pas se laisser enfermer dans ce changement de constitution qui nous attend.

Je ne voudrais pas que, si demain nous entamons avec le Gouvernement, avec l'ensemble des parlementaires, un dialogue efficace, abouti mais qui ne permet pas de régler les choses dans les six mois qui arrivent, il ne faudrait pas que ce soit, pour nous tous, considéré comme un échec. Je crois que cette formulation nous permet de dire que, bien évidemment, nous souhaitons qu'au plus tôt, on puisse régler cette question et profitons de ce changement de Constitution qui va avoir lieu, comme c'est annoncé avant le mois de juillet. Mais il faut se laisser, aussi, une opportunité pour faire, peut-être, les choses différemment.

La référence au mot « diagnostic » n'est pas anodine non plus parce que lors de ce discours de Furiani, le candidat MACRON disait « nous devons partager un diagnostic avec l'ensemble des forces politiques de l'île pour aller vers des possibles modifications constitutionnelles ». C'est par rapport à cela, aussi, que nous avons proposé cet amendement.

Le Président TALAMONI

Pas de commentaires particuliers. M. le Président du Conseil exécutif ?

Le Président SIMEONI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Avis favorable.

Je mets [cet amendement aux voix](#).

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

[L'amendement n° 2 est adopté.](#)

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane » (47 voix).

Abstention : « Per l'avvene » et « La Corse dans la République » (16 voix).

*Amendement n° 3.

Vous voulez le présenter, cher collègue.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je crois que nous l'avons déjà évoqué ensemble. Nous avons voulu préciser que nous ne nous figeons pas sur l'article 74 même si nous n'excluons pas, je tiens à le préciser, certains dans le groupe dont moi, militent pour que nous nous inscrivions dans cet article, mais des discussions que nous ouvrons aujourd'hui avec l'Etat, il ne faut pas écarter la possibilité de l'article 73, la possibilité de l'article 78 qui a été évoqué par Pierre GHIONGA. Je crois que c'est en tout cas dans cet état d'esprit-là, et peut-être d'ailleurs que des constitutionnalistes, qui retravailleront sur le sujet, nous donnerons encore quelques pistes nouvelles. En tout cas, cette formulation permet de ne pas nous enfermer dans l'article 74.

Je vous ai expliqué, aussi, pourquoi nous avons insisté dans les domaines et selon les modalités prévues par la Constitution, je vous ai dit tout à l'heure parce que ça correspond à ce que le Professeur MASTOR avance dans son document, qui nous permettrait d'être plus solides dans le cadre des discussions avec le Gouvernement, pour l'obtention, à travers du droit comparé, d'une référence constitutionnelle qui nous donnerait des pouvoirs législatifs efficaces pour notre territoire.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. C'est une formulation qui est habile en ce sens qu'elle cherche la convergence sachant que, en ce qui concerne l'article 73 nous sommes, pour notre part, très réservés et que l'article 74 ou l'article 78 de Pierre GHIONGA, évidemment, nous conviennent davantage. Mais c'est une formulation qui, pour ma part, me semble constituer un équilibre, équilibre que nous recherchons.

M. le Président du Conseil exécutif ?

Le Président SIMEONI

Effectivement, sur le principe, tout à fait favorable à cet amendement parce qu'en fait, il organise la summa divisio (pour reprendre la formule employée tout à l'heure), le point de clivage qu'on avait un peu identifié, qui nous a conduits à écarter la motion substitutive. On est dans l'article 72. En gros, l'article 72 c'est le droit commun des régions, à un epsilon près puisqu'aujourd'hui, la Corse qui est collectivité territoriale à statut unique est dans l'article 72, le Conseil constitutionnel considère qu'on peut s'écarter du droit commun dans le cadre de l'article 72, mais sans aller jusqu'à dépasser un certain stade. Sûrement, cet article 72 va évoluer, à travers le passage du droit à l'expérimentation, au droit à la différenciation. Mais nous, je dis « nous », ceux qui n'ont pas voté votre motion, ceux qui ont voté « contre », considérons que, même dans ce 72 modifié, on n'arrivera pas à prendre en considération les attentes et les besoins de la Corse. Il y a, là, vraiment un point de clivage important.

Par contre, conformément à ce que nous avons dit ensemble la dernière fois, c'est qu'aujourd'hui, on a besoin d'un débat contradictoire encore approfondi sur ce que peut être le meilleur chemin, même si on peut avoir des opinions et c'est notre cas, c'est le cas aussi de Wanda MASTOR, par exemple, mais effectivement, nous, nous ne voulons pas figer le débat surtout qu'on est au début d'un processus.

Donc nous, nous disons que l'article 72 ne suffit pas, d'où la raison de notre désaccord, par exemple, avec le président du Sénat.

Par contre, nous pensons, c'est nous qui parlons, que l'article 74, en l'état, est celui qui correspond le mieux, c'est par exemple la proposition de Wanda MASTOR. Mais effectivement, on ne ferme pas la porte, ça peut être l'article 73, ça peut être l'article 74 et ça peut être l'article 78, éventuellement,

c'est-à-dire un nouvel article constitutionnel exclusivement consacré à la Corse.

Donc, à travers cette formulation, tous ces possibles-là restent ouverts. J'y suis tout à fait favorable. Même chose pour « pouvoir législatif », il y a un ajout « dans les domaines, soit les modalités prévues par la Constitution », ça ne pose pas de problème.

Simplement une suggestion, et qui reprend un élément que vous avez développé dans vos « considérants », sur l'importance aussi d'être dans le concret, on va le retrouver dans le point 4, mais je crois que, là aussi, ça a été dit par Jean-Martin, même si on n'est pas d'accord sur la révision de la Constitution, on est d'accord sur tout le reste, sur le principe. Donc, on est d'accord aussi sur le concret, on y verra le point 4. Mais il y a des aspects économiques et sociaux qui sont au cœur de nos préoccupations partagées et donc, je suggérerais un sous-amendement : de rajouter, après l'énumération de l'amendement 3, alinéa 2, lorsqu'on parle, alinéa 1 « sa situation politique, sa géographie, son relief, sa démographie », je voudrais qu'on rajoute « ses besoins économiques et sociaux, son histoire ».

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, je m'excuse mais vous avez raison. Premièrement, c'est un oubli de ma part, vous le savez, on l'a évoqué. Je vous remercie, d'ailleurs, de corriger notre erreur. Vous savez qu'on souhaite que cet élément-là figure, fortement, dans cette délibération parce que, pour nous, c'est un élément déterminant dans le cadre de la comparaison avec les îles de l'Outre-mer car c'est bien sur cette question-là que nous avons des ressemblances fondamentales.

Donc, c'est un oubli qui n'est pas anodin et vous avez bien fait de le relever. Je pense qu'il est indispensable que nous le fassions remarquer. Je le répète, aujourd'hui, quand vous regardez les chiffres du chômage en Corse, quand vous regardez les problèmes de formation, lorsque vous regardez aujourd'hui, les difficultés socio-économiques que nous rencontrons, nous sommes, en tout point, comparables non pas à l'Ile-de-France ou à la région PACA, mais nous sommes comparables à la Polynésie, la Réunion ou demain la Guadeloupe.

Le Président TALAMONI

Très bien. Vous souscrivez donc à la proposition de sous-amendement du Président du Conseil exécutif. Je mets ce sous-amendement aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Le sous-amendement du Président du Conseil exécutif est adopté.

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane » et M. Pierre GHIONGA (48 voix) ;

Abstention des groupes « Per l'avvene » et « La Corse dans la République » (15 voix).

Je mets **aux voix l'amendement n° 3.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

L'amendement n° 3 est adopté.

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane » et M. Pierre GHIONGA (48 voix) ;

Abstention des groupes « Per l'avvene » et « La Corse dans la République » (15 voix).

Nous en arrivons au dernier amendement, l'amendement n° 4 de Jean-Charles ORSUCCI. Je crois, d'ailleurs, qu'il y a eu un rapprochement avec une discussion avec Rosa PROSPERI qui avait formulé un certain nombre d'observations et également Jean-François CASALTA. Vous voulez nous donner quelques éléments ?

***Amendement n°4**

M. Jean-Charles ORSUCCI

Oui. Nous avons entendu quand même l'avis des spécialistes et peut-être que nous n'avons pas été collectivement suffisamment vigilants lorsque nous avons, ensemble, voté cette délibération.

Nous pensons, aussi, que la référence à une instruction achevée est une erreur parce qu'aujourd'hui, il y a des moyens technologiques qui permettent, et nous espérons que ça ira encore plus grandement pour, justement, ne pas aller vers cette double et triple peine vis-à-vis des familles, quelles que soient la situation et la raison pour laquelle la personne a été mise en détention.

Effectivement, nous pensons qu'il faut aujourd'hui supprimer, comme le suggèrent les avocats, la référence « dont l'instruction est achevée ». Il y aura un sous-amendement que nous faisons nôtre, bien

évidemment, et qui permet aussi d'entendre ces remarques et d'être, bien-sûr, plus en adéquation avec la réalité carcérale dont nous parlons.

Sur le reste, vous l'avez compris, je le redis quand même car j'aime bien que ce que soit clair sur le sujet, notre état d'esprit a été le suivant : nous avons voulu faire référence à ce qui nous a rassemblés depuis longtemps. En faisant référence à ces deux délibérations, et le Président l'a fort bien habilement dit et fort bien dit, nous avons et nous avons toujours des divergences.

En revanche aujourd'hui, dans ce point d'équilibre, qui doit nous permettre à tous de sortir par le haut, nous vous proposons ceci.... Sur la loi d'amnistie je faisais référence, tout à l'heure, à mon conseil municipal : pour ne rien vous cacher, au sein du conseil municipal, certains n'avaient pas voté parce qu'il y a différentes appréciations mais la délibération l'avait été à la majorité. Là, c'est pareil, faisons-le dans cet esprit qui doit, aujourd'hui, nous permettre de sortir par le haut.

Sur l'amnistie et sur le rapprochement, je pense qu'il peut y avoir des convergences.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Je mets aux voix le sous-amendement de Jean-Charles ORSUCCI.

Le Président SIMEONI

Excusez-moi.... Je suis, bien sûr, tout à fait d'accord. Je propose deux compléments, deux sous-amendements formels pour qu'on précise cela expressément parce que ça permet aussi de mesurer le cheminement et de le comprendre. Je suggère qu'on mette dans chacun des deux alinéas : « conformément à l'esprit de la délibération n° ... » et qu'on la cite expressément.

Par contre, je serai aussi.... après avoir écouté un ex-confrère, il y a des choses à modifier, notamment « l'instruction achevée », et aussi ajouter « quelles que soient la forme et la nature des crimes et délits pour lesquels ils ont été condamnés ». Si on ne met que « les délits », ça veut dire que les personnes qui sont condamnés pour des faits de nature criminelles ne sont pas concernées.

Pour le reste, tout à fait d'accord.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je m'excuse d'avoir rebondi sur les propos du Président de l'Exécutif, ce n'est pas très réglementaire. Mais pour aller dans la proposition d'amendement du Président de l'Exécutif et pour nous exprimer sur le sujet, permettez-moi de le dire, s'allie aussi un peu la mandature qui a justement participé à ces délibérations et qui nous permet aussi, de dire publiquement que d'autres, avant nous, avaient fixé un cap et que nous nous inscrivons, simplement, dans la logique de toutes celles et tous ceux qui ont voté. Je pense qu'il fallait le dire et la façon dont le Président vient de le faire permet de le faire efficacement.

Le Président TALAMONI

Je suis moi-même tout à favorable à ce qu'on fasse référence à ces délibérations qui ont été extrêmement utiles, qui le sont encore aujourd'hui et sur lesquelles nous avons travaillé pendant des heures avant de les adopter.

Donc, il y a d'abord le [sous-amendement de Jean-Charles ORSUCCI](#) à son propre amendement : le retrait de la mention « de l'instruction achevée ».

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

[Le sous-amendement est adopté.](#)

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane » et M. Pierre GHIONGA (48 voix) ;

Abstention des groupes « Per l'avvene » et « La Corse dans la République » (15 voix).

Il y a à présent les [sous-amendements proposés par le Président du Conseil exécutif](#) qu'il vient de présenter à l'instant.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

[Les sous-amendements présentés par le Président du Conseil exécutif sont adoptés.](#)

Je mets **aux voix l'amendement ainsi sous amendé.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement n° 4 est adopté.

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane » et M. Pierre GHIONGA (48 voix) ;

Abstention des groupes « Per l'avvene » et « La Corse dans la République » (15 voix).

Je mets à présent **aux voix la résolution solennelle ainsi sous-amendée et amendée.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La résolution solennelle est ADOPTÉE.

« **Pour** » : « Femu a Corsica », « Corsica libera », « Andà per dumane » et M. Pierre GHIONGA (48 voix) ;

Abstention des groupes « Per l'avvene » et « La Corse dans la République » (15 voix).

(Applaudissements)

À ringrazià vi.

La séance est levée.

La séance est levée à 23 h 15.

**ANNEXES
APPICCI**

Recueil des amendements

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DU 2 FEVRIER

**RESOLUTION RELATIVE A LA SITUATION
DE LA CORSE**

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDA PER DUMANE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **Rajout d'un « Considérant » entre le 1er et le 2nd :**

« Considérant la situation politique nouvelle au niveau national avec l'élection du Président Emmanuel MACRON, favorable à un pacte girondin pour la Corse, »

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DU 2 FEVRIER

**RESOLUTION RELATIVE A LA SITUATION
DE LA CORSE**

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDA PER DUMANE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- Modification du 4ème « Considérant »

Rajouter après « l'année 2018 » : « *qui ne saurait se faire sans un diagnostic partagé à venir* ».

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE

—————
ASSEMBLEE DE CORSE

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DU 2 FEVRIER

**RESOLUTION RELATIVE A LA SITUATION
DE LA CORSE**

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDA PER DUMANE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- Nouvelle rédaction de l'article n°2 :

« *DEMANDENT que la Corse fasse l'objet d'une mention spécifique dans la Constitution permettant de la doter d'un statut d'autonomie, ne procédant pas des articles 72 et 73, mais d'autres dispositions à créer ou existantes, comme par exemple celles issues de l'article 74, et prenant en compte sa situation politique, sa géographie, son relief, sa démographie, son histoire ainsi que l'identité culturelle du peuple Corse. »*

« *DEMANDENT que cette reconnaissance permette la mise en œuvre de solutions adaptées aux enjeux stratégiques liés notamment à la fiscalité, au foncier, à la langue et à l'exercice du pouvoir législatif dans les domaines et selon les modalités prévues par la Constitution. »*

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNION DU 2 FEVRIER

**RESOLUTION RELATIVE A LA SITUATION
DE LA CORSE**

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDA PER DUMANE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Modification de l'article 3 :

Alinéa 1 :

Après « du droit au rapprochement », supprimer le texte et remplacer par : « et du transfèrement au sein des centres de détention situés en Corse des prisonniers insulaires incarcérés en France continentale dont l'instruction est achevée, quelles que

soient la forme et la nature des délits pour lesquels ils ont été condamnés ou placés en détention provisoire (cf. Délibération n°15/041) ».

Alinéa 2 :

Après « mesure d'amnistie »: rajouter «dont les modalités et le périmètre seront à préciser dans le cadre du débat à venir,».

DEMANDENT qu'une mesure d'amnistie, dont les modalités et le périmètre seront à préciser dans le cadre du débat à venir, intervienne au terme du règlement définitif de la question corse

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**